

L'OBSERVATEUR de l'**OCCIDENT**

LES PROBLÈMES D'AIDE A L'ORDRE DU JOUR.
LE RÔLE POSITIF DE L'AGRICULTURE DANS
LA CROISSANCE . SURMONTER LA RÉSISTANCE
DU TRAVAILLEUR AU CHANGEMENT TECHNIQUE.
LOGEMENTS: POLITIQUES ET TECHNIQUES DE
CONSTRUCTION . PAIEMENTS INTERNATIONAUX.



N°18 / OCTOBRE 1965

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 18

OCTOBRE 1965

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service d'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
l'Observateur de l'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (1an) : F 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15 s.; \$ 2,50.
Le numéro : F 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3 s.; \$ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Peter Tewson
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Couverture : Gösta Nordin; Page 4 : Wilson - OCDE; Page 6 :
(gauche) Van der Veen, (droite) Wilson - OCDE; Page 7 : (gauche) Wilson,
(droite) Coral - OCDE; Page 8 : Van der Veen - OCDE; Page 9 : Coral -
OCDE; Page 17 : Robert Lawrence Pastner; Pages 22-23 : V. Bouvenat;
Page 26 : Honegger Frères; Page 28 : F. Meyer-Henn; Page 30 : Photo
CNABRL, Serrière Renoux - Photothèque Documentation Française;
Pages 36-37 : Benko - Holmès Lebel; Page 39 : Grupo de Trabalho Sobre
Construções Escolares.

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES par le Bureau de Dessin de l'OCDE.

SOMMAIRE

**3 RÉUNION A HAUT NIVEAU DU
COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPE-
MENT DE L'OCDE**

**10 COMMENT SURMONTER LA RÉSIS-
TANCE AU PROGRÈS TECHNIQUE**

12 LES PAIEMENTS INTERNATIONAUX
*Données sur les réserves monétaires
et les balances des paiements*

**19 POLITIQUES ET TECHNIQUES DE
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
EN SUISSE**
*par Heinz Kneubühler
du Bureau du Délégué du Conseil fédéral
suisse aux questions conjoncturelles*

**31 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU
LITTORAL MÉDITERRANÉEN DE LA
FRANCE**
*par Philippe Lamour
Président-Directeur général de la Com-
pagnie Nationale d'Aménagement du
Bas-Rhône-Languedoc*

**36 LE RÔLE POSITIF DE L'AGRICULTURE
DANS LE PROCESSUS DE LA CROIS-
SANCE ÉCONOMIQUE**

**38 NOUVELLES MESURES PRISES PAR
L'OCDE POUR FACILITER LE TOU-
RISME INTERNATIONAL**

**40 L'UTILISATION EFFICACE DES
FONDS AFFECTÉS A LA CONSTRUC-
TION SCOLAIRE**
Une expérience de l'OCDE

**44 ÉLECTRICITÉ : LIBÉRATION DES
ÉCHANGES A LONG TERME EN
EUROPE**

**46 NOUVELLES PUBLICATIONS DE
L'OCDE**

LA RÉUNION A HAUT NIVEAU DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Ministres et hauts fonctionnaires, représentant les quinze membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD), ont assisté à la quatrième réunion annuelle à haut niveau que ce Comité a tenue à Paris les 22 et 23 juillet. Le Président de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement participait à cette réunion où le Fonds Monétaire International et la Banque Interaméricaine de Développement étaient également représentés. L'Autriche et la Suède qui sont devenues membres du Comité en 1965 étaient représentées pour la première fois à la réunion annuelle du Comité à haut niveau (1).

Le Comité a exprimé les graves préoccupations que lui donne la lenteur des progrès du développement et il a souligné la nécessité et l'urgence d'une action soutenue à la fois par les pays industrialisés et par les pays moins développés.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Président du Comité, M. Willard L. Thorp, a rendu compte des résultats de l'Examen Annuel de l'Aide effectué en 1965. Si le montant net des capitaux mis à la disposition des pays moins développés et des organismes multilatéraux par les quinze membres du CAD a augmenté en 1964 (8,7 milliards de dollars environ au lieu de 8 milliards en 1963), cette augmentation est due aux transferts de capitaux privés, supérieurs d'environ 800 millions de dollars à ceux de 1963 et qui ont atteint près de 2,7 milliards de dollars au total en 1964, mais on ne peut être assuré que la progression sera poursuivie. Le montant de l'aide fournie par le secteur public s'est maintenu sensiblement au même niveau depuis quatre années, soit environ 6 milliards de dollars.

(1) La liste complète des membres du CAD est maintenant la suivante : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Commission de la Communauté Economique Européenne.

M. Thorp conclut donc dans son rapport : « Il est de la plus haute importance que des efforts considérables soient entrepris afin d'accroître fortement le soutien des Gouvernements à l'aide à l'étranger ».

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA BIRD

M. Woods, Président de la BIRD, a déclaré qu'une enquête préliminaire de la Banque laisse penser que les pays moins développés pourraient utiliser un montant considérable de ressources supplémentaires si elles étaient mises à leur disposition.

MONTANT DE L'AIDE ET EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité a fait valoir le besoin d'une aide accrue, ne serait-ce que pour maintenir le taux actuel de développement.

Les membres du CAD ont réaffirmé leur soutien à l'objectif visant à l'emploi de 1 % du revenu national pour l'aide aux pays moins développés, tel qu'il apparaît dans la Recommandation « Croissance et Aide » adoptée à la première Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. Le Comité a recommandé que les Gouvernements membres s'efforcent d'atteindre et, si possible, de dépasser cet objectif.

Le Comité a reconnu que si l'efficacité de l'aide dépend, dans une large mesure, de la détermination manifestée par les pays moins développés eux-mêmes et de leurs capacités, l'aide fournie doit en revanche être appropriée pour aider et encourager les propres efforts de ces pays. Il a recommandé qu'il soit tenu compte dans la fixation du montant et des composantes de l'aide des efforts accomplis par les pays moins développés eux-mêmes pour mobiliser et utiliser efficacement les ressources dont ils disposent ainsi que du stimulant qu'une aide supplé-



mentaire pourrait exercer sur leurs propres efforts de développement. Le Comité estime que l'aide serait d'autant plus efficace qu'un dialogue, fondé sur la compréhension mutuelle de leur objectif commun, pourra s'instaurer en permanence entre donateurs et bénéficiaires.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'AIDE

Le Comité a pris note de l'aggravation constante de la charge du service de la dette pour les pays moins développés, malgré les progrès réalisés par plusieurs membres du CAD au cours de l'année passée en vue d'adoucir les conditions d'octroi des prêts du secteur public. Il a fait valoir que si cette tendance n'était pas renversée, elle pourrait aboutir à réduire le montant net des ressources mises à la disposition des pays moins développés. Le Comité a recommandé que les membres qui ne fournissent pas déjà au moins 70 % de leur aide publique sous la forme de dons, s'efforcent de consentir 80 % ou plus du montant total de leur aide publique à des conditions favorables, c'est-à-dire, soit sous forme de dons, soit sous forme de prêts à long terme (vingt-cinq ans ou plus) et à bas taux d'intérêt (3 % ou moins), la période de grâce des prêts devant être en moyenne de sept ans.

Il a été recommandé que les pays déploient tous leurs efforts pour atteindre ces objectifs au cours d'une période de trois ans. A l'occasion des examens qui seront faits des progrès accomplis dans ce sens, il sera tenu compte de la part des dons et de celle des prêts sans intérêt ou à taux d'intérêt exceptionnellement bas, de même qu'on prendra en considération les difficultés particulières de certains pays qui appliquent à présent des conditions d'aide nettement plus rigoureuses que celles des objectifs recommandés. Les membres ont été invités à étendre, dans toute la mesure du possible, le nombre des pays

pouvant bénéficier de conditions favorables. Ils ont été également invités à réduire la part de leur aide liée.

Le Comité est convenu que des efforts concertés devraient être déployés pour harmoniser les conditions de l'aide offertes à un pays. Lorsque l'existence de consortia ou d'autres entreprises d'aide communes en donnent la possibilité, les pays participants doivent s'efforcer de s'accorder sur les conditions convenables dont toute aide devrait être assortie.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Les participants à la réunion du CAD ont aussi débattu des travaux du Comité qui se rapportent aux activités des Nations Unies consécutives à la Conférence sur le Commerce et le Développement, tenue en 1964. Ils sont convenus de poursuivre en commun la préparation des travaux auxquels ils seront appelés à participer dans les instances des Nations Unies.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Comité a fait valoir l'intérêt d'accroître l'assistance technique et la nécessité de la mieux coordonner.

CAPITAUX PRIVÉS

Le Comité a pris note de l'augmentation des transferts de capitaux privés intervenus en 1964 et il a reconnu le besoin d'étudier davantage les mesures propres à accroître le montant des investissements privés et à renforcer leur contribution au développement.

Les contributions d'aide aux pays moins développés

(Millions de dollars des Etats-Unis)

	1962	1963	1964	
PAYS MEMBRES DU CAD (1)	SECTEUR PUBLIC			
	Dons à titre bilatéral	4 027	3 956	3 805
	Prêts à titre bilatéral	1 364	1 733	1 763
	Contributions aux organisations multilatérales	680	399	386
	Total du secteur public	6 071	6 088	5954
	SECTEUR PRIVE			
	Flux à titre bilatéral	1 885	1 986	2 603
	Investissements dans les organisations multilatérales	219	— 12	156
	Total du secteur privé	2 104	1 974	2 759
	TOTAL DES FLUX DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVE EN PROVENANCE DES PAYS MEMBRES DU CAD (2)	8 175	8 062	8 713
PAYS NON MEMBRES DU CAD	FLUX A TITRE BILATERAL (SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVE), dont :	545	599	n.d.
	Autres pays industrialisés (3)	154	174	
	Pays sino-soviétiques	391	425	
	FLUX A TITRE MULTILATERAL (SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVE), dont :	51	14	n.d.
	Autres pays industrialisés (3)	44	8	
	Pays sino-soviétiques	7	6	
	TOTAL DES FLUX EN PROVENANCE DES PAYS NON MEMBRES DU CAD	596	613	n.d.
	FLUX NET SUPPLEMENTAIRE EN PROVENANCE DES ORGANISATIONS MULTILATERALES (4)	— 538	+ 252	+ 274
	TOTAL DES VERSEMENTS REÇUS PAR LES PAYS MOINS DEVELOPPES	8 232	8 926	9 700 (5)

n.d. Non disponible séparément, mais compris dans le total.

(1) Y compris la Suède.

(2) Pour ce tableau on a utilisé les définitions du CAD : les prêts publics et les crédits privés d'une durée supérieure à 5 ans sont exclus.

(3) Australie, Finlande, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et Suisse.

(4) Différence entre les versements totaux reçus chaque année par les organisations multilatérales et les versements au cours de la même année, les souscriptions en capital et les remboursements des pays moins développés étant déduits.

(5) Estimation.

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composantes.

*On trouvera dans les pages qui suivent des photos et des
personnalités qui ont participé
du Comité d'Aide au D*

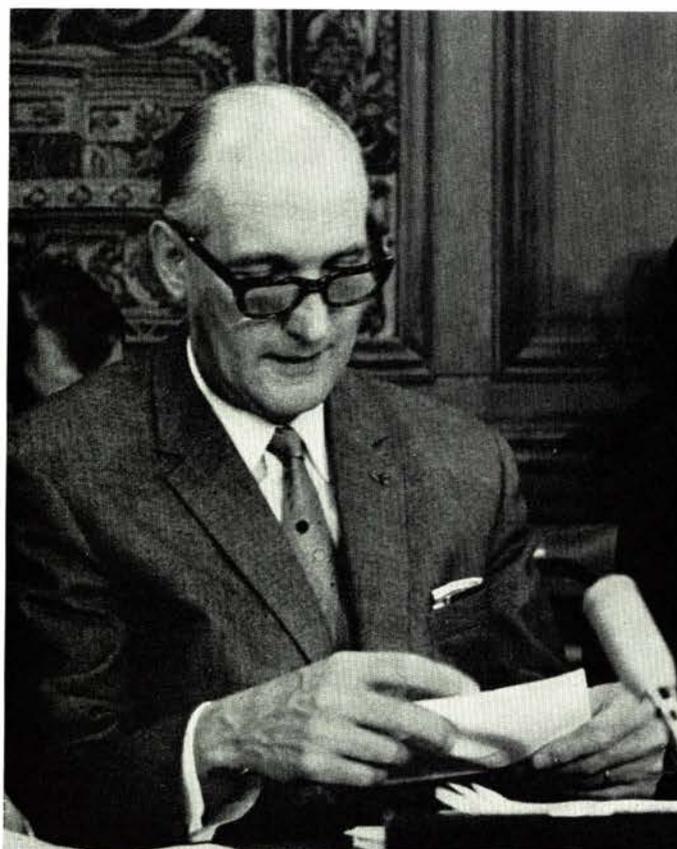


*Mme Barbara CASTLE
Ministre du Développement
et de la Coopération, Royaume-Uni*

« Nous avons tous des difficultés à résoudre en ce qui concerne l'ampleur et les modalités de nos programmes d'aide. Il est d'autant plus nécessaire que nous nous efforcions d'agir de concert. Le pays donateur qui prendrait des mesures audacieuses sans que les autres suivent son exemple risque de se trouver désavantagé financièrement, commercialement et sur le plan de la politique intérieure. La crainte que semblable situation se produise peut considérablement freiner des initiatives pourtant très nécessaires... »

Si l'on revient sur les dix dernières années, on constate que d'importants progrès ont été accomplis, mais les avertissements ne manquent pas et ce n'est assurément pas le moment de se reposer sur ses lauriers. La convocation de l'UNCTAD était en elle-même une manifestation de l'impatience croissante des pays en voie de développement, impatience qu'il serait fort imprudent d'ignorer. Nous ne devons pas pratiquer la politique de l'autruche et espérer que ces problèmes de développement se résoudre d'eux-mêmes d'une manière ou d'une autre. Ils ne pourront trouver de solution sans notre

aide. J'espère que nous réexaminerons notre effort d'aide, en toute franchise, de façon réaliste et de toute urgence... »



*M. Th. H. BOT
Ministre chargé de l'aide
au développement, Pays-Bas*

« Le fait que les efforts déployés en matière de développement par les pays donateurs d'aide ont été décevants, et les difficultés du processus même de développement devraient plus que jamais, en ce moment crucial, nous inciter à aller jusqu'au fond du problème du développement... »

Un écart considérable demeure entre l'effort total des pays industrialisés en faveur du développement, d'une part, et l'ampleur du problème qui se pose, d'autre part... Il faut que les questions de développement, sous

*extraits des déclarations de quelques - unes des hautes
à la récente réunion annuelle
développement de l'OCDE.*

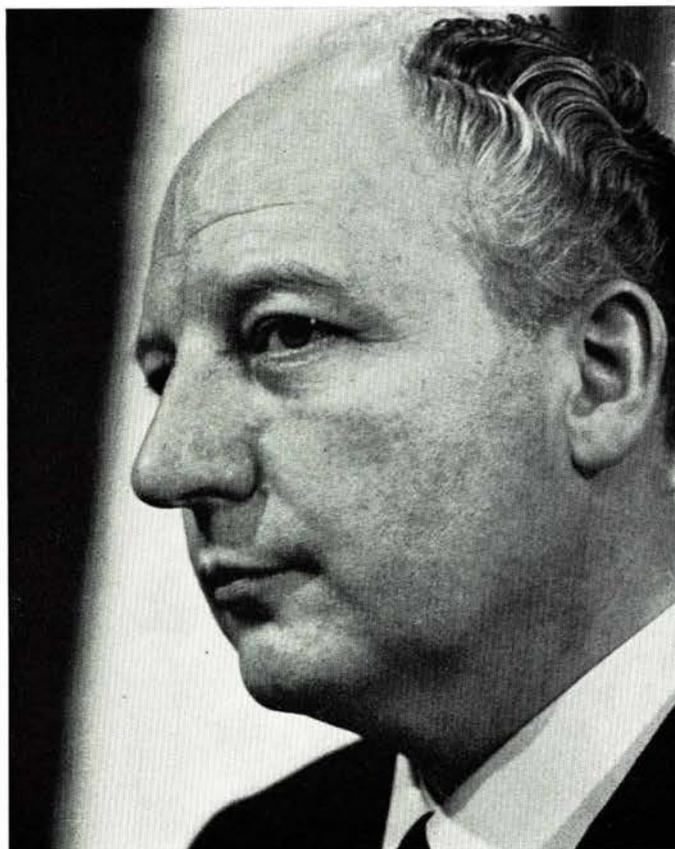
leurs différents aspects interdépendants, soient traitées — dans les études et dans les actes — comme l'exige leur importance. »



*M. Valéry
GISCARD D'ESTAING
Ministre des Finances, France*

« Le Comité a souligné cette année, à juste titre, le mouvement de croissance rapide et continue de l'endettement des pays en voie de développement... »

Le problème de l'alourdissement de la dette extérieure appelle en effet deux sortes de réactions possibles : un adoucissement ou une modération des conditions de remboursement, mais aussi un effort des pays en voie de développement pour mieux mobiliser leurs propres ressources et pour limiter le recours aux emprunts extérieurs. »



*M. Walter SCHEEL
Ministre de la Coopération Economique,
R F d'Allemagne*

« Nous sommes tous d'accord pour penser que le développement économique des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine exigera des capitaux, un volume considérable de capitaux. Cependant le capital n'est pas le seul facteur décisif. Ces régions du monde ont également besoin de personnel spécialisé des pays industrialisés. En outre, et c'est même le point le plus important, il faut que les pays intéressés fournissent de leur côté un effort suffisant, et ce dans tous les domaines et à tous les stades... »

S'il est vrai que, dans l'avenir prévisible, c'est le secteur public qui devra fournir le plus gros de l'assistance, nous devons néanmoins continuer à mobiliser les efforts du secteur privé. Une coopération plus étroite encore avec les organisations privées nous aiderait sans doute à trouver les moyens d'encourager les entreprises privées à s'intéresser plus activement aux pays en voie de développement et quelles formes d'encouragements pourraient donner les autorités publiques, sur le plan national et international... »

On trouvera dans les pages qui suivent des photos et des extraits des déclarations de quelques unes des hautes personnalités qui ont participé à la récente réunion annuelle du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (suite)

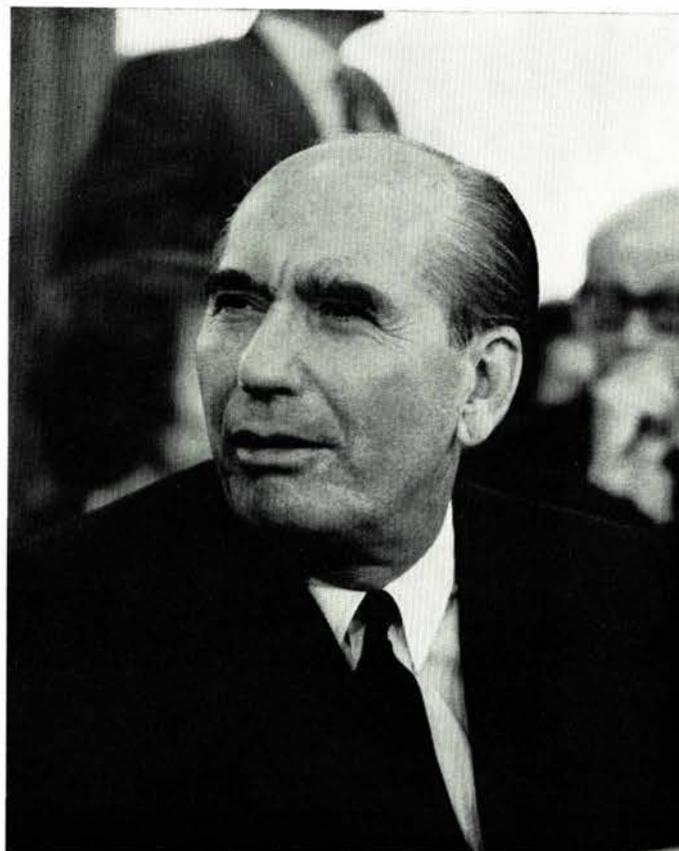


*M. Etsusaburo SHIINA
Ministre des Affaires Etrangères, Japon*

« Je crois nécessaire... que tous les pays industrialisés du monde... apportent à l'Asie des capitaux et des connaissances techniques... »

Le Japon ne néglige aucun effort pour accroître le volume de son aide et en améliorer la qualité...

J'espère que les pays membres du CAD adhéreront à la Banque de Développement Asiatique. »



*M. George D. WOODS
Président de la Banque Internationale
pour la Reconstruction
et le Développement*

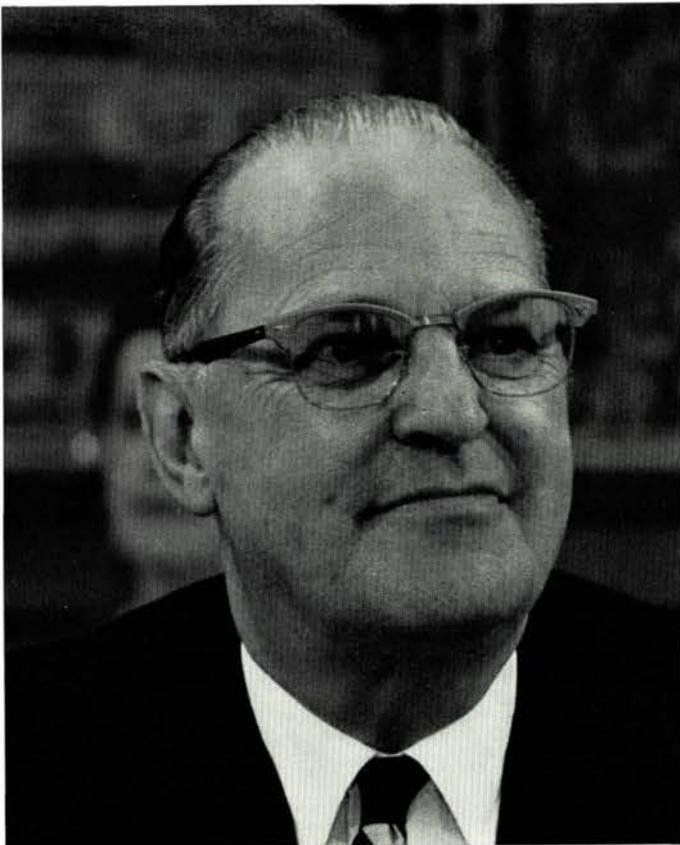
« Il est indubitable que si les pays représentés ici ne prennent pas certaines décisions hardies quant au volume et à la nature de l'aide au développement — et ne les prennent pas à bref délai — le climat du développement économique, qui dans l'ensemble a été assez satisfaisant, va sensiblement se dégrader... »

Si le volume de l'aide financière extérieure a eu tendance à rester stationnaire, tel n'a pas été le cas de la capacité des pays en voie de développement d'utiliser fructueusement leurs ressources. Malgré les différences que l'on relève dans les réalisations des différents pays, la capacité d'absorption des pays en voie de développement ne cesse de s'accroître à mesure que leurs structures institutionnelles se consolident, que l'éducation et les connaissances se généralisent, que les compétences s'améliorent en matière d'administration et de gestion et que la préparation des projets devient plus efficace... Je suis profondément convaincu que le volume actuel du financement est tout à fait insuffisant, qu'on le mesure par rapport au taux de croissance que les pays avancés se disent disposés à faciliter ou au volume de capitaux extérieurs que les pays en voie de développement se sont montrés capables d'utiliser efficacement. C'est l'ordre de grandeur de l'apport de capitaux étrangers aux pays en

voie de développement qui doit être modifié. Si, à cette fin, nous devons changer le climat politique — dans les pays industrialisés pour permettre une contribution beaucoup plus importante de capitaux publics, et dans les pays en voie de développement pour encourager des capitaux privés étrangers à s'y investir en bien plus grande quantité — nous devons étudier les méthodes à employer, nous devons en convenir et les mettre en œuvre...

J'ajouterai qu'il me paraît souhaitable que les pays donateurs adoptent, pour leurs opérations d'aide, une nouvelle perspective. On insiste auprès des pays moins développés pour qu'ils planifient leur développement à assez long terme. Comme tout programme de développement suppose nécessairement un certain concours financier de l'étranger, le pays intéressé pourrait établir un plan de développement beaucoup plus réaliste, et

qu'il aurait donc beaucoup plus de chances de mener à bien si, au moment de l'élaboration de son programme, il connaissait approximativement le montant de l'aide financière dont il disposerait pendant la durée du plan. Il faudrait à cette fin que les pays donateurs eux-mêmes se placent dans une perspective à plus long terme et conviennent, pour les besoins de la planification, d'objectifs d'aide portant sur trois ou cinq ans, tout au moins dans le cas des pays en voie de développement qui reçoivent une aide importante. La fixation de ces objectifs n'impliquerait évidemment pas d'engagement ferme ni irrévocable. Non seulement ils feraient l'objet, dans les pays donateurs, d'une approbation annuelle du pouvoir législatif, mais l'ouverture des crédits prévus dépendrait dans chaque cas de preuves convaincantes, apportées par un examen annuel quant à l'efficacité de la gestion économique du pays bénéficiaire... »



*M. Willard L. THORP
Président du Comité d'Aide
au Développement de l'OCDE*

« ...Je dirai pour conclure que j'augure bien de l'avenir, quelques difficultés qu'il laisse présager. Peut-être le fait le plus important est-il la révolution qui se dessine dans le domaine du planning familial et notam-

ment le nouveau programme indien qui a les honneurs de la presse. Mais nous accomplissons à bien des égards des progrès, moins spectaculaires : nous améliorons nos politiques et nous mettons au point de nouveaux instruments pour apporter notre contribution au processus de développement économique. L'octroi de prêts à faible taux d'intérêt n'est plus désormais considéré comme un signe de faiblesse. L'aide n'est plus limitée au financement des coûts en devises. Les techniques de planification se sont considérablement améliorées. L'orientation préparatoire joue un rôle bien plus grand dans l'assistance technique. Les activités du type « Volontaires de la Paix » prennent rapidement de l'extension. Les délais de grâce sont devenus d'usage courant. Les études de préinvestissement et enquêtes techniques se multiplient. La préférence va aux projets intégrés d'assistance technique. Les banques de développement régionales et nationales bénéficient d'un appui de plus en plus large. Ce ne sont là que quelques-uns des indices que l'on peut réunir pour montrer comment le processus de développement s'inscrit dans nos propres politiques et méthodes. Nous pourrions tous apporter d'autres preuves encore.

Étant donné l'ampleur et la difficulté de la tâche, nous n'avons pas le droit de nous estimer satisfaits de nos efforts actuels. Cependant, lorsqu'on entend énumérer les sujets habituels de découragement, il est bon de se rappeler tout ce qui a été fait dans l'espace de quelques années pour créer cette activité, dite aide au développement, et établir des institutions nouvelles à cette fin. J'espère que nous trouverons les moyens d'accroître encore l'utilité du Comité d'Aide au Développement et l'efficacité de sa contribution au processus de développement. La responsabilité de fournir l'aide incombe essentiellement à ses membres mais notre effort acquiert une nouvelle dimension si l'on considère que le développement économique est un objectif commun que nous partageons avec les organismes multilatéraux, et surtout avec les pays moins développés eux-mêmes. »

COMMENT SURMONTER LA RÉSISTANCE AU PROGRÈS TECHNIQUE

Le progrès technique rencontre une résistance parfois si vive qu'elle entrave l'exécution des mesures destinées à promouvoir la croissance économique. Les responsables recherchant les moyens de surmonter cette résistance auraient peut-être intérêt à consulter les sociologues et les psycho-sociologues qui, depuis quelques années, étudient la réaction des travailleurs au progrès technique. Mais jusqu'à présent, les praticiens n'ont pu accéder aisément aux conclusions des sociologues. Afin d'attirer sur ces recherches l'attention des fonctionnaires, chefs d'entreprises, dirigeants syndicaux et autres personnalités, la Direction de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE a demandé au Professeur Alain Touraine, Chef du Laboratoire de sociologie industrielle de Paris et à ses collaborateurs d'analyser les ouvrages et articles déjà parus sur cette question et d'en extraire des indications montrant comment et pourquoi les travailleurs résistent aux changements. Cet ouvrage intitulé Le travailleur et les changements techniques sera suivi d'études décrivant certaines des méthodes utilisées pour mettre en application des nouveautés techniques.

Parmi les efforts que les chefs d'entreprises ont tentés pour surmonter la résistance des travailleurs au progrès technique, beaucoup ont échoué, pour des raisons qui semblaient souvent difficiles à comprendre. On a constaté, par exemple, qu'il ne suffisait pas toujours d'accompagner d'une hausse de salaire la mise en service d'une nouvelle machine, ou l'application d'un nouveau procédé, pour éliminer l'opposition des travailleurs; malgré cette compensation, le changement technique a quelquefois provoqué des grèves sporadiques, de l'absentéisme, une limitation de la production, une rotation élevée de la main-d'œuvre ou un affaiblissement du moral.

Les recherches sociologiques modernes ont montré que la raison essentielle de tels échecs résidait dans une idée trop limitée des causes de résistance. Par exemple, devant un nouveau travail à la chaîne, les travailleurs peuvent sembler réagir de façon défavorable à l'ennui du travail lui-même, tâche fragmentaire répétée à l'infini. Les tentatives qui ont été faites pour dissiper cet ennui par la rotation des travailleurs entre les tâches ont généralement échoué parce qu'elles ne tenaient pas compte de causes plus profondes et plus larges de frustration — comme la désintégration de groupes cohérents de travailleurs, un affaiblissement du prestige social, la perte du sentiment d'une maîtrise exercée sur la tâche et sur les événements futurs ou l'opposition au système économique existant.

Depuis qu'ils envisagent le travailleur comme un élément d'un milieu social et culturel, au lieu de voir simplement en lui une créature de l'usine, les sociologues sont parvenus à déceler certains des facteurs qui peuvent engendrer une réaction favorable au changement.

"ENGAGEMENT" ET DIVERSITÉ

L'importance relative du travail dans la vie du salarié apparaît comme l'un des principaux facteurs de son attitude envers le changement. Un salarié qui accorde une grande valeur à sa vie privée et qui n'apprécie pas uniquement sa réussite et sa place dans la société en fonction de son travail peut être assez insensible au progrès technique. Ainsi, les femmes mariées travaillant à temps partiel restent indifférentes aux innovations, aussi longtemps que leur salaire et leur horaire de travail ne sont pas modifiés.

La mesure dans laquelle vie privée et travail sont imbriqués peut dépendre de la nature de la collectivité. Dans une agglomération créée par l'entreprise ou dans une ville où n'existent que quelques possibilités d'emploi, comme Yankee City, ville qui a fait l'objet d'une étude sociologique classique, la source d'emploi impose un mode de vie et l'allure même de la vie sociale et familiale dépend du rythme de travail dans l'entreprise. Le progrès technique, s'il se traduit par des licenciements, oblige le travailleur à quitter la ville et à modifier tout son genre de vie. Dans ce cas, la résistance au progrès technique peut être très vive et elle peut venir non seulement des travailleurs eux-mêmes, mais aussi des personnes que le changement affecte indirectement.

La perspective de la fermeture de certaines mines dans le Sud-Est de la France a soulevé des protestations de commerçants et de prêtres et certains habitants interrogés ont qualifié de « déportation » la nécessité d'aller chercher du travail ailleurs.

Les personnes dont l'échelle de valeurs et le mode de vie

sont ébranlés par le progrès technique peuvent comprendre la nécessité économique de ce progrès, mais elles ne peuvent l'insérer rationnellement dans aucun système de valeurs qu'elles puissent concevoir. Au lieu d'être incités à apprendre un nouveau métier ou à chercher un emploi ailleurs, les travailleurs peuvent alors se retirer dans ce qui reste de l'ancienne communauté et de l'ancienne vie familiale, vestiges des traditions passées.

En revanche, le progrès technique s'introduit plus aisément dans des collectivités moins étroitement intégrées. Dans la haute vallée de l'Aude, en France, où la chapellerie, industrie traditionnelle, était en déclin, une nouvelle usine de matières plastiques a été implantée. Elle a recruté son personnel, non parmi les anciens ouvriers chapeliers, mais dans la campagne environnante, jusqu'à une distance éloignée. Ces nouveaux travailleurs se faisaient de l'avenir une conception différente; le changement, au lieu de menacer leur mode de vie, leur a ouvert de nouvelles possibilités.

C'est dans les régions dont l'économie est la plus diversifiée que les changements sont acceptés le plus facilement. On a constaté que l'attitude des mineurs français à l'égard du progrès technique dans les mines variait suivant leurs villes ou villages de résidence, ceux qui habitaient à une certaine distance des fosses ou dans des agglomérations acceptant le changement le plus aisément. Dans les grandes villes, on est plus accoutumé au changement (une étude consacrée à six villes américaines a révélé que 70 % des travailleurs avaient changé d'emploi et de métier au cours des dix dernières années et qu'un tiers d'entre eux avait déménagé). En outre, la vie sociale et celle de l'usine ou du bureau sont séparées et la famille du salarié est moins affectée par les changements intéressant le travail du soutien de famille et le prestige qui s'y attache. Le travailleur peut donc envisager un changement de nature de son travail, ou même un changement d'emploi, sans désorganiser l'ensemble de son existence.

L'IDENTIFICATION AU CHANGEMENT

La conception qu'un travailleur se fait de la société joue un rôle important dans ses réactions devant une innovation donnée. S'il considère la société comme le théâtre de conflits d'intérêts où des barrières rigides le séparent lui-même des « dirigeants » et où il n'a aucune chance d'accéder au commandement, il est probable que sa résistance au changement sera forte. Si au contraire il croit au progrès — et plus particulièrement au progrès technique envisagé comme un outil de progrès social — il se montrera vraisemblablement plus réceptif aux changements introduits dans son travail, car il pourra y voir une possibilité d'améliorer son niveau de vie.

Sur le plan syndical, l'attitude envers l'évolution sociale joue également un rôle important dans l'accueil réservé à des changements particuliers. Les syndicats dits « volontaires », fermement persuadés que le progrès technique et le progrès social sont liés, pensent que le rôle des syndicats est de favoriser le progrès technique afin de surmonter les retards sociaux; leurs revendications sont généralement fondées sur les bienfaits réels ou virtuels du progrès technique. Cette attitude contraste avec celle d'autres syndicats, par exemple avec celle qui caractérise dans beaucoup de pays les syndicats de métiers, dont les dirigeants, n'ayant aucune conviction particulière au sujet du progrès technique, se laissent guider avant tout dans leurs négociations par la recherche

de salaires plus élevés. Dans ce contexte, le progrès technique apparaît souvent comme un facteur de trouble.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Il apparaît que, lorsque le changement implique des déplacements de travailleurs, il se crée une situation paradoxale : les travailleurs qui ont le plus besoin de changer de métier ou de résidence sont les moins bien placés pour le faire alors que ceux qui possèdent un emploi stable ont la possibilité de partir à la recherche de nouveaux horizons. Les travailleurs âgés et les chefs de famille résisteront probablement au changement, tout comme les salariés des régions ou industries en déclin. C'est ainsi que, dans le cas des mineurs français étudié par Barbichon et Moscovici (1962), plus les signes de déclin s'accumulaient, plus les mineurs se montraient préoccupés de préserver l'industrie traditionnelle de la région. Ils ne plaçaient pas leurs espoirs dans un changement de profession ou de région, mais dans la découverte de nouvelles veines à exploiter.

Si l'on pouvait libérer les travailleurs de cette situation de dépendance et réduire au minimum leur insécurité économique, leur résistance au progrès technique s'en trouverait sans doute atténuée.

UN BESOIN DE CONTRÔLER ET DE CRÉER

L'une des causes importantes de frustration décelées par les études récentes réside dans le fait que l'introduction de nouvelles techniques éteint chez les salariés le sentiment que leur travail comporte une part de création et qu'ils exercent sur lui un certain contrôle. Ce problème a peut-être été plus grave à l'époque où s'introduisait le travail à la chaîne, où la cadence même du travail était imposée de l'extérieur, qu'au stade de l'automation où la portée de la tâche paraît souvent élargie; mais les sociologues ont beaucoup réfléchi aux possibilités de rendre aux salariés le sentiment de contrôler leur travail et de participer à une création.

Au Royaume-Uni, le « Tavistock Institute of Human Relations » a étudié expérimentalement l'introduction d'un système mécanisé dans deux groupes de travail distincts. Le premier était organisé selon le principe d'une spécialisation très poussée, chaque ouvrier effectuant une tâche répétitive et une seule, sans aucune vue globale de ce qui se faisait dans l'ensemble du système. Dans l'autre groupe, chaque travailleur assurait une fonction plus étendue; les membres du groupe étaient interchangeable et chacun avait une certaine marge d'initiative : ainsi, non seulement il avait une idée de la situation globale, mais il se voyait investi d'une réelle responsabilité. Dans le premier groupe, on a constaté des frictions, un mauvais moral et une faible production; dans le second, la satisfaction au travail était plus grande et la productivité plus élevée. Peut-être faut-il voir dans cette harmonisation des besoins humains et des besoins techniques la formule qui peut assurer la réussite des changements techniques. On a constaté qu'il est beaucoup plus efficace de laisser les travailleurs déployer leurs aptitudes créatrices que de recourir à des palliatifs pour prévenir leur mécontentement.

PAIEMENTS

LE IN

Note d'introduction à un résumé des données fournies par le Rapport an
des réserves monétaires et
par Harry TRAVERS, Chef de la Division

Maintenir à peu près en équilibre les paiements extérieurs d'un pays, de façon que le Gouvernement puisse consacrer l'essentiel de ses efforts à assurer une croissance économique régulière et à préserver la stabilité financière, a été une tâche particulièrement complexe et difficile en 1964, année marquée par deux grandes poussées spéculatives, contre la lire et le sterling, par un très fort déficit de la balance de base du Royaume-Uni et par le peu de succès des tentatives faites pour réduire encore le déficit des Etats-Unis.

Les Gouvernements ont entrepris d'examiner si ces difficultés ne sont pas liées non seulement à la situation économique particulière de certains pays, mais aussi au fonctionnement du système monétaire international lui-même. Le Rapport des Suppléants du Groupe des Dix (1), publié en août 1964, annonçait le lancement de deux études. Un Sous-Groupe du Groupe des Dix (appelé le Groupe Ossola, du nom de son Président) devait premièrement examiner diverses propositions tendant à améliorer et à compléter les méthodes servant à la création de réserves monétaires ; ce Groupe a publié son Rapport en août 1965. Deuxièmement, le Groupe de Travail N° 3 du Comité de Politique Economique de l'OCDE se voyait chargé d'étudier les mesures et les instruments qui permettraient le mieux de prévenir ou de corriger les déséquilibres des balances des paiements (c'est ce qu'on est convenu d'appeler l'étude des « mécanismes d'ajustement ») ; ce Groupe n'a pas encore fait connaître ses conclusions

Tout porte à penser que les pays du Groupe des Dix vont poursuivre activement ces deux études, qui sont étroitement liées et correspondent en gros à deux groupes de problèmes. Le premier a trait au volume global et à la répartition des réserves monétaires nationales, ainsi qu'à l'utilisation de ces réserves, renforcées par des accords de crédit internationaux, pour financer les fluctuations à court et à moyen terme des paiements extérieurs. Pour faire face aux fluctuations à court terme, les pays ont jusqu'à présent puisé dans leurs réserves et fait très largement appel à des crédits à court terme entre banques centrales. Quant aux fluctuations à moyen terme, on peut les définir comme étant celles qui se produisent pendant le temps nécessaire pour rétablir graduellement un nouvel équilibre, sans bouleversement de la politique économique suivie par les pays intéressés. Les réserves fournissent là encore le premier moyen de défense, mais elles doivent être relayées par des mesures de redressement et, si nécessaire, par des crédits internationaux. A cette nécessité de disposer de réserves monétaires suffisantes pour amortir les effets initiaux des fluctuations à court et à moyen terme des paiements extérieurs s'ajoute le fait que chaque pays s'efforce de maintenir ou de porter ses réserves au niveau qui lui paraît propre à lui donner une indépendance suffisante dans le choix du rythme de développement de sa propre économie. Il n'existe pas à l'heure actuelle de formule chiffrée qui permette de dire quel niveau global des réserves serait approprié. Toutefois, certains Gouvernements semblent se rallier à l'idée qu'il serait souhaitable de mettre sur pied de nouveaux arrangements techniques et institutionnels pour permettre d'exercer un contrôle délibéré et assez direct sur le volume global et la répartition des réserves nationales, grâce à une coopération internationale.

D'autres Gouvernements semblent considérer qu'il est plus urgent d'instaurer une discipline monétaire plus stricte et d'améliorer les « mécanismes d'ajustement », autrement dit de s'attaquer au second groupe de problèmes. Il s'agirait

ES

TERNATIONAUX

Annuel du Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen sur l'évolution des balances des paiements des Paiements Internationaux à l'O C D E

de faire la lumière sur les causes et les remèdes de déséquilibres persistants des balances des paiements et d'élaborer un ensemble de techniques, de règles ou d'accords dans le cadre duquel on pourrait, en combinant l'action individuelle des pays et une action internationale concertée, éviter ou supprimer délibérément ces déséquilibres. Les problèmes que l'on vient de mentionner ne sont pas nouveaux, mais les progrès accomplis ces dernières années dans la voie de leur solution ont été décevants. C'est ainsi que la réduction du fort déficit extérieur enregistré par les Etats-Unis depuis 1958 a été beaucoup plus lente que les autorités américaines le prévoient ou le souhaitaient. Une des principales causes de ce déficit a été l'accroissement régulier des sorties nettes de capitaux privés américains à long terme (au début de 1965, le Gouvernement des Etats-Unis a institué un système de limitation volontaire de ces sorties). Les crises périodiques de confiance dans la livre sterling ont été dues non seulement à la faiblesse des réserves du Royaume-Uni, mais aussi au fait que la balance courante de ce pays n'est pas parvenue à compenser le déficit constamment élevé des opérations en capital à long terme (des mesures vigoureuses ont été prises dernièrement pour corriger cet état de choses). Enfin, depuis de nombreuses années, l'excédent de la balance de base de la République fédérale d'Allemagne perturbe et complique la politique monétaire de ce pays (il faut cependant signaler que cet excédent semble devoir disparaître en 1965).

En s'attaquant à ces problèmes, il importerait d'avoir une meilleure connaissance de la nature des courants financiers internationaux et des causes de déséquilibre, de façon que les Gouvernements puissent adapter leur action en fonction de chaque cas. Le « processus d'ajustement » ne devrait pas consister en une série de mesures prises séparément par les différents pays, sous peine de voir les effets de ces interventions partiellement neutralisés par leurs répercussions dans les autres pays; une coopération internationale devrait présider aux ajustements et les principaux facteurs de chaque déséquilibre devraient être connus et compris de tous les pays intéressés.

A cette fin, un effort considérable devra être fait pour améliorer les statistiques nationales de balance des paiements, domaine dans lequel il reste beaucoup à faire (l'ampleur qu'atteint le poste « erreurs et omissions » dans la balance de la plupart des pays le montre bien : dans celle des Etats-Unis, par exemple, il a dépassé 1 milliard de dollars au cours de trois des quatre dernières années). Les Rapports annuels du Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen ont à cet égard le mérite de fournir des données comparables sur la balance des paiements de chacun des pays Membres de l'OCDE. Le dernier en date de ces Rapports, qui vient de paraître, donne une vue d'ensemble de l'évolution monétaire internationale en 1964 et au premier trimestre de 1965. On trouvera ci-après un résumé des renseignements qu'il fournit sur les réserves monétaires et les balances des paiements.

(suite page 14)

(1) Le Groupe des Dix se compose des pays signataires des « Accords Généraux d'Emprunt » du FMI. Ce sont : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. La Suisse est associée aux activités du Groupe.

RÉSERVES MONÉTAIRES ET OPÉRATIONS MONÉTAIRES CONNEXES

L'état des réserves d'un pays ne dépend pas seulement du montant de

ses avoirs en or et en devises, tels qu'ils apparaissent dans la définition des réserves monétaires (1); les pays disposent en effet d'autres ressources. On trouvera ci-dessous des indications sur l'éventail des ressources dont disposent actuellement les autorités monétaires et sur leur importance respective.

● Les stocks d'or des pays non communistes représentaient à la fin de 1964 environ 60 % de leurs réserves moné-

taires totales. Ils s'élevaient à 41 milliards de dollars, dont 37 étaient détenus par les pays Membres de l'OCDE. Au cours des trois dernières années, la production d'or s'est stabilisée aux

(1) L'expression réserves monétaires désigne les avoirs officiels bruts d'un pays en or et en devises convertibles (à l'exclusion de tous engagements ainsi que des créances résultant de la liquidation de l'Union Européenne de Paiements).

1. ÉVOLUTION DES RÉSERVES MONÉTAIRES ET CERTAINES OPÉRATIONS CONNEXES (en millions de dollars US)

PAYS	RÉSERVES MONÉTAIRES (1) Augmentation (+) ou diminution (-)	OPÉRATIONS CONNEXES (2)				
		POSITIONS DES RÉSERVES AU FMI Augmentation (-) ou diminution (+) nette (3)	UTILISATION DES FACILITÉS SWAP ENTRE		BONS NON NÉGOCIABLES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS Achats (-) ou ventes (+) nets (5)	POSITION EXTÉRIEURE NETTE DES BANQUES COMMERCIALES Amélioration (-) ou détérioration (+) (6)
			Le Système Fédéral de Réserve et les autres Banques centrales (et la BRI) tirages (+) remboursements (-) (4)	Les Banques centrales autres que le Système Fédéral de Réserve (*)		
1	2	3	4	4 b	5	6
RF D'ALLEMAGNE	- 129	- 361	- 10	+ 75	(- 400)	+ 13
FRANCE	+ 648	- 168	- 9	+ 30	-	+ 38
ITALIE	+ 498	+ 80	- 50	(+ 30) (+ 25*)	+ 213	- 442
PAYS-BAS	+ 185	- 62	- 20	+ 25	-	+ 188
UEBL	+ 189	- 63	+ 30	+ 75	-	+ 114
TOTAL CEE	+ 1 391	- 574		-		
AUTRICHE	+ 54	- 35	-	-	-	- 16
DANEMARK	+ 176	-	-	-	-	+ 51
ESPAGNE	+ 314	- 53	-	-	-	n.d.
GRÈCE	- 11	-	-	-	-	+ 35
IRLANDE	+ 39	- 1	-	-	-	+ 24
ISLANDE	+ 9	-	-	-	-	-
NORVÈGE	+ 33	-	-	-	-	0
PORTUGAL	+ 112	-	-	-	-	-
ROYAUME-UNI	- 342	+ 489 (9)	+ 200	+ 405	-	(- 89) (7) (- 328) (8)
SUÈDE	+ 171	- 35	-	+ 20 (+ 100)	-	+ 12
SUISSE	+ 45	-	- 120	(+ 25*)	- 122	n.d.
TURQUIE	- 34	-	-	-	-	n.d.
TOTAL non CEE	+ 566	+ 365	-	-		
TOTAL OCDE EUROPE	+ 1 957	- 209	-	-		
ÉTATS-UNIS	+ 95	+ 266	+ 61	-	+ 517	(+ 696) (7) (+ 1 734) (8)
CANADA	+ 81	- 198	-	+ 50	(- 204)	+ 56
JAPON	- 79	- 40	-	-	-	+ 322
TOTAL OCDE	+ 2 054	- 181	-	-		

* Tous les montants portés dans la colonne 4 bis représentent une assistance au Royaume-Uni, à l'exception des deux montants suivis d'un astérisque qui correspondent au solde (25 millions de dollars) du swap réalisé entre la Banque Nationale Suisse et la Banque d'Italie. 1. On entend par « réserves monétaires » les avoirs bruts officiels en or et en devises convertibles, à l'exclusion des engagements et des créances résultant de la liquidation de l'Union Européenne de Paiements. 2. Dans les colonnes 3 à 6 les signes sont les mêmes que pour les postes « au-dessus de la ligne » de la balance des paiements, c'est-à-dire que le signe (+) correspond à des entrées de capitaux et le signe (-) à des sorties de capitaux. 3. Tirage sur le FMI et réduction de la position au FMI (+). Remboursement au FMI et augmentation de la position au FMI (-). Tirages des autres pays (-) ou remboursement (+) dans la monnaie du pays considéré. 4. L'effet immédiat d'un tirage swap est d'augmenter les « réserves monétaires » des deux parties puisqu'il s'agit des réserves « brutes ». Toutefois si les devises ainsi acquises sont utilisées, elles apparaissent dans les réserves des pays dans lesquels elles sont utilisées (ou elles peuvent même disparaître des réserves officielles, si elles sont détenues par des banques commer-

ciales). 5. Les montants entre parenthèses indiquent les pays acheteurs qui comprennent ces bons dans leurs réserves monétaires. Les montants indiqués comprennent aussi bien les bons libellés en dollars des États-Unis que ceux libellés dans la monnaie du détenteur; pour la Suisse, ils comprennent les certificats de 3 à 12 mois. 6. Augmentation nette des avoirs ou réduction des engagements (-). Réduction nette des avoirs ou augmentation des engagements (+). 7. Royaume-Uni : engagements en sterling (montant net) envers les institutions monétaires centrales (non compris les swaps). États-Unis : engagements à court terme en dollars envers les Banques centrales et les Gouvernements étrangers (non compris les swaps), notifiés par les banques américaines. 8. Royaume-Uni : engagements en sterling (montant net) envers les détenteurs privés. États-Unis : engagements à court terme en dollars envers les détenteurs privés, notifiés par les banques américaines. 9. Le montant global du tirage effectué en novembre 1964, par le Royaume-Uni sur le FMI, a atteint 1 milliard de dollars, mais ce tirage n'a affecté la « position des réserves au FMI » de ce pays qu'à concurrence de 489 millions de dollars, le montant de sa tranche-or.

alentours de 1,35 milliard de dollars par an et les ventes annuelles d'or russe ont atteint en moyenne 400 millions de dollars. L'offre totale annuelle d'or s'est élevée ainsi à 1,75 milliard de dollars, dont environ 630 millions sont venus grossir les réserves monétaires officielles, le reste, soit plus de 1,1 milliard de dollars, étant absorbé par les utilisations industrielles ou artistiques et par la thésaurisation privée (Tableau 3).

l'autre fraction, soit 40 %, du total des réserves monétaires. Ils s'élevaient à 25 milliards de dollars à la fin de 1964 (dont environ 15 milliards en dollars des États-Unis et 7 milliards en livres sterling) et avaient augmenté d'environ 1,5 milliard de dollars par an de 1959 à 1964. A la fin de cette dernière année, la part des pays de l'OCDE atteignait 15 milliards de dollars. Les avoirs en devises s'acquièrent nor-

forme d'accords bilatéraux de type « swap ». Les tirages effectués sur les facilités ainsi ouvertes augmentent initialement les réserves monétaires des deux pays intéressés (1). A la fin de 1964, les autorités des États-Unis avaient passé des accords de swap pour un montant total de 2,25 milliards de dollars, mais le montant des tirages en cours à la même époque était peu important.

2. ÉVOLUTION DES RÉSERVES MONÉTAIRES DES PAYS DE L'OCDE, MONTANT DE CES RÉSERVES AU 31 MARS 1965 (en millions de dollars US) ET POURCENTAGE DÉTENUS EN OR

PAYS	(en millions de dollars US)							Pourcentages des réserves monétaires détenus en or		
	Variations				Montant à la fin du 1 ^{er} trimestre de 1965					
	Or		Devises		Or	Devises	Réserves monétaires	Fin 1963	Fin 1964	Fin du 1 ^{er} tr. 1965
	1964	1 ^{er} tr. 1965	1964	1 ^{er} tr. 1965						
FRANCE	+ 554	+ 468	+ 94	- 257	4 197	1 119	5 316	71	73	79
ITALIE	- 236	- 14	+ 734	+ 17	2 093	1 588	3 681	74	57	57
PAYS-BAS	+ 87	+ 35	+ 98	- 50	1 723	346	2 069	84	81	83
RF D'ALLEMAGNE	+ 405	- 5	- 534	- 104	4 243	2 617	6 860	54	61	62
UEBL	+ 80	+ 33	+ 109	- 21	1 484	519	2 003	76	73	74
TOTAL CEE	+ 890	+ 517	+ 501	- 415	13 740	6 189	19 929	—	—	—
AUTRICHE	+ 64	+ 25	- 10	- 81	625	564	1 189	45	48	53
DANEMARK	0	0	+ 176	- 74	92	447	539	21	15	17
ESPAGNE	+ 43	+ 90	+ 271	- 105	706	691	1 397	52	44	51
GRÈCE	0	+ 5	- 11	- 21	82	168	250	28	29	33
IRLANDE	+ 1	0	+ 38	+ 4	19	420	439	5	4	4
ISLANDE	0	0	+ 9	0	1	40	41	3	2	2
NORVÈGE	0	0	+ 33	+ 4	31	335	366	9	9	8
PORTUGAL	+ 26	+ 15	+ 86	- 25	538	391	929	60	56	58
ROYAUME-UNI	- 348	- 25	+ 6	+ 40	2 111	219	2 330	93	92	91
SUÈDE	+ 7	0	+ 164	+ 94	189	782	971	26	22	19
SUISSE	- 95	- 23	+ 140	- 147	2 702	251	2 953	92	87	92
TURQUIE	- 11	+ 11	- 23	- 24	115	16	131	65	72	88
TOTAL NON-CEE	- 313	+ 98	+ 879	- 335	7 211	4 324	11 535	—	—	—
TOTAL OCDE EUROPE	+ 577	+ 615	+ 1 380	- 750	20 951	10 513	31 464	67	64	67
ÉTATS-UNIS	- 125	- 833	+ 220	+ 58	14 638	490	15 128	99	97	97
CANADA	+ 209	+ 18	- 128	- 128	1 044	1 530	2 574	31	38	41
JAPON	+ 15	0	- 94	+ 52	304	1 547	1 851	15	17	16
TOTAL OCDE	+ 676	- 200	+ 1 378	- 768	36 937	14 080	51 017	73	71	72

Source : International Financial Statistics, juillet 1965.

Les réserves nationales d'or peuvent être également accrues ou réduites par les transactions en or avec le FMI. C'est ainsi que le Fonds a acheté des devises contre de l'or pour un total de 250 millions de dollars en décembre 1964 et de 400 millions de dollars en mai 1965.

• Les avoirs en devises représentent

malement par des interventions sur le marché; mais leur évolution résulte aussi, entre autres causes, des deux catégories suivantes de transactions.

-- Opérations de soutien à court terme entre autorités monétaires.

Elles prennent ordinairement la

(1) Les réserves monétaires étant par définition des réserves brutes. Seuls la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas font entrer en ligne de compte, pour le calcul de leurs réserves officielles, à la fois l'avoir et l'engagement résultant d'un tirage swap effectué pour soutenir la monnaie d'un autre pays; l'opération n'entraîne donc pas d'augmentation de leurs réserves.

(suite page 16)

suite de la page 15

Les facilités à court terme dont la Banque d'Angleterre disposait à la fin de 1964 s'élevaient d'autre part à environ 2,75 milliards de dollars, dont 525 millions de tirages en cours.

-- **Bons et certificats non négociables achetés au Trésor des États-Unis.** Dans la plupart des cas ces créances peuvent être mobilisées sous un court préavis et les détenteurs les comptabilisent dans leurs réserves monétaires (1). Le montant total en cours à la fin de 1964 était de 1,4 milliard de dollars (dont 1 090 millions libellés dans la monnaie du détenteur et 350 millions en dollars des États-Unis).

● *Deux catégories de créances sur le FMI* peuvent faire presque automatiquement l'objet de tirages, lorsque le détenteur fait valoir qu'il a besoin de fonds pour remédier à des difficultés de balance des paiements.

-- **Positions dans la tranche-or.** Elles donnent naissance à des créances dans la mesure où les avoirs du FMI dans la monnaie d'un pays sont inférieurs à la quote-part de ce pays : la créance est égale à la fraction de la quote-part souscrite en or (soit 25 %), diminuée du montant des tirages effectués par le pays sur le Fonds et augmentée du montant des tirages que d'autres pays effectuent dans sa monnaie.

-- **Créances au titre des Accords Généraux d'Emprunt.** Ces créances naissent lorsque le FMI fait appel aux ressources supplémentaires, d'un montant global de 6 milliards de dollars, qui ont été mises à sa disposition, sous certaines conditions, en vertu d'accords conclus en 1962 avec dix pays pour une période de quatre ans. Le FMI a eu recours à ces ressources pour un montant de 405 millions de dollars en novembre 1964 et pour un montant de 525 millions en mai 1965, afin d'aider à financer les deux importants tirages que le Royaume-Uni a effectués sur lui à ces mêmes dates.

(1) Excepté la Belgique, l'Italie et la Suisse.

Certains pays comptabilisent tout ou partie de ces deux catégories de créances dans leurs réserves officielles. Leur somme constitue la *position des*

en or et deux tiers en devises. Au premier trimestre de 1965, elles ont au contraire diminué d'environ 1 milliard de dollars (200 millions pour les avoirs

3. RÉSERVES MONDIALES D'OR (en millions de dollars US)

	1962	1963	1964
A. OFFRE TOTALE ET RÉPARTITION :			
1. Production d'or ^{(1) (2)}	1 290	1 350	1 400
2. Ventes d'or par l'URSS	200	550	450
3. Offre totale	1 490	1 900	1 850
4. Accroissement des réserves officielles ⁽²⁾ (cf. partie B du présent tableau)	330	840	730
5. Utilisation industrielle ou artistique et thésaurisation privée ⁽³⁾	1 160	1 060	1 120
B. ÉVOLUTION DES RÉSERVES OFFICIELLES :			
6. Pays européens de l'OCDE, dont : Pays de la CEE Royaume-Uni Autres pays européens	+ 1 330 + 620 + 310 + 400	+ 1 150 + 880 - 100 + 370	+ 580 + 890 - 350 + 40
7. Autres pays de l'OCDE, dont : Canada États-Unis Japon	- 1 130 - 240 - 890 0	- 350 + 110 - 460 0	+ 100 + 210 - 130 + 20
8. Organisations internationales	- 50	- 120	+ 90
9. Reste du monde ⁽²⁾	+ 180	+ 160	- 40
10. Réserves officielles (10=4)	+ 330	+ 840	+ 730

(1) Estimations. (2) A l'exclusion de l'URSS, de l'Europe orientale, de la Chine continentale et de la Corée du Nord. (3) Montant résiduel (rubrique 3 moins rubrique 4).

Source : *International Financial Statistics*, juillet 1965.

réserves d'un pays au Fonds. A la fin de 1964, le total de ces positions était de 4,2 milliards de dollars, dont 3,6 milliards pour les pays Membres de l'OCDE.

Les autorités monétaires contrôlent directement l'évolution des avoirs énumérés ci-dessus; mais elles ont aussi les moyens d'influer sur les *mouvements nets des avoirs et engagements extérieurs des banques commerciales* (Tableau 1, colonne 6), si bien que ces mouvements peuvent en fait se substituer à des mouvements de réserves monétaires. Toutefois, on les considère généralement comme faisant partie des entrées et des sorties de capitaux privés à court terme comptabilisées dans la balance des paiements.

Voici un aperçu des faits saillants qui ont marqué **l'évolution des réserves monétaires et des opérations connexes en 1964** (et au premier trimestre de 1965).

● *Les réserves monétaires des pays de l'OCDE* ont augmenté d'environ 2 milliards de dollars en 1964, dont un tiers

en or et 800 millions pour les avoirs en devises).

Pris individuellement, les pays où la fraction des réserves monétaires détenue en or a le plus augmenté en 1964 et au premier trimestre de 1965, sont la France (de 71 à 79 %) et la République fédérale d'Allemagne (de 54 à 62 %). La baisse observée dans le cas de l'Italie (57 % contre 74 %) a été due aux pertes d'or subies pendant la crise financière extérieure du premier trimestre de 1964 et au fort accroissement des recettes en devises enregistré par la suite.

A la fin de mars 1965, on pouvait classer approximativement les pays de l'OCDE en cinq groupes, d'après la part de l'or dans leurs réserves (Tableau 2).

Plus de 90 % : États-Unis, Royaume-Uni, Suisse et Turquie.

De 75 à 85 % : Belgique, France et Pays-Bas.

De 50 à 60 % : RF d'Allemagne, Autriche, Espagne, Italie et Portugal.

De 15 à 40 % : Canada, Danemark, Grèce, Japon et Suède.
Moins de 10 % : Irlande, Islande et Norvège.

Au total, les avoirs en or des pays de l'OCDE représentaient 72 % de leurs réserves monétaires; pour les pays européens Membres de l'OCDE

la proportion était de 67 %.
● Arrangements de soutien entre autorités monétaires. En mars 1964, le Trésor des États-Unis, la Banque d'Angle-

4. RÉSUMÉS DES BALANCES DES PAIEMENTS DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE EN 1963 ET 1964 (en millions de dollars US)

PAYS	Année	Balance courante (1)	Mouvements ordinaires de capitaux à long terme		Balance de base (d) = a + b + c	Mouvements extraordinaires de capitaux (3)	Mouvements de capitaux à court terme enregistrés (4)	Erreurs et omissions (g)	FMI (5) et Fonds Européen (h)	Opérations monétaires spéciales (6)	Réserves monétaires (7)
			publics (2)	privés (c)							
			(a)	(b)							
RF D'ALLEMAGNE	1963	+ 1 082	- 1 098	+ 783	+ 767	-	+ 101	- 155	- 35	- 19	+ 659
	1964	+ 977	- 1 056	+ 111	+ 32	-	- 125	+ 311	- 360	+ 13	- 129
AUTRICHE	1963	+ 19	+ 1	+ 87	+ 107	-	- 36	+ 62	- 11	+ 14	+ 136
	1964	- 4	+ 36	+ 37	+ 69	-	+ 25	- 12	- 35	+ 7	+ 54
UEBL	1963	- 34	- 28	+ 30	- 32	-	+ 248	+ 12	- 6	- 42	+ 180
	1964	+ 46	- 24	+ 162	+ 184	-	+ 58	+ 10	- 63	-	+ 189
DANEMARK	1963	+ 24	+ 98	+ 91	+ 213	-	- 13	-	-	+ 14	+ 214
	1964	- 196	+ 66	+ 193	n.d.	-	+ 51	-	-	+ 62	+ 176
ESPAGNE	1963	- 192	+ 11	+ 214	+ 33	-	- 58	+ 72	- 16	+ 50	+ 81
	1964	+ 14	- 9	+ 299	+ 304	-	- 17	+ 23	- 52	+ 56	+ 314
FRANCE (métropolitaine)	1963	+ 497	- 135	+ 516	+ 878	- 281	+ 130	- 3	- 12	+ 135	+ 847
	1964	+ 111	- 106	+ 527	+ 532	-	- 39	+ 60	- 169	+ 263	+ 648
GRÈCE	1963	- 93	+ 52	+ 90	+ 49	-	+ 21	- 53	-	- 9	+ 7
	1964	- 218	+ 83	+ 120	- 15	-	+ 22	- 17	-	- 2	- 11
IRLANDE	1963	- 62	- 6	+ 75	n.d.	-	+ 37	-	- 2	+ 3	+ 45
	1964	- 88	+ 38	+ 107	n.d.	-	+ 24	-	- 1	- 41	+ 39
ISLANDE	1963	- 5	+ 7	+ 3	+ 5	-	- 2	0	- 3	- 1	0
	1964	- 8	- 1	+ 13	+ 4	-	+ 1	+ 1	-	+ 3	+ 9
ITALIE	1963	- 665	- 40	- 523	- 1 228	-	+ 692	- 65	- 23	+ 189	- 435
	1964	+ 736	- 10	+ 264	+ 990	-	- 644	- 14	+ 79	+ 86	+ 498
NORVÈGE	1963	- 186	+ 29	+ 194	+ 37	-	+ 2	n.d.	-	+ 12	+ 51
	1964	- 67	+ 33	+ 103	+ 69	-	- 14	-	-	- 22	+ 33
PAYS-BAS	1963	+ 81	+ 8	- 16	+ 73	- 70	+ 16	+ 151	-	- 14	+ 156
	1964	- 164	- 34	+ 116	- 82	-	+ 275	+ 56	- 62	- 2	+ 185
PORTUGAL (zone escudo)	1963	- 22	+ 22	+ 67	+ 67	-	- 22	+ 2	-	- 12	+ 35
	1964 ⁽⁸⁾	+ 12	+ 59	+ 31	+ 102	-	- 15	+ 2	-	- 20	+ 69
ROYAUME-UNI	1963	+ 650	- 675	- 193	- 218	-	- 56	- 204	+ 13	+ 316	- 149
	1964	- 521	- 862	- 703	- 2 086	-	+ 212	+ 3	+ 1 005	+ 524	- 342
SUÈDE	1963	- 4	- 16	- 23	- 43	-	- 24	-	- 5	+ 24	- 48
	1964	0	- 20	- 9	- 29	-	- 12	-	- 35	+ 247	+ 171
SUISSE	1963	- 356	n.d.	n.d.	n.d.	-	n.d.	-	-	+ 563	+ 207
	1964	- 410	n.d.	n.d.	n.d.	-	n.d.	-	-	+ 455	+ 45
TURQUIE	1963	- 279	+ 267	+ 26	- 48	-	+ 10	-	+ 19	+ 7	- 12
	1964	- 102	+ 170	+ 32	+ 16	-	+ 10	-	+ 13	- 73	- 34
CANADA	1963	- 459	- 50	+ 561	+ 52	-	- 132	-	- 80	+ 217	+ 57
	1964	- 356	- 14	+ 623	+ 253	-	- 245	-	- 256	+ 327	+ 81
ÉTATS-UNIS	1963	+ 5 080	- 3 907	- 3 345	- 2 172	+ 755	- 190	- 401	+ 30	+ 1 630	- 348
	1964	+ 7 721	- 3 685	- 4 241	- 205	+ 600	- 442	- 1 161	+ 266	+ 1 037	+ 95
JAPON	1963	- 694	- 123	+ 507	- 310	-	+ 512	+ 44	-	- 210	+ 36
	1964	- 389	- 118	+ 131	n.d.	-	+ 324	- 4	- 40	+ 17	- 79

1. Dons officiels exclus. 2. Y compris les dons officiels et les remboursements des dettes ou créances issues de la liquidation de l'UEP. 3. Ce poste comprend les remboursements anticipés de prêts; dans le cas des États-Unis, il comprend aussi l'évolution des engagements vis-à-vis des autorités étrangères liés à des opérations spécifiques. 4. Publics et privés. Y compris, dans la mesure du possible, les mouvements des avoirs et engagements des banques commerciales, des particuliers et des organisations internationales, dans le cas des États-Unis ce poste comprend l'évolution des engagements vis-à-vis des banques commerciales, des particuliers et des organisations internationales. 5. Evolution de la position brute du pays au FMI, dans la mesure où sa balance des paiements en est affectée. 6. Ce poste comprend les mouvements des avoirs et engagements des institutions monétaires officielles vis-à-vis de l'étranger, qui ne sont pas comptabilisés dans les autres postes (opérations en bons du Trésor des États-Unis, swaps, soldes des accords bilatéraux de paiements, etc.). 7. Il s'agit du mouvement des réserves brutes en or et en devises convertibles telles qu'elles sont publiées par le FMI dans « International Financial Statistics ». 8. Trois premiers trimestres seulement.
N.B. Pour d'autres notes sur les chiffres, voir le sixième Rapport annuel du Comité Directeur, Tableaux III et IV.

5. COMPARAISON ENTRE LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX PRIVÉS A COURT TERME RECENSÉS (1) (plus le poste résiduel de la balance des paiements) ET LA "BALANCE DE BASE" (2) (en millions de dollars US)

Excédent (+) ou déficit (-) de la balance de base
Entrée (+) ou sortie (-) nette des capitaux à court terme (et poste résiduel)

PAYS	1963		1964	
	Balance de base (2)	Capitaux à court terme et poste résiduel	Balance de base (2)	Capitaux à court terme et poste résiduel
RF D'ALLEMAGNE	+ 800	0	0	+ 400
ITALIE	- 1 200	+ 800	+ 1 000	- 600
PAYS-BAS	+ 100	+ 100	- 100	+ 300
ROYAUME-UNI	- 200	- 600	- 2 100	0
SUISSE (3)	(- 400)	(+ 600)	(- 450)	(+ 650)
ÉTATS-UNIS	- 2 200	- 300	- 200	- 1 400
CANADA	0	(+ 100)	+ 250	(+ 100)
JAPON	- 300	+ 300	(- 500)	+ 300

(1) Y compris les variations de la position nette des banques commerciales. (2) La balance de base représente la balance courante plus les mouvements ordinaires de capitaux à long terme. (3) Pour la Suisse, la « balance de base » comprend la balance courante plus les mouvements nets des transactions étrangères (recensées) sur le marché financier suisse. Le chiffre des mouvements de capitaux à court terme et du poste résiduel correspond à la différence entre la « balance de base » et le mouvement des réserves (à l'exclusion des opérations de swap), et inclut donc certaines opérations en capital à long terme ainsi que les erreurs et omissions.

terre et la Banque Fédérale d'Allemagne ont accordé à l'Italie des facilités de crédit d'un montant total de 550 millions de dollars, tandis que la Banque Nationale Suisse mettait à sa disposition une somme de 100 millions de dollars au titre d'un accord de swap. A la fin de l'année, les tirages effectués par l'Italie sur ces facilités étaient presque entièrement remboursés. Les tirages effectués par la Banque d'Angleterre sur les facilités à court terme, d'un montant approximatif de 2,75 milliards de dollars, qui lui avaient été accordées par le Système Fédéral de Réserve, certaines Banques centrales européennes et la BRI, ont atteint 1,2 milliard de dollars à la fin de novembre 1964, mais se trouvaient ramenés à 525 millions de dollars en fin d'année. Enfin le Système Fédéral de Réserve a largement utilisé en 1964 les facilités dont il disposait au titre d'accords de swap auprès des Banques centrales de Suisse, de la République fédérale d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et d'Italie, ainsi qu'auprès de la BRI (Tableau 1, colonnes 4 et 4 bis).

● *Bons non négociables du Trésor des Etats-Unis.* Un nouveau montant de 520 millions de dollars de bons de cette catégorie a été placé en 1964, ce qui a porté leur encours total à 1 440 millions

de dollars (Tableau 1, colonne 5).

● *Positions des réserves au FMI.* On a enregistré en 1964 une diminution des positions du Royaume-Uni (490 millions de dollars), des États-Unis (270 millions et de l'Italie (80 millions), alors que celles des autres pays de l'OCDE augmentaient au total de 1 020 millions de dollars (Tableau 1, colonne 3).

6. AVOIRS ET ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS DES BANQUES COMMERCIALES (en milliards de dollars US)

PAYS	Variations en 1964		Variations 1959-64		En cours à la fin de 1964	
	Avairs	Engagements	Avairs	Engagements	Avairs	Engagements
TOTAL 10 PAYS D'EUROPE CONTINENTALE (1)	+ 0,8	+ 0,6	+ 3,9	+ 5,7	6,4	7,9
ROYAUME-UNI (2)	+ 0,7	+ 1,1	+ 3,5	+ 4,8	4,0	6,9
CANADA (3)	+ 0,9	+ 1,0	+ 3,0	+ 3,1	5,2	5,2
ÉTATS-UNIS (4)	+ 1,9	+ 1,7	+ 5,3	+ 4,6	7,8	10,6
JAPON	+ 0,7	+ 1,0	+ 2,0	+ 3,2	2,2	3,4

(1) RF d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède.
(2) Banques britanniques à l'étranger, banques étrangères à Londres et accepting houses britanniques, à l'exclusion des « autres banques étrangères » (Bank of England Quarterly Bulletin). (3) En milliards de dollars canadiens.
(4) Les engagements ne comprennent pas ceux qui sont contractés envers des institutions officielles.

LES BALANCES DES PAIEMENTS DES PAYS DE L'OCDE

Le Tableau 4 donne une vue résumée de la balance des paiements de chaque pays de l'OCDE en 1963 et 1964. Les changements qui ressortent de ces chiffres sont analysés dans le sixième Rapport annuel du Comité Directeur de l'Accord Monétaire Européen.

Les principaux mouvements de capitaux privés à court terme sont retracés dans le Tableau 5 et confrontés avec la balance de base de chacun des pays intéressés. L'ampleur des répercussions que ces mouvements peuvent exercer est mise en évidence par l'accroissement des positions extérieures des banques commerciales de 1959 à 1964 (Tableau 6). A la fin de cette dernière année, les avoirs extérieurs des banques des pays mentionnés dans le Tableau s'élevaient au total à 25 milliards de dollars et leurs engagements extérieurs à 34 milliards. Il est bien certain que des changements relativement faibles dans le volume et la répartition de ces avoirs et de ces engagements peuvent exercer une très forte influence sur l'état de la balance des paiements des pays intéressés et sur le niveau de leurs réserves.

POLITIQUES ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

par

Heinz KNEUBÜHLER

Bureau du Délégué du Conseil fédéral
aux questions conjoncturelles, Berne.

Un problème majeur pré-occupe, depuis la deuxième guerre mondiale, les Gouvernements de presque tous les pays de l'OCDE : c'est la nécessité de procurer à la population un nombre suffisant de logements ; trois de ces pays, la RF d'Allemagne, la Suède et la Suisse, ont réussi, en 1962 et 1963, à construire dix nouveaux logements par millier d'habitants, ce qui représente la plus forte proportion enregistrée dans les pays Membres de l'Organisation.

C'est pourquoi l'OBSERVATEUR DE L'OCDE a demandé aux Délégations de ces trois pays auprès de l'OCDE de faire réaliser, par des auteurs nationaux, des études sur les politiques et techniques de leurs Gouvernements respectifs en matière de construction immobilière.

Le lecteur trouvera dans ce numéro le premier de ces articles, qui a été communiqué par la Délégation de la Suisse auprès de l'OCDE. Dans les numéros suivants paraîtront les articles obtenus grâce aux bons offices des Délégations de la RF d'Allemagne et de la Suède.

en SUISSE



POLITIQUES ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS en SUISSE

La situation du logement⁽¹⁾

PRODUCTION DE LOGEMENTS ET DÉPENSES AFFECTÉES A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Il y a lieu d'abord de faire remarquer que, du point de vue statistique, la production locative ne traduit pas avec exactitude les variations du nombre des logements habitables. En effet, il faudrait aussi tenir compte des logements issus de transformations ou perdus par suite de démolitions et de changements d'affectation. Ces facteurs seront toutefois négligés dans le présent article, la construction de nouveaux logements étant déterminante pour la formation de l'offre.

Il ressort du tableau ci-après que l'évolution de la production de logements en Suisse au cours de ces dernières années a été marquée par une progression extraordinairement forte. Le nombre des nouveaux logements construits annuellement est passé de quelque 23 950 en 1950 à 57 050 approximativement en 1964; il a donc sensiblement plus que doublé. Cet accroissement a été de pair avec l'évolution conjoncturelle, caractérisée par trois phases d'expansion (1950-1951, 1953 à 1957, à partir de 1959) entrecoupées de périodes de fléchissement plus ou moins prononcé, durant lesquelles la production de logements a subi un recul correspondant. Le nombre des nouveaux logements construits par 1 000 habitants était de 5,1 unités en 1950 et s'est inscrit à 10,6 unités en 1964.

Une répartition des nouveaux logements d'après les catégories de communes révèle que l'accent s'est nettement déplacé des villes vers les communes comptant jusqu'à 10 000 habitants. La part des grandes villes (communes de plus de 100 000 habitants) à l'ensemble de la construction de logements est tombée de 33 % en 1960 à 13 % en 1964; celle des communes de moins de 5 000 habitants est passée en revanche de 36 à 47 %.

Ce déplacement frappant de la construction locative des grandes villes vers les petites villes et les villages — sans réduire pour autant la concentration démographique qui se poursuit dans les agglomérations urbaines — est dû essentiellement à la pénurie croissante de terrains dans les grandes

villes et au fait que les quartiers de banlieue présentent certains signes de saturation. On observe en l'occurrence une tendance à la « décentralisation de l'habitat avec points de cristallisation » en ce sens que des centres régionaux se forment dans des localités bien desservies et présentant des avantages du point de vue fiscal.

Des transformations structurales se sont aussi produites ces dernières années quant à la composition des nouveaux logements construits. La proportion des petits logements s'est accrue au détriment de celle des grands. S'établissant à 73 % en 1950-1954, la part des appartements d'une pièce à l'ensemble de la production s'est élevée à 97 % en 1960-1964, alors que la proportion des appartements de six pièces ou plus est demeurée stationnaire. Il en est résulté une légère diminution du nombre moyen de pièces par appartement.

Ces changements de structure du marché locatif découlent d'une modification des habitudes de logement; on constate en effet — tout au moins dans les régions urbaines et suburbaines — que les enfants adultes ont de plus en plus tendance à quitter le foyer familial avant le mariage et à disposer de leur propre logement.

Cette évolution se traduit aussi par un recul du degré d'occupation moyen par appartement. Ce taux est tombé de 3,645 personnes en 1950 à 3,435 personnes en 1960. Depuis lors, il a probablement continué à baisser légèrement. Le taux d'occupation, soit 2,8 personnes par logement, est le plus faible dans les grandes villes; il croît à mesure que l'importance des communes diminue pour atteindre jusqu'à 3,9 personnes dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Parallèlement, le nombre d'occupants par pièce (cuisine non comprise) a fléchi de 0,90 en 1950 à 0,86 en 1960.

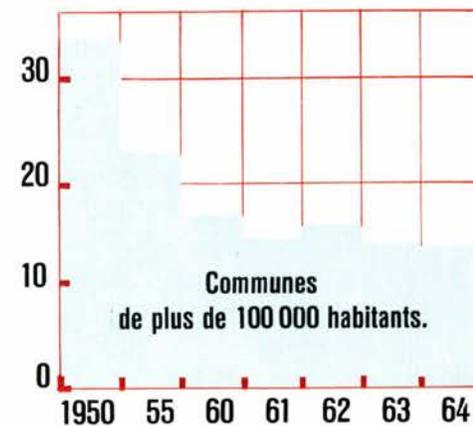
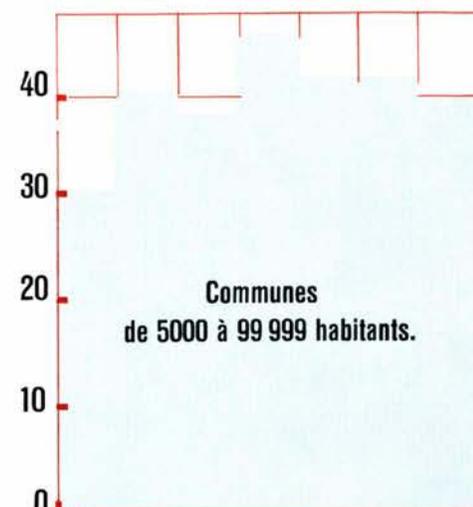
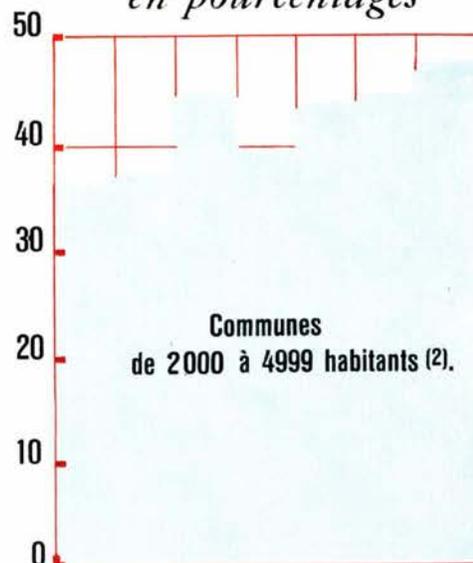
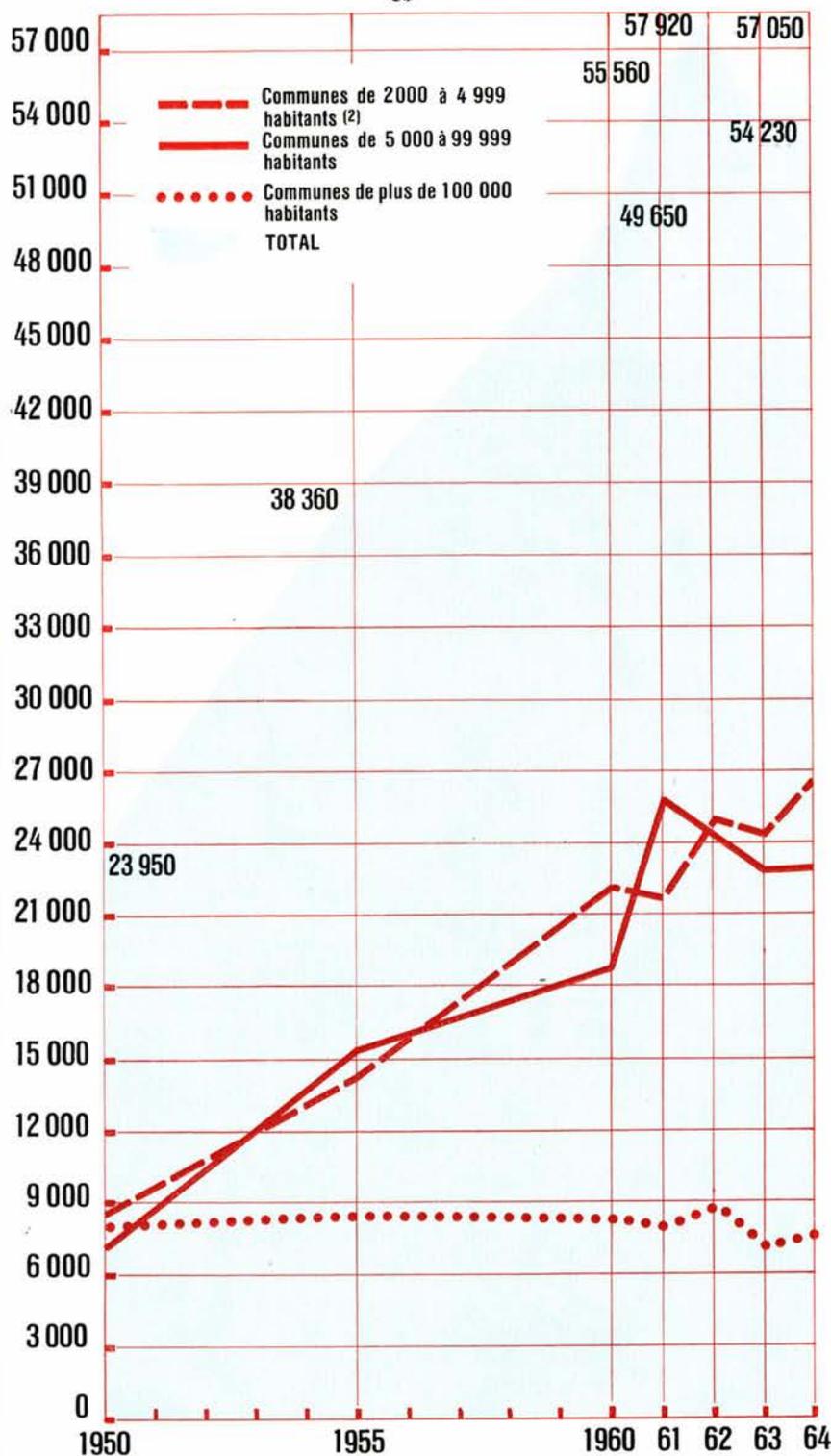
Au même titre que la production de logements, les sommes qui lui ont été affectées ont fortement augmenté durant la période considérée. En valeur nominale, les dépenses enga-

(1) On trouvera une étude détaillée de la situation du marché du logement en Suisse dans le rapport de la Commission fédérale pour la construction de logements sur « Le marché locatif et la politique en matière de logements », 72^e supplément de « La vie économique ».

Nouveaux logements classés d'après les catégories de communes ⁽¹⁾

en chiffres absolus

en pourcentages



Logements construits par 1000 habitants (3)	1950	1955	1960	1961	1962	1963	1964
	5,1	7,7	9,4	10,2	10,4	9,7	10,0

(1) Il convient de relever que des modifications sont intervenues dans la classification des communes d'après le nombre d'habitants. Les chiffres sont comparables depuis 1961.
 (2) Il n'existe pas de statistique sur la construction de logements dans les communes de moins de 1 000 habitants : on a donc recouru à des estimations.
 (3) Population résidante au début de l'année.

Dépenses affectées à la construction de logements

Année	en millions de francs	1950 = 100
1950	895	100
1955	1 549	173
1960	2 543	284
1961	3 061	342
1962	3 226	360
1963	3 568	399
1964	4 184	467

Dépenses de construction par logement

Année	en milliers de francs	1950 = 100
1950	37,4	100
1955	40,4	108
1960	51,2	137
1961	55,1	147
1962	55,7	149
1963	65,8	176
1964	73,3	196

gées dans la construction de logements en 1964 (1) ont dépassé d'environ trois fois et demie le chiffre noté en 1950; ce considérable accroissement reflète aussi, il est vrai, le notable renchérissement du coût de la construction. C'est ainsi que l'indice du coût de la construction calculé par la ville de Berne, qui était de 188 points à la fin de 1950, accusait 323 points à la fin de 1964, ce qui représente une progression de quelque 71 %. La hausse a été particulièrement prononcée à partir de 1961; elle est due partiellement au déséquilibre croissant entre les exigences posées à la branche du bâtiment et sa capacité de production. En revanche, l'indice du coût de la vie ne s'est élevé que de quelque 31 % durant la même période.

Le fait que le notable renchérissement du coût de la construction n'a pas entravé ou n'a entravé que dans une mesure insignifiante les investissements dans la construction de logements permet d'admettre que les frais de construction n'ont plus guère exercé — du moins au cours des quatre dernières années — d'influence déterminante sur l'établissement de projets de construction de logements.

En divisant le total des dépenses consacrées à la construction de logements par le nombre des logements construits, on obtient l'investissement moyen par logement. Bien que certains éléments, tels que la diversité des catégories de logements produits annuellement, puissent être invoqués contre l'application de cette méthode, il n'en demeure pas moins que les chiffres qu'elle révèle donnent une idée approximative sur l'évolution des dépenses de construction par logement.

Comme le montre le tableau ci-contre, les dépenses de construction par logement se sont fortement accrues durant ces dernières années; elles s'établissent à quelque 73 300 F en 1964 au regard de 37 400 en 1950. En Suisse, on estime que le coût de construction moyen par mètre cube (sans le terrain) oscille actuellement entre 150 et 170 F pour les logements à caractère social, entre 170 et 220 F pour les logements non luxueux et s'élève à 250 F et plus pour les logements de luxe.

Si l'on confrontait ces chiffres avec ceux d'autres pays, la Suisse figurerait sans doute dans le peloton de tête. Diverses raisons expliquent le taux élevé de l'investissement par logement : la solidité des constructions commandée par les conditions climatiques, les exigences de caractère nettement individuel posées aux logements et à leur finition ainsi qu'un besoin accru de confort, corollaire du haut niveau atteint par le revenu national.

Si les sommes affectées à la construction de logements ont été aussi considérables, on le doit à la liquidité persistante du marché de l'argent et des capitaux depuis le milieu de 1959 jusqu'en 1963, ainsi qu'au régime libéral adopté en matière d'admission de main-d'œuvre étrangère. Grâce à l'afflux massif de fonds de l'étranger — qui a d'ailleurs favorisé la poussée inflationniste — l'écart entre le volume des investissements et la formation d'épargne indigène a été plus que comblé. Aussi les moyens financiers destinés à alimenter le marché hypothécaire n'ont-ils jamais fait défaut durant la période précitée.

D'autre part, jusqu'au printemps 1963, la main-d'œuvre étrangère a pu venir travailler en Suisse pour ainsi dire sans entrave. Le 1^{er} mars 1963, le Conseil fédéral a pris pour la première fois un arrêté restreignant l'admission de main-d'œuvre étrangère; il instituait, pour toutes les entreprises industrielles et artisanales, le plafonnement de l'effectif

(1) Terrain non compris.

Effectif des travailleurs étrangers dans la branche du bâtiment

Année	Effectif en août	Accroissement par rapport à l'année précédente	
		en chiffres absolus	en %
1959	82 662	—	—
1960	107 028	24 366	29,5
1961	142 265	35 237	32,9
1962	162 788	20 523	14,4
1963	175 126	12 338	7,6
1964	186 299	11 273	6,4

total du personnel occupé. Un nouvel arrêté plus rigoureux a été édicté à la fin de février 1964. En dépit de cette réglementation, le nombre des travailleurs étrangers s'est encore accru, quoique à une plus faible cadence. Voici comment la situation a évolué dans les métiers de la construction.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère a permis à l'industrie du bâtiment d'accroître constamment sa capacité de production. Aussi n'a-t-il pas été nécessaire de former spécialement des travailleurs d'autres branches en vue de leur transfert au secteur de la construction.

LA DEMANDE DE LOGEMENTS

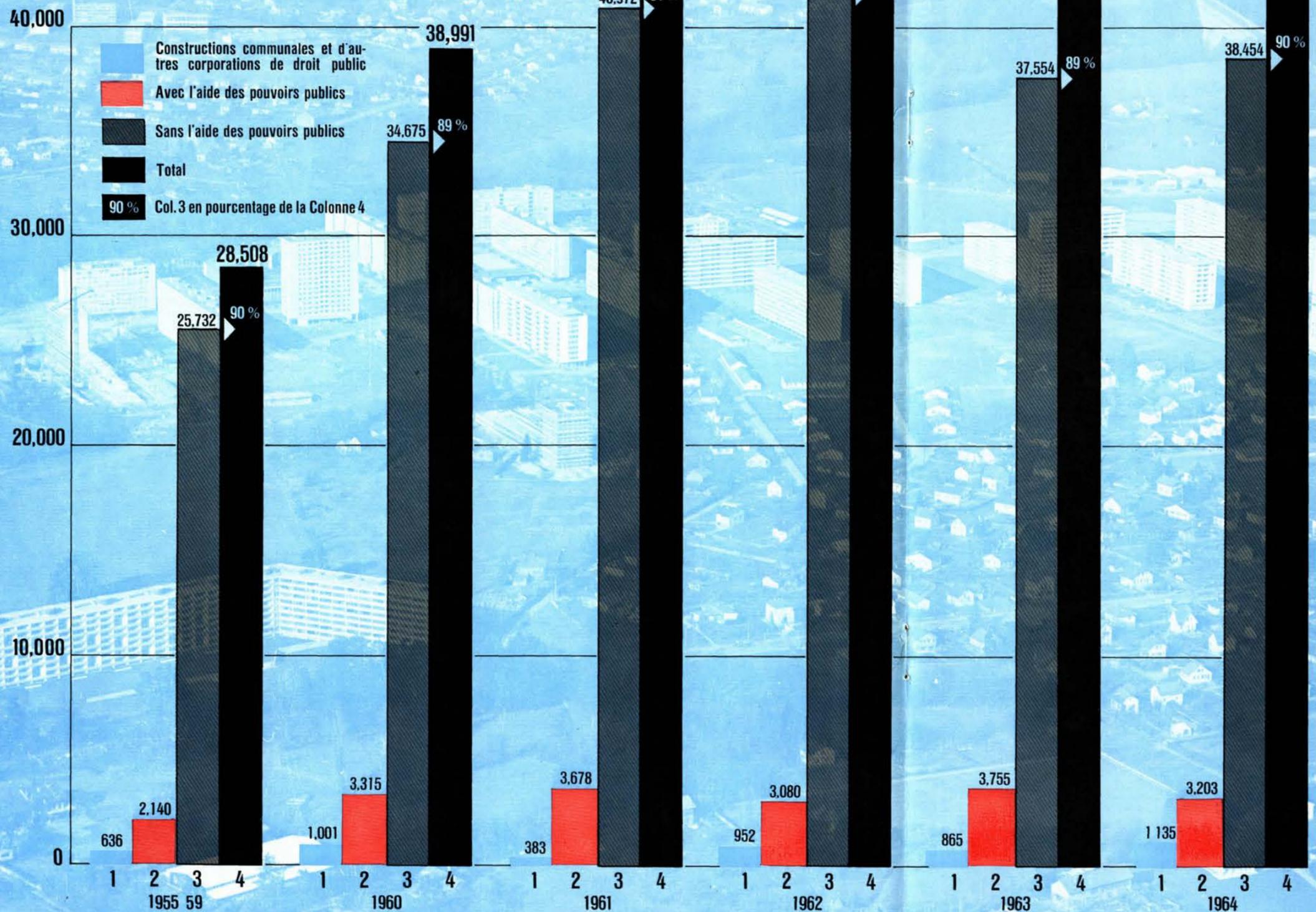
La Suisse ne dispose pas de statistiques sur les besoins locatifs ni sur le nombre des demandes de logements non satisfaites. On ne saurait dès lors dégager directement l'évolution de la demande de logements. Il n'est pas possible non plus de déterminer avec exactitude les besoins locatifs non satisfaits. Toutefois, lorsque l'offre de logements est excédentaire, le nombre des logements vacants permet de tirer certaines conclusions sur l'ampleur de l'excédent. L'évolution du nombre des logements vacants offre aussi la possibilité, du moins jusqu'à un certain point, d'estimer la demande non satisfaite. Comme les besoins et l'offre d'appartements ne s'accroissent jamais à un rythme parallèle, il faut bien admettre que l'offre est tarie avant même que la réserve d'appartements vacants ne soit épuisée. Si l'on veut que le marché fonctionne bien, il y a lieu de considérer qu'un taux de logements vacants de 0,5 % correspond pratiquement à une offre nulle. Si le pourcentage est encore plus faible, tout donne à penser que l'on se trouve en présence d'une pénurie.

Comme l'indique le tableau ci-après, la réserve de logements vacants n'a plus atteint, à de rares exceptions près, le

Réserve de logements vacants en pourcentage du nombre des logements (au 1er décembre) dans les communes de

Année	<i>Réserve de logements vacants en pourcentage du nombre des logements (au 1er décembre) dans les communes de</i>				
	plus de 100 000 habitants	10 000 à 99 999 habitants	5 000 à 9 999 habitants	2 000 à 4 999 habitants	Toutes les communes
1950	0,60	0,32	0,50	0,64	0,52
1955	0,19	0,58	0,85	0,78	0,55
1960	0,06	0,58	0,99	1,10	0,62
1961	0,04	0,23	0,38	0,53	0,26
1962	0,03	0,11	0,28	0,42	0,18
1963	0,02	0,09	0,25	0,32	0,15
1964	0,03	0,17	0,42	0,36	0,22

Logements construits dans les communes de 2000 habitants et plus d'après le mode de financement



taux précité au cours des cinq dernières années. La pénurie de logements s'est au contraire accentuée dans toutes les catégories de communes. Bien que la statistique ne permette pas d'établir avec exactitude la pénurie présumée de logements et, par le fait même, l'ampleur de la demande non satisfaite, on peut toutefois affirmer que la demande de logements a correspondu pour le moins à l'augmentation nette du nombre des logements.

La forte demande de logements a été commandée au premier chef par le mouvement démographique. De 1960 à 1964, la population résidente estimée est passée de 5 270 000 à 5 720 000 personnes. Cet accroissement de 450 000 personnes est dû essentiellement à l'afflux de travailleurs étrangers. Selon les enquêtes effectuées en août, leur effectif a progressé comme il suit : 435 500 en 1960, 644 700 en 1962 et 720 900 en 1964.

La demande de logements a été aussi déterminée par la notable augmentation du produit social et des revenus personnels disponibles. La tendance déjà signalée du remplacement des familles réunissant plusieurs générations par celles à une seule génération contribue également au renforcement de la demande.

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le tableau ci-contre montre que, dans une très forte proportion, les logements sont construits par l'économie privée. En Suisse, la part des logements construits par les communes et autres corporations de droit public s'est toujours maintenue dans de très étroites limites. Cette part équivalait en moyenne à 2%. Environ 90% des logements produits par l'économie privée le sont sans aide financière des pouvoirs publics, alors que les quelque 8% restants bénéficient de cette aide.

Le financement de la construction de logements est assumé principalement par les banques. Les cas où il n'est pas fait appel au crédit bancaire sont rares. A l'heure actuelle, le capital appartenant en propre aux maîtres de l'ouvrage sert surtout au financement de la part non couverte par les crédits hypothécaires. Le financement s'effectue en deux étapes. Un crédit de construction est d'abord accordé au maître de l'ouvrage. Ce prêt est généralement fixé par la banque sur la base du devis et déterminé le plus souvent de telle façon que les frais accessoires soient également garantis par gage immobilier. Une fois la construction exécutée, le crédit de construction est transformé en hypothèque (hypothèques proprement dites, cédulas hypothécaires). Durant ces dernières années, les crédits hypothécaires destinés au financement de maisons d'habitation ont été octroyés jusqu'à concurrence de 70% au plus de l'investissement global, soit 60% pour les hypothèques de premier rang et 10% pour les hypothèques de second rang (jusqu'à 40% lorsqu'il s'est agi de la construction de logements à caractère social). En 1964 toutefois, par suite de la pénurie de capitaux, la limite de crédit pour les hypothèques de premier rang a été quelque peu réduite.

La plupart des hypothèques de premier rang sont consenties par les banques. Cependant, les compagnies d'assurances et les caisses de pension privées se livrent également à des transactions hypothécaires. En 1962, les placements hypothécaires des banques se sont élevés à 26 milliards de francs environ, ceux des sociétés d'assurances à quelque 4,8 mil-

liards. Pour le financement d'hypothèques de rang inférieur, en revanche, les particuliers interviennent aussi dans une notable mesure en tant que bailleurs de fonds.

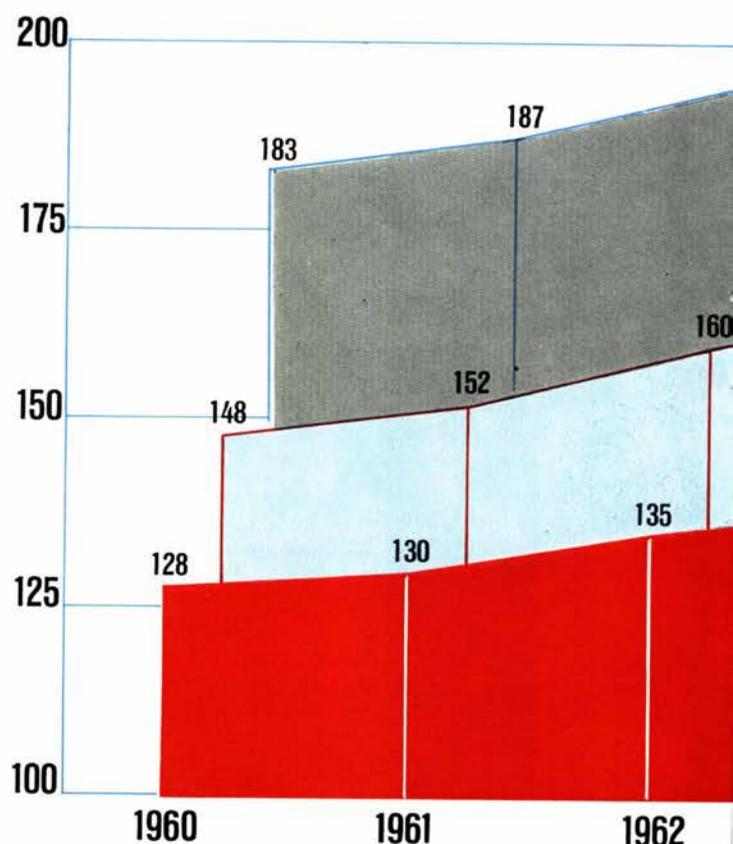
Dans le cadre du système bancaire, les banques cantonales (banques bénéficiant de la garantie du canton) jouent de loin le rôle le plus important en matière de crédits hypothécaires. Elles assument environ la moitié de tous les placements hypothécaires, les banques locales un quart, les caisses d'épargne un peu plus d'un dixième, les grandes banques et autres établissements financiers le reste.

Pour assurer le financement de leurs crédits hypothécaires, les banques recourent aux apports provenant des dépôts en carnets d'épargne et en livrets de dépôts, aux fonds placés en obligations de caisse ou encore à l'émission d'emprunts à long terme (emprunts par obligations, avances sollicitées auprès des centrales de lettres de gage). Les entrées de fonds placés en dépôts d'épargne et en obligations de caisse constituent nettement les ressources les plus substantielles. Ce mode de financement présente cependant l'inconvénient non négligeable que le taux hypothécaire peut être sujet à des fluctuations relativement fréquentes du fait que l'intérêt produit par les dépôts d'épargne et les obligations de caisse s'adapte très rapidement aux variations des taux survenant sur le marché des capitaux. Or, en fonction même de leur nature, les crédits hypothécaires devraient être régis par un taux d'intérêt plutôt stable. Le mode de financement en question se heurte aussi au principe selon lequel des crédits à long terme devraient être couverts par des placements à long terme. Les expériences faites en Suisse ont montré cependant que les taux appliqués aux obligations de caisse et en particulier aux dépôts d'épargne, bien qu'il s'agisse de placements à court terme, sont pratiquement très stables.

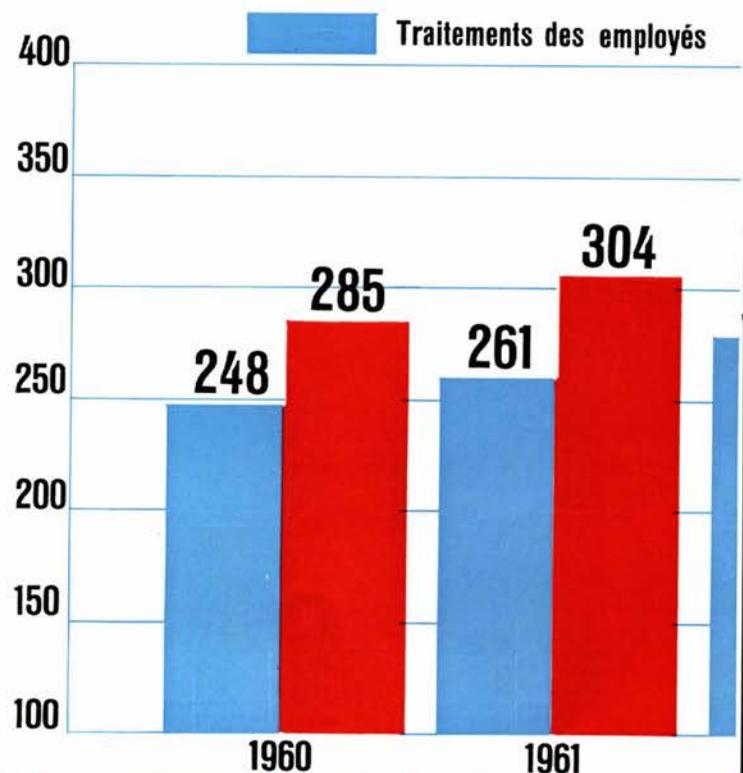
LES LOYERS

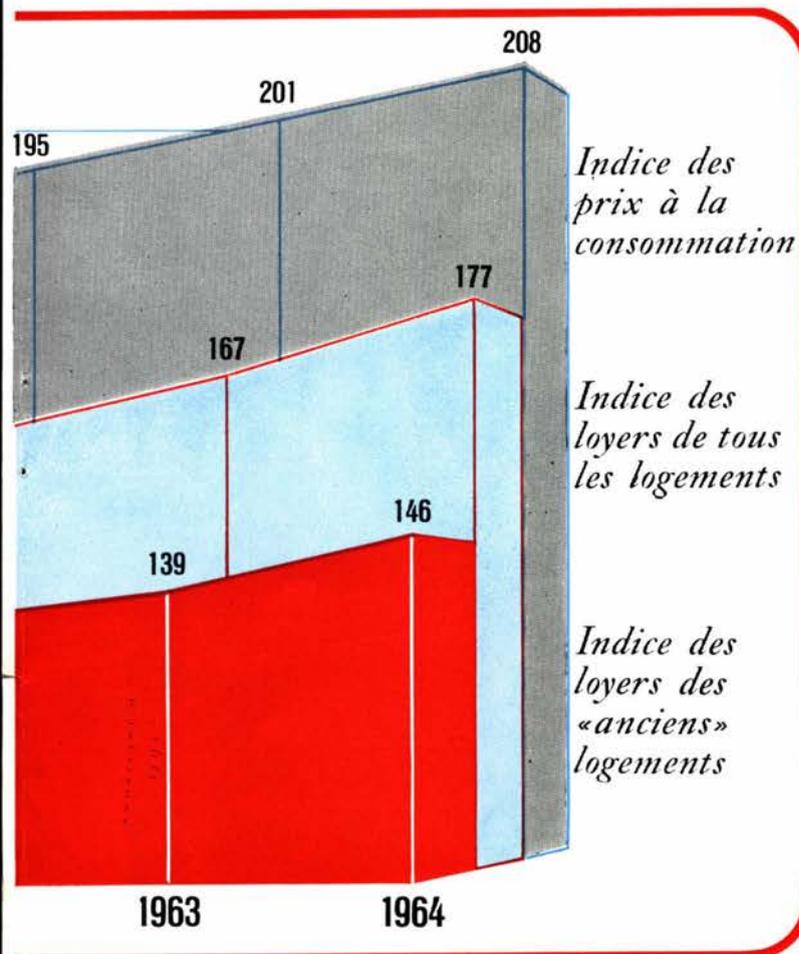
Un obstacle s'oppose à une illustration tout à fait concluante de l'évolution des loyers en ce sens que le marché du logement n'est pas encore entièrement libre. Les loyers sont libres pour les nouveaux logements disponibles à partir du 1^{er} janvier 1947, ainsi que, depuis le 15 avril 1962, dans certaines communes et pour certaines catégories de logements (par exemple logements de luxe, maisons d'une famille). Les logements devenus habitables avant le 1^{er} janvier 1947 sont soumis au contrôle des loyers dans un certain nombre de communes (notamment les grandes villes et leurs communes suburbaines) et pour certaines catégories d'entre eux. D'autre part, dans un assez grand nombre de communes et pour des catégories de logements déterminées, le contrôle des loyers a été transformé, le 15 avril 1962, en surveillance des loyers (fixation du loyer d'un commun accord entre le propriétaire et le locataire avec droit de recours reconnu à ce dernier s'il estime la hausse exagérée). Les loyers de tous les logements subventionnés à partir de 1962 sont soumis au contrôle de l'autorité ayant alloué le subsidie.

Étant donné que les loyers des logements sous contrôle ont marqué une moins forte progression que ceux des logements non assujettis au contrôle, la hausse de l'indice des loyers a également été freinée. Une confrontation de l'indice des loyers de tous les logements et de celui des « anciens » logements le démontre clairement. De même, le groupe de dépenses « loyer », qui s'incorpore à raison de 20 % dans l'indice général (indice des prix à la consommation), s'est accru dans de beaucoup moins fortes proportions que ce dernier.



Salaires d'ouvriers et traitements





En revanche, la hausse nominale des salaires d'ouvriers et des traitements des employés a été bien supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation.

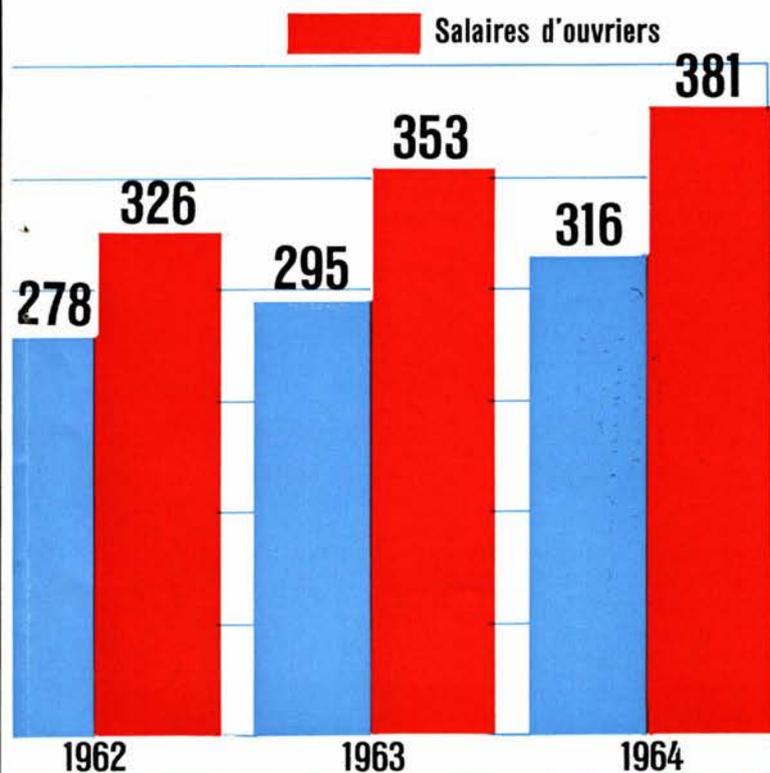
Aussi les enquêtes faites par les offices de statistique sur les budgets de ménage de personnes exerçant une activité dépendante démontrent-elles que la proportion moyenne des dépenses de loyer au regard du revenu global de la famille est en régression.

Dépenses de loyer en pour cent du revenu familial

	1943	1960	1961	1962
Famille d'ouvrier	14,1	11,6	11,4	11,3
Famille d'employé	13,4	11,7	11,9	11,7

Il convient pourtant de considérer que, par suite du contrôle des loyers, l'écart entre les quotes-parts afférentes aux loyers s'est notablement élargi d'un ménage à l'autre au cours de ces dernières années, du moins en ce qui concerne une partie des logements. Il existe probablement en Suisse de jeunes ménages qui, occupant en ville des logements de construction récente, doivent dans certains cas consacrer au loyer jusqu'à près de 40 % de leur revenu.

Salaires des employés (1939 = 100)



MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ DU LOGEMENT

Relevons d'emblée qu'en Suisse le pouvoir central — compte tenu de notre régime économique libéral — n'est intervenu que dans une mesure limitée pour influencer les mécanismes du marché dans le secteur de la construction de logements. Cette constatation vaut aussi bien pour l'offre que pour la demande. C'est ainsi que la très forte production de logements par rapport au nombre d'habitants a pu être réalisée sans aide notable des pouvoirs publics. Des dispositions spéciales visant à encourager la construction de logements n'ont pas été prises non plus dans le domaine des prix des terrains, ni dans celui du marché du travail ou du crédit.

La Confédération a cependant exercé une influence directe sur le marché locatif sous deux formes : le contrôle des loyers dont il a déjà été question et l'encouragement de la construction de logements à caractère social. Le système du contrôle des prix a été institué pendant la dernière guerre mondiale; depuis lors, il a subi diverses transformations qui se sont traduites par des assouplissements progressifs, des mesures d'abrogation partielle et le passage graduel au système de la surveillance des loyers. Depuis le 1^{er} janvier 1965,



le contrôle des loyers ne subsiste plus que dans les cinq villes de plus de 100 000 habitants et dans quelques-unes de leurs communes suburbaines et doit être remplacé d'ici à la fin de 1966 au plus tard par la surveillance des loyers. Cette dernière sera abrogée à son tour à la fin de 1969 au plus tard (abstraction faite des logements subventionnés).

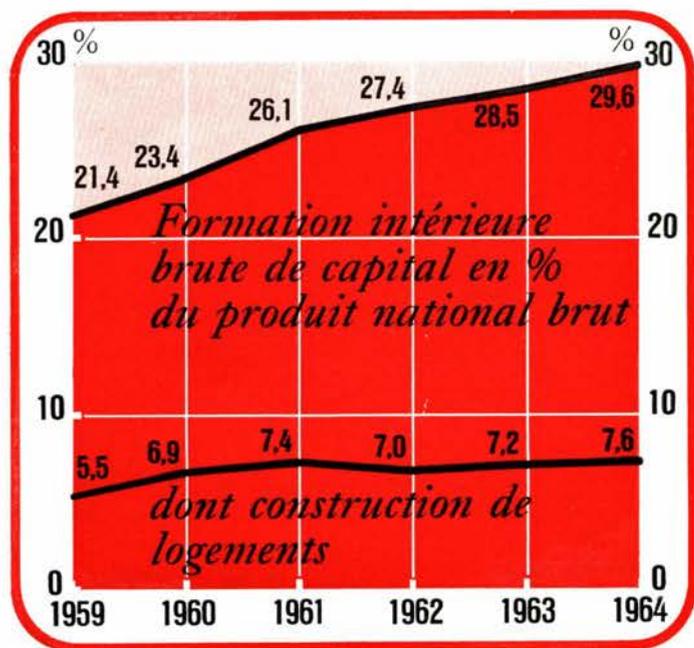
En dépit d'une production intense de logements, une pénurie croissante d'appartements à bas loyers s'est manifestée du fait que la construction de logements à caractère social n'offre pas d'attrait particulier aux « producteurs » ni à la branche du bâtiment en général lorsque les capacités sont mises à contribution à l'extrême. C'est pourquoi la Confédération a engagé successivement plusieurs campagnes, limitées dans le temps, visant à encourager la construction de logements économiques. La dernière de ces campagnes — encore en cours à l'heure actuelle — remonte à 1958 et prévoit la construction de logements dont les loyers soient abordables aux familles à revenus modestes. L'aide de la Confédération consiste dans le versement d'apports annuels à l'intérêt du capital engagé, jusqu'à concurrence de deux tiers pour cent au maximum des investissements globaux nécessaires à la construction des logements. Cette aide peut être allouée pour une durée de vingt ans au plus; elle n'est accordée que si le canton fournit une prestation au moins deux fois plus importante. D'autre part, l'ensemble des engagements de la Confédération ne doit pas dépasser 100 millions de francs. Cette réglementation n'a toutefois pas eu en tous points les effets escomptés.

En revanche, la Confédération n'a pris jusqu'à présent aucune disposition lui permettant d'agir directement aux fins d'atténuer la demande de logements.

Il sied pourtant de faire encore remarquer que, selon la structure fédéraliste du pays, les cantons sont souverains dans le domaine de la construction. Il leur est loisible par conséquent d'édicter de leur propre initiative des mesures d'encouragement applicables sur leur territoire. La législation en matière de police des constructions est également de leur ressort. Un commentaire des réglementations sur l'esthétique et la qualité nous conduirait trop loin. Signalons simplement que des prescriptions de cette nature existent dans presque tous les cantons.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET PRODUIT NATIONAL BRUT

La dernière phase d'expansion, dont on peut faire remonter le début au milieu de l'année 1959, a été accompagnée en Suisse d'un accroissement marqué de la part du produit national brut afférente à la formation intérieure brute de capital. De 1959 à 1964, cette progression s'est chiffrée à 8 % environ, alors que le produit national réel s'est élevé de 30 %. La construction de logements a également participé à cette intensification des investissements puisque sa part est passée de 5,5 % en 1959 à 7,6 % en 1964.



Deux facteurs — rappelons-le — expliquent cette évolution : d'une part, la politique libérale pratiquée en matière d'admission de main-d'œuvre étrangère, d'autre part l'état

constant de liquidité — tout au moins jusqu'en 1963 — du marché de l'argent et des capitaux à la suite d'un afflux ininterrompu de fonds de l'étranger. Des analyses sur les causes des fluctuations intervenues dans la construction de logements ont démontré que jusqu'à présent en tout cas, la hausse du taux hypothécaire n'a pas sensiblement entravé les investissements dans la construction de logements. Celle-ci a été en revanche influencée notablement par les variations du volume de capitaux disponibles; il faut dès lors, en l'occurrence, attribuer à cet élément une importance déterminante. Aussi longtemps que les investisseurs, à la faveur de la pénurie de logements, peuvent reporter sur les locataires l'alourdissement des charges de capital, la construction de logements demeure intense. Comme il a été facile, jusqu'en 1963, de se procurer les capitaux nécessaires — ainsi que le reflète l'évolution du rendement moyen des obligations de l'État — la construction de logements s'est maintenue à un niveau élevé.

En Suisse également, on s'est inspiré du principe selon lequel une adjonction appropriée des travaux publics pourrait servir d'instrument propre à influencer et à normaliser la conjoncture. Il s'est pourtant révélé — l'évolution au cours de ces dernières années l'a confirmé — qu'il n'est guère possible, en période de rapide croissance économique, de différer l'exécution de projets de construction des pouvoirs publics si l'on entend éviter les répercussions préjudiciables qui en découleraient pour l'ensemble de l'économie.

Problèmes d'actualité dans le domaine du marché du logement

RÉTABLISSEMENT D'UN MARCHÉ ÉQUILIBRÉ

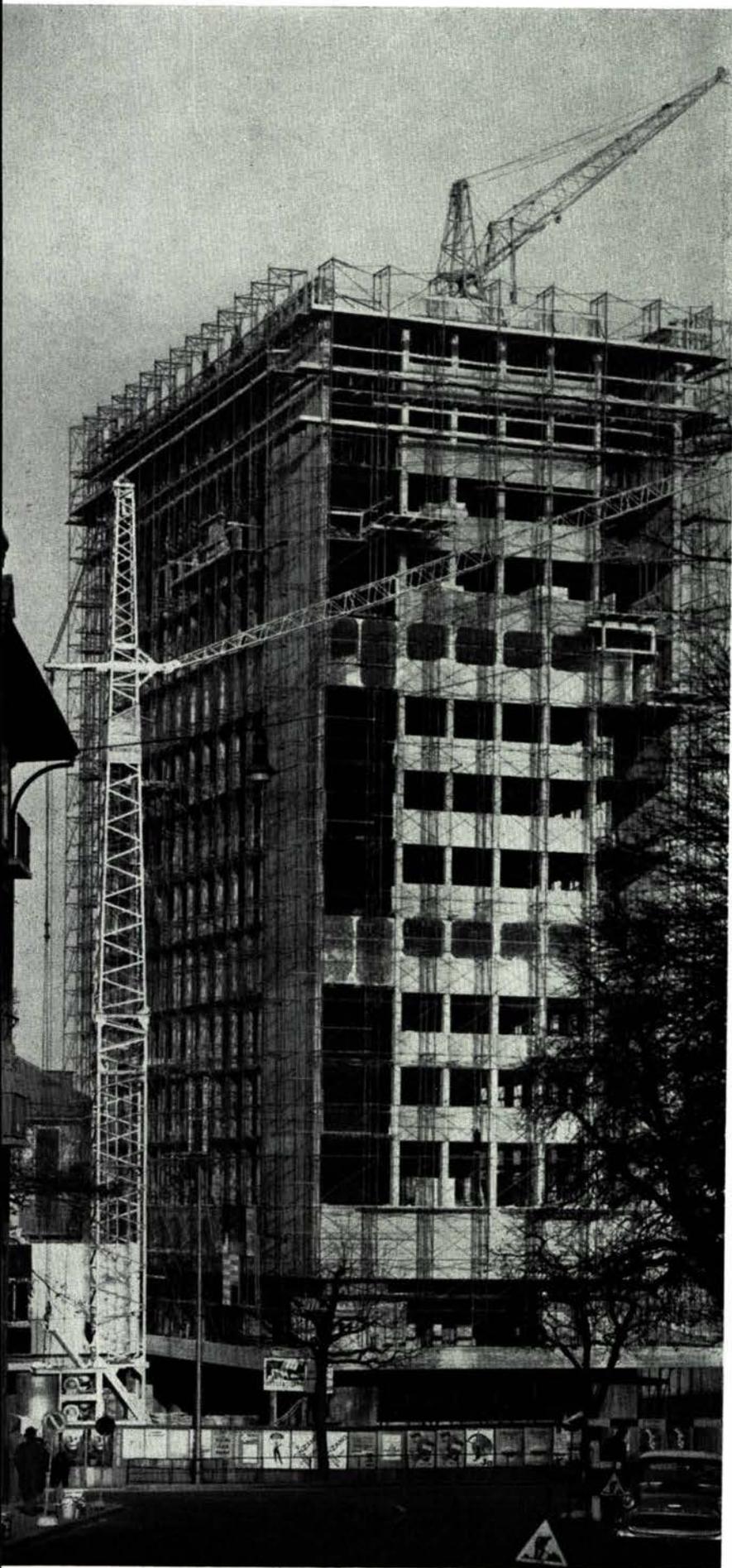
Le problème assurément le plus brûlant auquel les autorités ont à faire face en ce qui concerne le marché locatif réside dans le rétablissement d'un marché libre et équilibré et d'une stabilité optimum des loyers, par quoi l'on entend que les hausses demeurent contenues dans les plus étroites limites possibles.

Le Gouvernement espère pouvoir réaliser cet objectif par deux mesures liées entre elles. Il s'agit d'abord, comme nous l'avons vu, d'abroger le contrôle des loyers. La demande de logements étant excédentaire, cette abrogation entraînera un relèvement des loyers maintenus jusqu'alors à un bas niveau. Il est probable qu'une modification graduelle du taux d'occupation des « anciens » logements en sera la conséquence. Il est établi en effet qu'une assez grande proportion d'« anciens » appartements dont les loyers sont protégés accusent un degré d'occupation inférieur à la moyenne. On peut admettre dès lors qu'un relèvement des loyers aura tendance à assurer une meilleure utilisation de la place disponible et, par le fait même, à atténuer la demande jusqu'à un certain point. Il n'est pas non plus téméraire de penser que les démolitions de vieux immeubles seront moins fréquentes. Il n'est pas possible toutefois d'apprécier exacte-

ment jusqu'à quel point ces effets se manifesteront réellement.

En contrepartie de l'abrogation du contrôle des loyers, on envisage d'encourager énergiquement la construction de logements en vertu d'une loi fédérale qui entrera vraisemblablement en vigueur dans le courant de l'année 1965. La loi prévoit la construction annuelle de 5 000 logements au plus dont les loyers soient supportables pour les familles à revenus modestes. L'aide de la Confédération — comme c'est déjà le cas selon la réglementation actuellement applicable — implique le versement de contributions annuelles à l'intérêt du capital engagé, ces subventions ne devant pas entraîner des dépenses totales supérieures à 320 millions de francs. La nouvelle loi entend stimuler aussi la construction de logements pour personnes âgées de façon à libérer d'anciens appartements spacieux insuffisamment occupés. Pour conférer un attrait supplémentaire à la construction de logements à caractère social, la loi institue une garantie fédérale pour les hypothèques de second rang jusqu'à concurrence d'un milliard de francs au plus. En période de resserrement aigu du marché de l'argent et des capitaux, la Confédération peut en outre stimuler la construction de logements, de caractère social en particulier, en accordant des prêts aux instituts hypothécaires. Les fonds mis à disposition à ce titre ne doivent pas dépasser un milliard de francs.

Le Gouvernement espère que cette nouvelle réglementation de grande portée lui permettra de contribuer à élimi-



ner la demande excédentaire sur le marché locatif. Une attention spéciale doit être vouée à l'accroissement de la productivité dans la construction de logements aux fins d'abaisser les loyers de manière optimum.

L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DE LA BRANCHE DU BATIMENT

Le notable renchérissement du coût de la construction et les relèvements des loyers qui se sont ensuivis expliquent l'intérêt grandissant que l'opinion publique a porté, durant ces dernières années, au problème de l'amélioration de la productivité de la branche du bâtiment. Ce courant se reflète manifestement dans la nouvelle loi qui prévoit en effet l'octroi de subventions fédérales pour les recherches portant sur l'accroissement de la productivité dans la construction de logements.

Sur le plan fédéral, une commission consultative pour la construction de logements a entrepris depuis 1958 l'examen des questions posées par la rationalisation de la construction. Les problèmes sur lesquels elle a fait connaître son avis dans une série de publications détaillées sont les suivants :

- l'établissement de projets et leur réalisation;
- la normalisation et la typification;
- la rationalisation de la construction par une amélioration des méthodes de construction;
- l'unification et la simplification de la législation en matière de construction;
- la construction de grands ensembles.

Il existe en outre plusieurs organismes privés s'occupant de manière approfondie de la recherche dans la construction et de l'accroissement de la productivité de la branche du bâtiment.

Il convient cependant de préciser que la haute conjoncture et la demande excédentaire de logements qui en est le corollaire n'ont pas été précisément propices à la recherche de méthodes de construction optima. C'est ainsi que de larges milieux estiment que les progrès dans le domaine de la productivité pourraient être accélérés si l'on tirait pleinement parti de toutes les possibilités de rationalisation. Les moyens offerts par la préfabrication ne sont pas non plus intégralement exploités. Certains indices laissent pourtant entrevoir que le recours à ces méthodes de construction s'intensifiera. Faute de données statistiques, il n'est toutefois pas possible de fournir des indications sur le nombre des immeubles construits en préfabriqué. On peut admettre que leur proportion, encore modeste actuellement, augmentera au cours de ces prochaines années.

Jusqu'à présent, la construction à l'aide d'éléments préfabriqués a été plus spécialement pratiquée en Suisse romande. Citons, à titre d'exemples particulièrement intéressants, l'édification, à proximité de Genève, du grand ensemble « La cité nouvelle d'Onex II » qui comportera 1 350 logements à bas loyers et de celui de « La Gradelle » qui comprendra 550 logements environ.

Enfin, les autorités examinent de manière approfondie dans quelle mesure un élan pourrait être donné à la préfabrication et à la normalisation par des dispositions d'ordre institutionnel et administratif, telles que la désignation, par exemple, d'un préposé chargé spécialement de coordonner et de stimuler les efforts visant à encourager l'emploi de méthodes de construction rationnelles et de nature à économiser de la main-d'œuvre.

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DU LITTORAL MEDITERRANEEN DE LA FRANCE

A l'invitation de "l'Observateur de l'OCDE", Monsieur Philippe Lamour, Président-Directeur général de la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône-Languedoc, décrit dans cet article le plan et la réalisation d'un ambitieux projet de transformation du littoral méditerranéen de la France jusqu'à ce jour peu peuplé et sous-développé, en une région où les aménagements touristiques seront associés à des réalisations industrielles et agricoles.

L'article documenté de M. Lamour retiendra l'attention des lecteurs dont la tâche est de développer, non seulement la région méditerranéenne, mais aussi d'autres régions sous-développées du monde.



L'objectif d'une politique de développement économique et d'aménagement du territoire est de maintenir un mouvement permanent d'accroissement du revenu, d'atteindre un meilleur équilibre dans la répartition sociale et régionale des fruits de cette croissance et d'équiper les structures permettant d'accueillir l'amélioration du niveau de vie conséquent.

Ces structures ne sont plus seulement destinées à loger, à instruire et à employer une population qui, dans vingt ans, atteindra soixante millions d'habitants sur le territoire français. Elles doivent prévoir également l'emploi des loisirs, dont l'encadrement et l'organisation constituent désormais, pour les nations évoluées, une de leurs principales activités économiques.

En 1965, quatorze millions de Français de plus de dix-sept ans partiront en vacances au lieu de dix millions deux cent mille en 1959, soit sensiblement quatre millions de plus. Il faudrait être prêt à accueillir, à cette même date, environ sept millions de visiteurs étrangers, soit trois millions de plus qu'en 1959, ce qui représentera une recette globale supplémentaire de plus de deux milliards.

L'attrait particulier de certaines régions s'exerce non seulement à l'égard de la population nationale, mais aussi au-delà des frontières du pays. Il en est ainsi notamment pour le littoral méditerranéen, en raison de la conjoncture des séductions de la mer et de la clémence de la température. Ce « tropisme », vers le soleil et l'eau, est désormais facilité par la rapidité des communications, qui permet aux touristes de tous les pays européens d'atteindre, en quelques heures, les stations de vacances de leur choix.

Dans cette industrie nouvelle, au chiffre d'affaires considérable, quelle est la part que peut espérer le littoral languedocien ? Il offre 135 km de plages de sable ensoleillées, présentant des conditions de sécurité exceptionnelle et aisément aménageables. Cependant, cette côte maritime privilégiée ne reçoit la visite que de cinq cent mille estivants, dont à peine trente-cinq mille étrangers tandis que la Côte d'Azur qui, sur 250 km de côtes, n'offre qu'une cinquantaine de kilomètres de plage, en reçoit plus du triple.

Entre la Côte d'Azur surpeuplée et la Costa Brava espagnole en plein essor, le littoral languedocien apparaît sous l'aspect d'une longue plage déserte entre les lagunes mélancoliques et la mer vide avec, de loin en loin, quelques bruyantes concentrations estivales dans des stations bâclées au hasard, au décor architectural affligeant.

Il y a là, pour la région comme pour l'ensemble du pays, un capital perdu ou, du moins, en grande partie gaspillé. Mais de ce retard même peut naître un bienfait. Pour la première fois, il va être possible de définir et de réaliser, sur un espace territorial assez vaste, un programme général et cohérent d'équipement et d'exploitation touristique qui tienne compte des enseignements de l'expérience. Ce que la Roumanie a réalisé avec succès à Mamaia et la Bulgarie à Varna, par des moyens autoritaires, il est possible de l'accomplir, avec le même

succès, sur la côte languedocienne, par un accord concerté entre l'État, les collectivités territoriales et les représentants qualifiés de la population.

LE TOURISME, ELEMENT NECESSAIRE DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE REGIONAL

Dans une nation moderne, la prospérité d'une région est liée au développement concomitant et harmonieux de ses différentes activités économiques.

La monoactivité est nécessairement fragile, dans la mesure où elle ne présente pas la souplesse nécessaire pour s'adapter aux nouvelles exigences du progrès technique.

L'aménagement du littoral languedocien doit donc être situé à sa place dans l'économie générale du pays et dans le programme de développement de la région elle-même.

Il est indispensable, pour assurer le développement économique et social satisfaisant et durable d'une région, que l'occupation de la population se répartisse harmonieusement entre les trois secteurs classiques de l'activité : l'agriculture, l'industrie et les services.

Seules, l'abondance et la variété des emplois offerts dans ces trois domaines peuvent permettre d'accueillir dans d'autres activités la population agricole excédentaire rendue disponible par le progrès technique et, de ce fait, de maintenir une activité agricole plus valable s'exerçant sur des structures rationnelles et atteignant une productivité comparable à celle de la concurrence internationale.

LE PREALABLE DE L'EAU

La Commission d'équipement et de modernisation du Commissariat au Plan chargée, en 1953, d'élaborer le programme de développement de la région languedocienne, avait souligné la situation particulièrement alarmante de cette région, non seulement du fait du profond déséquilibre entre les activités agricoles et les activités industrielles et de services, mais aussi du danger croissant que la monoculture de la vigne représentait à l'intérieur même de l'agriculture.

Cette situation, particulièrement désavantageuse, n'était pas due à la négligence ou à l'incompétence des hommes, mais à l'existence de conditions naturelles défavorables qu'il était nécessaire de corriger par l'intervention technique. Parmi elles, l'insuffisance des ressources en eau douce apparaissait comme une difficulté majeure et commune à toutes les activités économiques. Elle faisait également obstacle à l'évolution de l'agriculture vers des productions plus différenciées, mais aussi à l'industrialisation et à l'organisation du secteur de services le plus fructueux dans une région littorale, c'est-à-dire l'exploitation du tourisme.

Préalablement à toute opération concertée de développement, il fallait donc résoudre, avant tout, le problème de l'eau et c'est la raison pour laquelle la Commission avait préconisé, en première priorité, la création d'un réseau permettant de disposer des débits d'eau



*Travaux d'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc :
Canal des Costières.*

nécessaires, aussi bien pour l'irrigation agricole que pour les usages industriels et domestiques.

L'irrigation est, pour l'agriculture, un élément de son équipement moderne, au même titre que la traction mécanique. Elle ne s'impose plus simplement dans les régions au climat déséquilibré et à la pluviométrie insuffisante et mal répartie. Elle est devenue dans tous les pays, aussi bien en Normandie et en Suède qu'en Malaisie et en Californie, l'élément indispensable d'une agriculture rationnelle, d'une régularisation de la production et, par conséquent, des marchés. Elle permet d'adapter l'orientation de la production selon l'évolution des nécessités et des besoins; de restreindre les productions excédentaires en rendant possibles d'autres cultures aussi bien que d'amplifier le volume de leur production si de nouvelles circonstances l'exigent.

L'eau en abondance n'est pas moins nécessaire pour permettre l'industrialisation à un moment où l'industrie septentrionale trouve dans l'insuffisance des ressources hydrauliques le principal obstacle à son développement.

L'eau est également indispensable pour permettre la croissance des villes de la région, dont l'ampleur est dès à présent appréciable et où les ressources hydrauliques sont, jusqu'à présent, trop limitées. Son abondance est une condition préalable absolue à l'accueil de centaines de milliers de touristes, dont le séjour estival viendra compléter, dans le secteur des services, la prospérité équilibrée de la région.

L'œuvre réalisée par la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône-Languedoc, en couvrant cette région d'un réseau complet d'adduction des eaux dérivées du Rhône et des barrages de la montagne, a permis de lever ce préalable de l'eau.

LES GRANDES STRUCTURES D'ACCUEIL

L'aménagement d'une région en vue de l'exploitation du tourisme balnéaire comporte des éléments nombreux et complexes, dont l'association est indispensable au succès général de l'entreprise. La réalisation des grandes structures qui constituent les conditions préalables et le cadre d'accueil de l'exploitation touristique incombe aux services publics.

Il s'agit essentiellement, avec l'apport d'eau douce, de l'élimination des moustiques, de l'aménagement des lagunes, du boisement et de la modernisation des moyens de communications.

● *La désinsectisation*

L'élimination des moustiques pose des problèmes complexes. Les insectes trouvent, en Camargue et dans les étangs littoraux, un milieu particulièrement favorable à leur prolifération. D'autre part, du fait même du retard apporté à cette élimination et en raison de certaines initiatives partielles et sans lendemain, les insectes présentent une résistance particulière aux traitements globaux, jadis suffisants pour en avoir raison et à l'égard desquels ils sont, à présent, largement immunisés. On se trouve contraint à adopter un procédé de lutte complexe et minutieux, par la destruction systématique des gîtes de reproduction.

Une « Entente interdépartementale » a été constituée, selon les conseils des experts internationaux, afin d'entreprendre une action concertée et continue sur l'ensemble des étendues sableuses de la côte littorale formée par les errements du delta, entre la côte rocheuse des Pyrénées-Orientales et celle de la région marseillaise.

● *L'aménagement des lagunes*

Il est bien évident que si l'aménagement des lagunes représente l'arme la plus efficace contre les moustiques par l'élimination des gîtes larvaires qu'il permet, il ne saurait cependant n'avoir que cet objet. Il doit, au contraire, constituer un élément positif de l'équipement économique et touristique, tant en ce qui concerne l'amélioration des ressources piscicoles que la récupération des ressources foncières et l'organisation des sports nautiques.

La pêche actuellement pratiquée dans les étangs littoraux revêt un caractère artisanal, d'un rendement extrêmement bas par rapport aux possibilités. Pratiquement on pêche, selon la saison, le poisson qui échappe aux deux massacres annuels résultant des différences de salinité dues aux précipitations automnales faisant suite à l'évaporation. En eau plus profonde, dans les étangs à bords francs, sous le couvert du maintien permanent des conditions de composition de l'eau, l'exploitation piscicole devrait fournir aux pêcheurs une rentabilité largement accrue de leur activité.

C'est ce qui a été fait dans des conditions de parfaite réussite sur la côte italienne entre Venise et Trieste. Les

étangs ont été approfondis et les conditions d'admission des eaux contrôlées de telle sorte que puissent y être élevées, avec la densité la plus utile, les variétés ichtyologiques choisies. La terre récupérée a été employée à former des îles sur lesquelles ont été établies des plantations fruitières de haute qualité.

Dans une zone dont l'industrie principale doit être le tourisme, ces îles et presque îles artificielles peuvent être, avant tout, destinées à l'implantation de résidences, d'hôtels, de restaurants, de ports et d'abris qui permettront de pratiquer, sur ces plans d'eau, les sports nautiques.

Grâce à l'aménagement des lagunes, le littoral languedocien doit devenir le paradis de ces sports qui connaissent, à l'heure actuelle, une vogue particulière.

● *Le boisement*

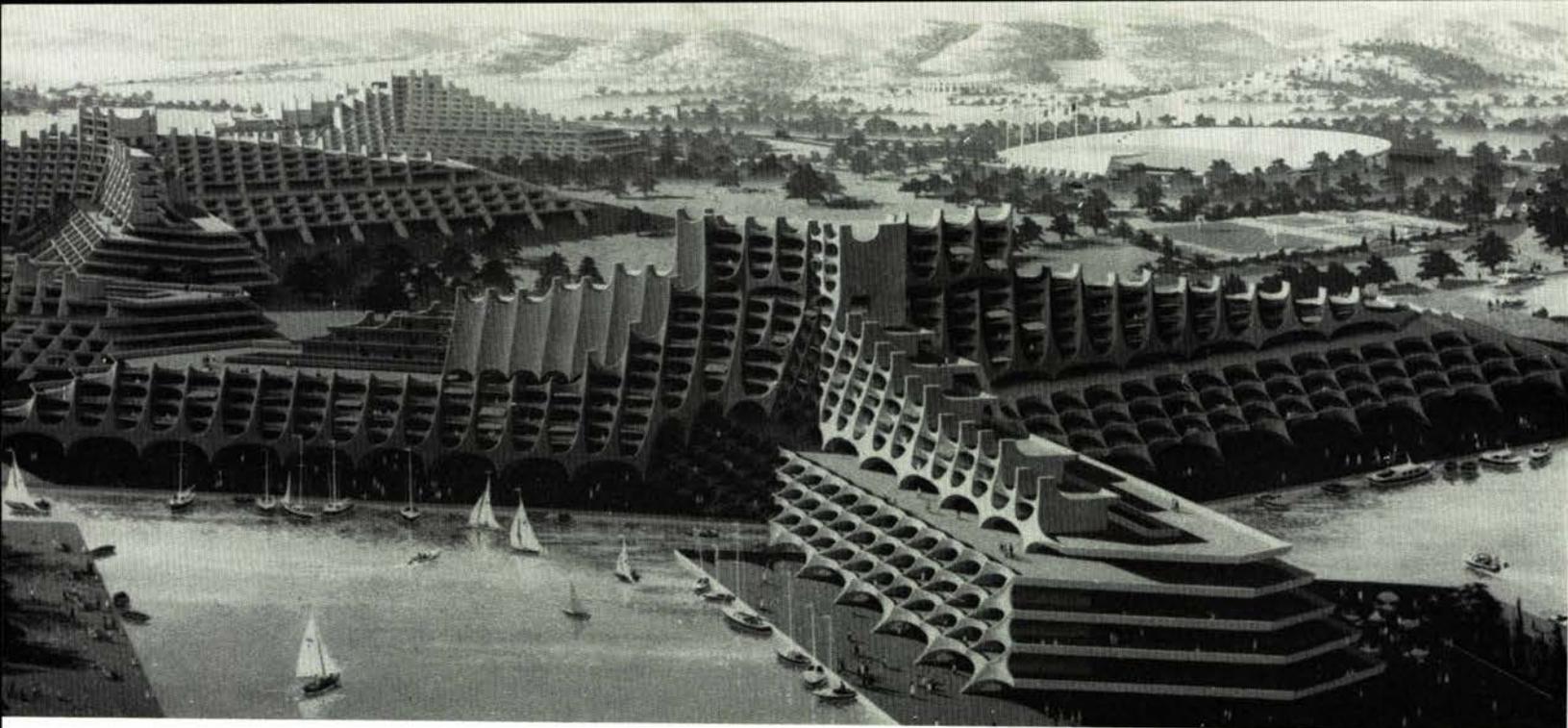
Le littoral languedocien est peu boisé. Cependant, dans certaines zones, les résineux poussent et se reproduisent spontanément. C'est le cas au Grau-du-Roi, aux Aresquiers, à Gruissan. Les plantations effectuées dans d'autres zones ont donné des résultats souvent remarquables, comme à la Grande-Motte, à proximité du Vidourle. Une entreprise systématique de boisement, s'inspirant de ces réussites, doit être menée sur l'ensemble de la région littorale. Elle comporte l'établissement d'un vaste rideau abri presque continu, à diverses distances de la mer : la plantation de petits massifs à proximité des stations et dans les îles artificielles créées par l'aménagement des lagunes; la plantation d'arbres dans les stations mêmes, autour des hôtels, des restaurants, des maisons, des campings. Enfin, il y a lieu de prévoir, pour les plages, des abris rapprochés afin de pallier un des inconvénients de la région qui est le vent du nord.

● *Les communications*

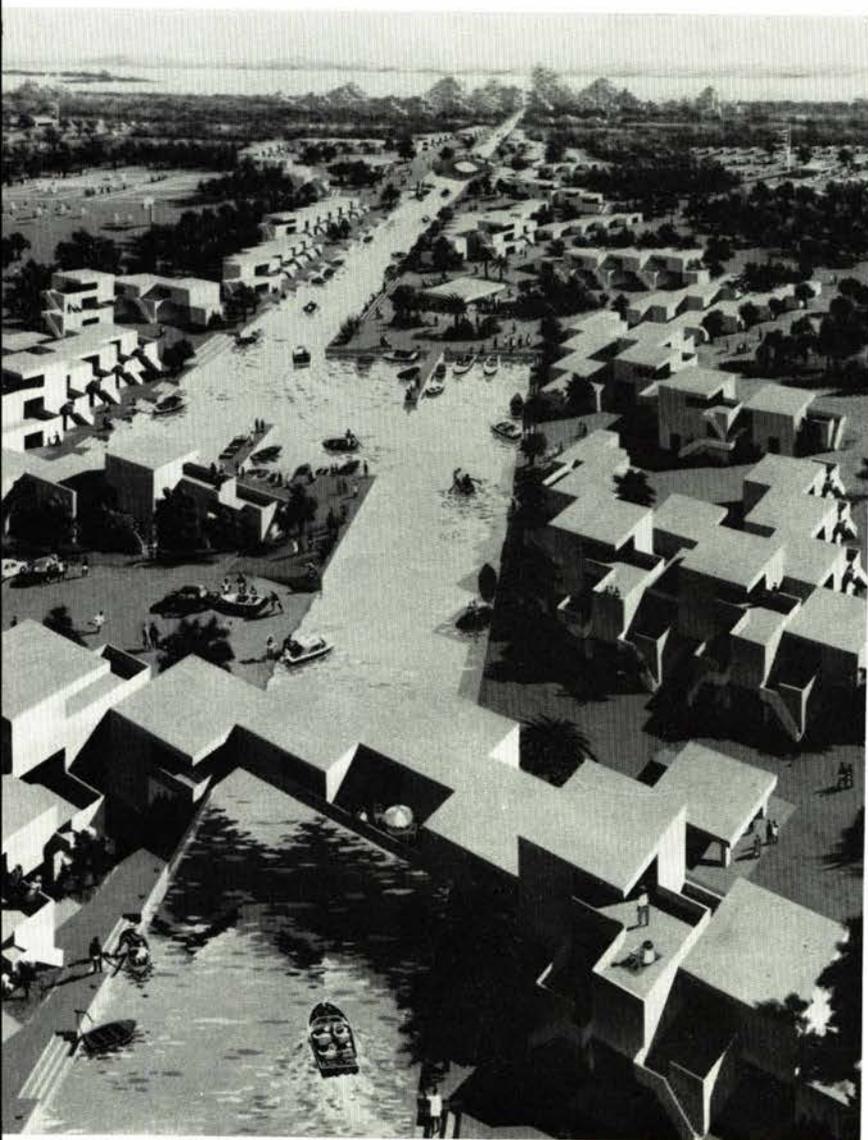
Le problème des communications comporte celui des communications générales d'accès à la région littorale et celui des communications intérieures. Si aucun problème n'existe en matière ferroviaire, il en est autrement en matière routière. En effet, il est exclu d'espérer pouvoir accueillir en été, sur le réseau routier actuel, plusieurs dizaines de milliers d'automobiles supplémentaires. Le programme élaboré comporte la création d'une autoroute reliant la vallée du Rhône à la frontière des Pyrénées, de voies rapides pour desservir le littoral, de voies de liaison internes qui éviteront le bord immédiat de la mer et enfin l'aménagement de certaines voies existantes afin de réaliser des itinéraires touristiques dans l'arrière-pays.

L'équipement aéronautique sera, dans une première période, suffisant après que Montpellier-Fréjorgues aura été équipé à l'instar de Nîmes-Garons pour recevoir les quadrimoteurs et les avions à réaction moyen-courrier. L'aérodrome de Perpignan n'exige qu'une adaptation. Celui de Béziers, par contre, devra faire l'objet d'un réaménagement complet.

(Suite page 34.)



(Ci-dessus) les immeubles-étoiles de Gruissan. Chacun des bâtiments formera une ville indépendante de 1500 habitants, avec hôtels et appartements. (Ci-dessous) le grand canal de Barcarès. Il circulera entre les habitations avec terrasses et les terrains de jeux.



LE CHOIX DES SITES ET DES RESERVES FONCIERES

Il n'était pas question d'encourager, pour un équipement de cette importance, des initiatives anarchiques, incontrôlées et contradictoires. Il était nécessaire d'imposer à cet aménagement une idée directrice traduite par un plan général. Enfin, il fallait, avant d'entreprendre l'opération, veiller à ce qu'elle n'échoue pas, dès l'origine, par le fait de la spéculation foncière.

Avant tout, l'État a fait procéder, avant que le plan d'aménagement ait été rendu public, à l'achat de 2 300 ha qui seront bientôt portés à 3 700. Ces acquisitions sont réparties dans cinq secteurs principaux où doivent s'établir les stations nouvelles : la Grande-Motte (700 ha), le Cap-d'Agde (600 ha), l'embouchure de l'Aude (500 ha), Gruissan (1 200 ha) et Leucate-Barcarès (700 ha). Autour des secteurs acquis par l'État, des zones d'aménagement différé d'une superficie de 2 500 ha ont été créées.

● *Le plan d'urbanisme*

L'idée de base sur laquelle a été élaboré ce plan consiste à éviter l'urbanisation continue d'une étroite bande de terrains située en bordure même de la mer, c'est-à-dire la création d'un affligeant « mur de béton »

Il fixe les grandes lignes de l'aménagement général et des équipements qu'il exige. Il délimite les périmètres destinés à ces équipements et ceux qui, entre les stations installées, seront réservés à la nature.

Ce plan a été approuvé par décret du 26 mars 1964. En application de ce plan régional, des plans complémentaires sont élaborés, qui dessinent les structures des futures stations et les grandes lignes des masses à construire.

Cette planification n'est évidemment pas rigide. Elle constitue une orientation générale et fixe les limites entre lesquelles devra s'inscrire l'initiative des architectes d'opération des constructions à venir. Quand un pro-

moteur ou un groupement touristique français ou étranger acquerra un lot de terrain équipé, mis à la disposition des acheteurs, il prendra connaissance du plan d'urbanisme et d'architecture et c'est sur cette base que s'ouvrira la discussion entre les architectes, en vue d'un accord permettant de concilier les désirs ou les besoins de l'acquéreur avec l'esprit et l'orientation générale du plan de masse.

● *Les moyens de la réalisation*

L'ampleur de l'œuvre à entreprendre avait amené à envisager la constitution d'une grande société interdépartementale d'économie mixte, associant étroitement l'ensemble des collectivités territoriales et les représentants politiques et économiques de la population à la responsabilité de sa réalisation, avec le concours de la Société centrale pour l'équipement du territoire et de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc.

A la veille de la constitution de cette société, les pouvoirs publics, sur l'initiative des représentants du Ministère des Finances, ont pris la décision de ne pas donner leur appui à cette initiative et de confier directement à l'administration l'aménagement et l'équipement de l'ensemble du littoral.

● *La mission interministérielle*

La mission interministérielle, instituée par décret du 18 juin 1963, dépend du Délégué à l'Aménagement du Territoire, lequel relève directement du Premier Ministre.

A l'échelle nationale, un Comité interministériel, présidé par un Conseiller d'État, élabore les programmes généraux en fonction de la hiérarchie des exigences et des urgences. Ceux-ci sont définitivement arrêtés par le Comité interministériel de l'aménagement du territoire et financés avec l'accord des Ministères compétents.

Le Secrétaire général de ce Comité est, en même temps, Chef du Service d'Étude qui opère à Montpellier, c'est-à-dire sur les lieux mêmes où l'action doit s'exercer. Ce service n'est pas un service d'opération, mais de coordination. Il ne peut être question de créer, pour l'aménagement du littoral, une administration spéciale dont les prérogatives ne pourraient être distinguées que difficilement de celles des services ordinaires et qui devrait d'ailleurs, pour faire face à la multiplicité des tâches, recruter, dès l'origine, plusieurs centaines de personnes.

Le service est donc seulement un état-major dont le rôle est de confier l'exécution des programmes approuvés et financés par les administrations traditionnelles ou par des organismes traitant avec lui par voie de conventions ou de concessions. Il a pour mission essentielle d'assurer la réalisation des grands aménagements de structure à rentabilité diffuse qui constituent la condition préalable de l'équipement touristique, c'est-à-dire, ainsi qu'il a été déjà exposé, la désinsectisation, l'aménagement des lagunes, le boisement, l'équipement en eau, en électricité et les communications.

Parallèlement à son activité, l'agence d'urbanisme établit les plans de masse et les propositions relatives à la localisation des stations, aux conditions d'urbanisme de ces stations et à leur orientation architecturale. Ces travaux seront le fondement des cahiers des charges qui seront imposés aux acheteurs des terrains.

● *Les sociétés départementales d'équipement*

Les terrains eux-mêmes seront, en principe, équipés par des sociétés d'économie mixte départementales opérant sous la direction de la mission administrative.

Leur fonction essentielle est de réaliser les équipements « rapprochés » sur les terrains eux-mêmes, afin de les céder aux promoteurs hôteliers et immobiliers en vue de la construction, c'est-à-dire les nivellements, les routes et chemins secondaires, les rues, les ports, digues et quais, les distributions d'eau, de gaz, d'électricité, les égouts, etc.

Le préfinancement des travaux est assuré par ces sociétés. Pour ce faire, elles bénéficient de la garantie du département et de l'État pour contracter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.

En principe, ces sociétés départementales réaliseront elles-mêmes la totalité de ces équipements avant de céder les terrains à un prix ajoutant la répartition du coût de ces équipements aux prix du terrain lui-même.

Les terrains ainsi équipés seront alors cédés aux promoteurs pour y établir les constructions immobilières de la station : hôtels, appartements, résidences, villas, camps, ports, commerces, etc. et en assurer soit l'exploitation directe, soit la cession à des acquéreurs exploitants.

Mais, en aucun cas, la spéculation foncière ne sera tolérée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas permis d'acquérir un terrain pour le revendre après valorisation résultant des équipements généraux réalisés avec le concours de l'État et des collectivités publiques.



Telle est l'œuvre considérable entreprise pour l'aménagement du littoral languedocien.

Elle apporte un élément décisif à l'équipement et à la prospérité économique de la région, tant directement par la création d'emplois et d'activités nouvelles qu'indirectement par les effets proches ou lointains qui sont la conséquence ordinaire de la fréquentation d'une région par des centaines de milliers de personnes.

C'est une œuvre complexe, aux aspects multiples, qui exige une persévérance indécourageable ainsi que le concours ordonné et convaincu de toutes les administrations et de tous les organismes qui sont appelés à y participer, à quelque titre que ce soit.

Sous la direction coordinatrice d'hommes actifs et tenaces, cet effort collectif devrait, à bref délai, aboutir à de premiers résultats dont les effets seront rapidement multipliés, jusqu'à ce qu'un mouvement irrésistible de l'initiative privée l'entraîne dans un succès croissant.

LE RÔLE POSITIF DE L'AGRICULTURE DANS LE

La prééminence donnée depuis quelques années à la croissance économique, dans la liste des objectifs que s'assignent les pouvoirs publics, a conduit les pays Membres de l'OCDE à revoir leurs politiques agricoles. Afin d'obtenir une analyse complète et approfondie du rôle de l'agriculture dans la croissance économique, l'OCDE a constitué un groupe d'experts indépendants, composé de trois économistes ruraux et de trois professeurs de sciences économiques connus pour la valeur de leurs travaux (1). Les conclusions dégagées par ces experts ont été approuvées par les Ministres de l'Agriculture des pays de l'OCDE lors de leur dernière réunion annuelle et le rapport sera publié prochainement sous le titre « L'Agriculture et la croissance économique ».

Après avoir passé en revue l'évolution récente et les perspectives d'avenir de l'agriculture et mis en lumière certains des

Bien que l'on puisse s'attendre à ce que la protection des revenus agricoles demeure au centre des préoccupations des politiques agricoles, les mesures qui seront prises à l'avenir devront de plus en plus être conçues pour adapter l'agriculture aux conditions économiques actuelles et futures. Les principales mesures à prendre pour progresser dans cette voie sont toutes interdépendantes. Elles ont pour objet de faciliter le transfert de travailleurs hors de l'agriculture, d'encourager l'emploi approprié de la technologie et de capitaux dans ce secteur, de favoriser les changements dans la dimension des exploitations et dans les structures agricoles et de faciliter l'adaptation de la production agricole aux besoins économiques. Toute cette politique conduira à opérer des transformations dans l'agriculture, mais aussi dans d'autres secteurs de l'économie. Les relations entre pays devront aussi être prises en considération. Une coopération plus étroite entre pays de l'OCDE, en vue de réduire les contradictions entre les aspects nationaux et internationaux des politiques agricoles (y compris la politique des groupements régionaux de pays), contribuerait à un meilleur développement de l'économie de l'ensemble de la zone et du monde entier, et tous les pays en tireraient avantage individuellement et collectivement.

POLITIQUES VISANT À RÉDUIRE LES RESSOURCES EN MAIN-D'ŒUVRE DANS L'AGRICULTURE

Les efforts visant à réduire encore les effectifs de main-d'œuvre dans l'agriculture devraient constituer un élément important de la politique agricole future. En vue de permettre la réduction nécessaire, les pays de l'OCDE devraient donner une importance accrue à des programmes facilitant la formation professionnelle ou améliorant la mobilité de la population active agricole vers d'autres secteurs. Ils devraient coordonner plus étroitement la politique économique générale et les besoins de main-d'œuvre en s'attachant tout particulièrement à provoquer des transferts importants de main-d'œuvre hors de l'agriculture.

Alors que la politique de l'emploi et de la main-d'œuvre, en tant que telle, est un facteur de première importance, il existe un problème encore à plus long terme qui est fondamental. Nous voulons parler de la nécessité de donner à la jeunesse rurale la possibilité d'acquérir une instruction générale comparable à celle des jeunes gens des milieux urbains. Un grand nombre de jeunes ruraux qui se trouvent dans l'obligation de quitter l'agriculture trouveraient de meilleurs débouchés s'ils avaient reçu une instruction les préparant à des professions non agricoles. Bien que la solution de ces grands problèmes de l'enseignement implique des questions qui ne sont pas habituellement considérées comme faisant partie de la politique agricole, ceux qui, ayant la charge de l'élaborer, entendent provoquer les changements indispensables dans l'agriculture et élargir les possibilités offertes à la population rurale ne peuvent se désintéresser de ce problème.

Un autre aspect particulier du problème de la productivité et du revenu des personnes travaillant dans l'agriculture, est celui qui a trait aux exploitants d'un certain âge. Certains

Gouvernements ont pris des mesures en vue de sauvegarder les revenus des agriculteurs d'un certain âge et de leur assurer une retraite. Ces programmes devraient être encouragés, car ils donnent une certaine sécurité aux agriculteurs et peuvent leur permettre de se retirer, au lieu de passer leurs dernières années dans une situation précaire à la tête d'exploitations qui, par manque de soins et d'attentions, finiraient par perdre leur productivité et leur valeur. Ils pourraient également donner une plus grande souplesse à la réorganisation des structures agricoles et permettre une adaptation des programmes destinés au maintien des revenus et des prix agricoles.

Les problèmes relatifs aux régions à faibles revenus constituent un troisième aspect important de la réduction des effectifs de main-d'œuvre dans l'agriculture. Bien que les programmes qui visent à développer les secteurs non agricoles et à améliorer les institutions économiques et sociales des régions rurales ne puissent à eux seuls résoudre le problème de l'agriculture, bien souvent ils pourraient contribuer à atténuer ces difficultés et à servir des intérêts nationaux plus vastes. Les problèmes qui se posent lors de l'élaboration d'une politique visant à améliorer la situation des régions à faibles revenus sont nombreux et requièrent une programmation poussée. Malgré quelques exemples de travaux importants entrepris en vue d'encourager le développement de l'industrie dans les régions rurales, ces programmes n'ont pas pris une grande extension dans l'ensemble de la zone de l'OCDE et les Gouvernements devraient leur accorder une plus grande attention.

POLITIQUES DESTINÉES À AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ

Bien que toute politique agricole saine doive encourager la réduction du nombre des personnes travaillant dans l'agriculture pour autant que des possibilités d'emploi existent dans les autres secteurs, cette politique devrait s'accompagner de mesures visant à faciliter l'adaptation des méthodes de production, la réorganisation des structures agricoles et dans certains cas le transfert de terres agricoles à d'autres usages. Un problème très important pour la plupart des pays Membres de l'OCDE consiste à concevoir des mesures qui puissent accélérer le regroupement des exploitations et faire en sorte que les nouveaux apports de capitaux dans l'agriculture ne soient pas utilisés pour conserver de nombreuses petites exploitations qui ne pourront jamais réaliser un chiffre d'affaires suffisant. Bien que des problèmes multiples de caractère juridique, social et économique se posent lorsqu'il s'agit de mettre au point une politique foncière, la plupart des pays européens devraient attacher plus d'importance aux programmes de regroupement des exploitations en tant qu'élément essentiel de toute politique agricole à long terme. Ils devraient aussi chercher à aménager les programmes de recherche et de vulgarisation afin que ceux-ci complètent la politique générale d'adaptation de l'agriculture et contribuent à généraliser les progrès dans les régions moins développées.

PROCESSUS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

problèmes que la croissance soulève, les experts ont étudié les différentes solutions qui s'offrent aux Gouvernements. Voici quelques-unes des actions possibles qu'ils proposent dans leur rapport.

(1) Mario Bandini, Directeur, Istituto di economia e politica agraria, Université de Rome; Arthur Hanau, Professeur, Inst. für Landwirtschaftliche Marktlehre, Université de Göttingen; Simon Kuznets, Professeur, Département des Sciences Économiques, Université de Harvard, Cambridge (États-Unis); Assar Lindbeck, Professeur de Sciences Économiques, Handelshögskolan, Stockholm; Louis Malassis, Professeur d'Économie Rurale (ENSAR), Directeur de la Station d'Économie Rurale de Rennes (INRA); Brian Reddaway, Directeur, Département des Sciences Économiques Appliquées, Université de Cambridge (Royaume-Uni).

RECHERCHE D'UN MEILLEUR EQUILIBRE DE L'AGRICULTURE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

L'aspect de la politique agricole qui soulève le plus de difficultés lorsqu'il s'agit d'adapter l'agriculture pour répondre aux besoins de la croissance économique est celui qui a trait aux échanges internationaux de produits agricoles. L'accroissement des échanges n'est pas un but en soi, mais le commerce international peut être un instrument servant à relever le niveau du revenu réel dans tous les pays. Le protectionnisme agricole est à l'heure actuelle très élevé dans la plupart des pays Membres de l'OCDE et il couvre souvent des produits qui ne sont pas bien adaptés aux conditions existant dans le pays en question; les restrictions aux échanges sont rarement accompagnées de mesures énergiques visant à adapter les structures agricoles et à relever la productivité ou à adapter l'utilisation des ressources de manière à permettre l'abaissement progressif de ces barrières.

Il est difficile de trouver un équilibre adéquat de l'agriculture à l'échelon international si, sur le plan national, des problèmes relatifs aux revenus et à l'organisation de la production ne sont pas résolus. On pourrait arriver à réduire les obstacles aux échanges si l'on diminuait la mesure dans laquelle le soutien des revenus est recherché par le soutien des prix. En définitive, toutefois, la diminution des restrictions et des subventions aux échanges internationaux doit être obtenue par une accélération des réformes de structure dans les pays qui ont une agriculture non efficiente et par une adaptation du volume total des ressources utilisées dans l'agriculture aux besoins de chaque pays et de l'ensemble de la zone. Une évolution dans ce sens, ainsi qu'une diminution des restrictions aux échanges, contribueraient à la croissance économique et il devrait être possible d'obtenir que tous les pays et groupements entreprennent une action commune pour parvenir à ce résultat.

L'EXPANSION DES DÉBOUCHÉS ET LA PROTECTION DU REVENU DANS LA POLITIQUE AGRICOLE FUTURE

Lorsqu'on examine la politique agricole sous l'optique de la croissance, la question essentielle qui se pose est de savoir quel rôle joueront à l'avenir l'expansion des marchés agricoles et les mesures de soutien direct des prix et du revenu. Si justifiées qu'elles puissent être du point de vue social, les subventions octroyées à certaines catégories de consommateurs pour l'achat de denrées alimentaires ne peuvent apporter qu'une contribution limitée à l'amélioration des revenus agricoles dans les pays avancés où la production dépasse déjà ou pourrait probablement dépasser à l'avenir, les possibilités d'écoulement sur le marché. Bien que les débouchés virtuellement offerts par les pays en voie de développement pour une aide alimentaire puissent paraître importants si l'on considère leurs besoins alimentaires, il n'en existe pas moins d'importants problèmes et, même si cette forme d'aide pouvait doubler, elle ne dépasserait pas l'équivalent de l'expansion annuelle de la production des pays de l'OCDE.

Par conséquent, les principales questions qui se posent sont de savoir quel montant d'aide totale les pays développés sont disposés à fournir et dans quelle mesure l'aide alimentaire peut être utile pour les pays en voie de développement en tant que partie de l'aide totale, et non de se demander si ces programmes peuvent apporter une contribution fondamentale ou durable à l'amélioration de l'équilibre général de la production alimentaire dans les pays donateurs de l'OCDE.

Tels qu'ils sont actuellement appliqués dans la plupart des pays, les programmes de soutien des prix et de subventions offrent un revenu peu important aux agriculteurs qui n'ont qu'un faible chiffre d'affaires. En outre, le maintien des prix agricoles à des niveaux élevés comporte des dangers en ce qui concerne le coût de la vie, l'encouragement non souhaité de la production agricole, la protection de l'agriculture nationale, avec toutes les répercussions qui en résultent sur les échanges et la consommation de produits agricoles. S'il est vrai qu'il sera encore nécessaire de pratiquer le soutien des revenus des agriculteurs dans la plupart des pays, les programmes conçus à cette fin devraient autant que possible être appliqués de façon à réduire au minimum les conséquences préjudiciables évoquées plus haut; il faudrait aussi qu'ils soient compatibles avec les mesures visant à transformer les structures agricoles et à équilibrer l'utilisation globale des ressources à l'intérieur du secteur; ils devraient en somme faciliter les transformations nécessaires et non pas les freiner. Le soutien des prix ou des revenus ne devrait pas être à des niveaux tels qu'il empêche les départs de main-d'œuvre (et, dans les endroits où c'est souhaitable, la réduction des surfaces cultivées), de même qu'il ne devrait pas encourager des apports excessifs de capitaux dans l'agriculture.

Les Gouvernements devraient chercher à résoudre le problème des revenus agricoles par d'autres moyens que le soutien des prix et des revenus appliqués uniformément à tous les agriculteurs. Il semble qu'une politique à long terme de prix en agriculture pourrait à bon droit prendre comme objectif de base le maintien du revenu agricole à un niveau socialement acceptable pour les exploitations bien gérées, suffisamment grandes et situées dans les régions convenant à l'agriculture; quant aux exploitations dont le revenu serait insuffisant à ce niveau des prix, on élaborerait à leur intention des programmes complémentaires de soutien du revenu n'ayant pas d'incidence directe sur les marchés des produits ou facteurs de production agricoles. Il faudrait combiner le soutien du revenu en faveur des agriculteurs dont le chiffre d'affaires restera probablement insuffisant à des programmes visant à leur faire abandonner l'agriculture pour d'autres professions ou, s'il s'agit d'agriculteurs âgés, à les inciter à prendre leur retraite. Ainsi, bien que le soutien des prix ou des revenus ne puisse être abandonné en tant qu'élément d'une politique, il faudrait en réviser la forme et le but et établir une distinction entre, d'une part, les aspects sociaux du soutien des revenus et du transfert vers d'autres emplois des agriculteurs qui ne peuvent ou ne veulent adapter leurs exploitations aux conditions actuelles et, d'autre part, les mesures destinées à assurer des revenus acceptables aux agriculteurs dont les entreprises ont des dimensions adéquates et sont efficientes.

DE NOUVELLES MESURES POUR FACILITER LE TOURISME

Le Conseil de l'OCDE a adopté le 20 juillet 1965 trois Actes qui visent à faciliter les échanges touristiques internationaux grâce, notamment, à l'octroi de facilités administratives plus étendues aux touristes étrangers, et qui constituent en quelque sorte un code de la libération du tourisme international pour les pays Membres de l'OCDE.

Lors de la reconstitution de l'Organisation Européenne de Coopération Economique en Organisation de Coopération et de Développement Economiques en septembre 1961, les Décisions et Recommandations en vigueur en matière de tourisme international avaient été maintenues sans changement. Certains de ces textes étant assez anciens, il était devenu nécessaire de les adapter en vue de tenir compte de l'expansion considérable qu'a connue le tourisme international depuis leur adoption, ainsi que des dispositions plus libérales recommandées par la Conférence des Nations Unies sur le Tourisme et les Voyages Internationaux tenue à Rome du 21 août au 5 septembre 1963. Déjà, dans une Résolution adoptée en décembre 1963, le Conseil Economique et Social des Nations Unies avait invité les Etats membres de cette Organisation à examiner et à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les recommandations contenues dans le Rapport de la Conférence de Rome.

Sur proposition du Comité du Tourisme, le Conseil de l'OCDE a décidé de consolider les diverses Décisions en vigueur en matière de tourisme international en une seule Décision. Cette Décision vise principalement les *facilités douanières en faveur du tourisme international* et reprend les dispositions recommandées par la Conférence de Rome concernant l'extension des franchises douanières pour les touristes étrangers. Sauf dans quelques cas où des réserves ont été formulées par certains pays en raison de leur situation particulière, les dispositions de la Décision sont obligatoires pour tous les pays Membres à l'exception du Canada qui, bien qu'appliquant en fait des dispositions analogues, ne s'est pas associé à la Décision prise par le Conseil.

En ce qui concerne les effets personnels importés par les touristes des pays Membres, la Décision prévoit que chacun des pays Membres admettra notamment, en franchise temporaire de droits de douane et taxes d'entrée, *deux appareils photographiques, vingt-quatre châssis ou dix rouleaux de pellicules par appareil*, au lieu d'un appareil, douze châssis ou cinq rouleaux de pellicules prévus par les textes antérieurs; *dix bobines de film pour appareil cinématographique* au lieu de deux; *deux armes de chasse avec cent cartouches par arme*, au lieu d'une arme et de cinquante cartouches, et *deux paires de skis* au lieu d'une. Les franchises concernant les *spiritueux* sont portées à *un demi-litre* au lieu d'un quart de litre. Les franchises concernant les *souvenirs de voyage* importés par les touristes étrangers sont portées à l'équivalent de *100 dollars* au lieu de 50 dollars. Par ailleurs, les articles qu'un organisme officiel de tourisme ou un organisme national de propagande touristique d'un pays Membre expédie dans un autre pays Membre à des fins de publicité touristique bénéficieront d'une franchise temporaire de droits de douane et taxes d'entrée pendant une période minima de dix-huit mois au lieu de douze.

Le Conseil de l'OCDE a également décidé de consolider les diverses Recommandations en vigueur en ce qui concerne *les pratiques et les formalités administratives en matière de tourisme international* en une seule Recommandation qui reprend les principales dispositions recommandées par la Conférence de Rome dans ce domaine. Le Conseil a recommandé aux pays Membres d'aligner leurs pratiques et leurs formalités administratives, dans toute la mesure où ils considèrent que leur situation le leur permet, sur les dispositions contenues en annexe à la Recommandation. Certains pays Membres ont fait connaître que, sur quelques points, ils ne seraient pas en mesure d'appliquer les dispositions prévues. Les observations les plus importantes faites à cet égard sont notées dans la Recommandation. Les pays Membres ont été invités à notifier à l'OCDE les mesures qu'ils prendront en vue

de mettre en œuvre la Recommandation et le Comité du Tourisme a été chargé de faire rapport au Conseil sur les progrès effectués. Bien que les pratiques suivies par le Canada en la matière ne soient pas moins libérales que celles suivies par les autres pays Membres, le Canada ne s'est pas associé à cette Recommandation.

Aux termes des dispositions contenues dans la Recommandation, les pays Membres sont notamment invités à admettre sur leur territoire, soit



unilatéralement, soit par voie d'accords bilatéraux ou multilatéraux, les visiteurs temporaires qui sont des ressortissants d'autres pays Membres situés dans la même région géographique, sur présentation d'une *carte d'identité nationale* ou d'un *passeport collectif*, et à simplifier les formalités concernant la *délivrance et le renouvellement des passeports individuels*. En ce qui concerne les *visas d'entrée* (qui sont actuellement supprimés entre tous les pays Membres européens, entre les pays Membres européens et le Canada, et entre la plupart des pays Membres européens et le Japon et dont la délivrance est actuellement très largement facilitée aux Etats-Unis), les pays Membres

LES PRISES PAR L'OCDE DU TOURISME INTERNATIONAL

sont invités à étendre au plus grand nombre possible de pays non membres la pratique consistant à supprimer leur exigence, par voie d'accords bilatéraux ou unilatéralement, ou tout au moins à en faciliter la délivrance. De même, les pays Membres sont invités à supprimer ou, du moins, à assouplir les formalités d'enregistrement des visiteurs temporaires auprès des services de police, à réduire au minimum les renseignements demandés à l'arrivée ou au

dans toute la mesure du possible, à l'équivalent de 50 dollars au minimum la franchise douanière accordée pour les autres articles achetés à l'étranger et transportés par ces voyageurs dans leurs bagages à main ou enregistrés. D'une façon générale, il est également recommandé aux pays Membres d'assurer une publicité aussi large que possible aux formalités et tolérances douanières qu'ils appliquent aux touristes arrivant dans le pays, d'organiser la vérification des bagages de façon sélective, d'accélérer l'accomplissement des formalités aux frontières et d'admettre en franchise de droits de douane et taxes d'entrée les pièces détachées et les éléments importés à titre temporaire par les touristes et les transporteurs étrangers pour des travaux de réparation et d'entretien des moyens de transport touristiques internationaux.

Les pays Membres sont également invités à reconnaître les permis de conduire nationaux ou, du moins, les permis de conduire internationaux conformes au modèle prévu par la Convention de 1949 sur la circulation routière, à uniformiser les certificats nationaux d'immatriculation des véhicules privés conformément aux normes prévues par la Recommandation, à adopter le système de la carte internationale d'assurance contre les accidents d'automobile et à réduire, sinon à supprimer, les titres d'importation temporaire pour les véhicules routiers privés, y compris les remorques, ainsi que pour les embarcations de plaisance et les aéronefs.

Enfin, les pays Membres sont invités à augmenter progressivement les allocations touristiques de devises au-delà du minimum de 700 dollars par personne et par voyage prévu par le Code de la Libération des Opérations Invisibles Courantes de l'OCDE, en vue de réaliser la libération complète des transferts au titre du tourisme, et à supprimer les taxes, droits et redevances exigés des touristes à l'arrivée ou au départ.

Une Recommandation spéciale a également été adoptée par le Conseil de l'OCDE concernant les mesures en faveur du tourisme international que les Gouvernements devraient prendre

en considération, dans le cadre de leur politique et de leurs programmes économiques, en raison du rôle important que joue le tourisme dans les économies nationales, notamment en suscitant une diversification des activités économiques, en créant de nouvelles possibilités d'emploi et en procurant des recettes en devises. Cette Recommandation de caractère général, qui est basée sur la résolution générale concernant le développement du tourisme adoptée par la Conférence des Nations Unies précitée, traite notamment du rôle des organismes nationaux de tourisme, de la conservation et de la protection du patrimoine touristique, des facilités et encouragements à la construction, l'agrandissement et la modernisation des hôtels et autres moyens d'hébergement touristiques, des tarifs de transports touristiques, de l'étalement des vacances, ainsi que de l'assistance technique aux pays en voie de développement dans le domaine du tourisme.

L'adoption de ces trois Actes par le Conseil de l'OCDE consolide donc l'action entreprise dans le passé par l'Organisation dans le domaine du tourisme international et doit permettre d'accomplir de nouveaux progrès dans la voie de la libération du trafic touristique international. Il y a lieu de souligner que les dispositions qu'ils contiennent doivent être considérées comme des dispositions minima et ne sauraient être interprétées comme suggérant une restriction ou une réduction quelconque des facilités déjà accordées par les pays Membres et qui vont au-delà de celles prévues dans ces Actes.

Grâce à l'action ainsi décidée par les pays Membres de l'OCDE, les recommandations de la Conférence de Rome des Nations Unies trouveront pour la première fois à s'appliquer collectivement dans un cadre géographique très étendu. L'exemple ainsi donné est conforme aux politiques et aux pratiques suivies par les pays Membres en matière de libération du tourisme international qui ont, dans une très large mesure, favorisé le développement remarquable du tourisme international enregistré dans ces pays au cours de la dernière décennie.



départ et à exempter de toute formalité de visa, police ou douane les voyageurs en transit direct dans les ports et aéroports.

En ce qui concerne les touristes des pays Membres rentrant dans leur pays de résidence après un voyage à l'étranger, les pays Membres ont été invités à accroître les franchises douanières qu'ils accordent. C'est ainsi qu'il est recommandé d'autoriser au minimum l'entrée en franchise de droits de douane de 100 cigarettes ou 20 cigares ou 100 g de tabac, ou d'un assortiment de ces produits à concurrence de 100 g, 1 bouteille de vin et un quart de litre de spiritueux, un quart de litre d'eau de toilette et une petite quantité de parfum, et de porter,

L'UTILISATION EFFICACE DES FONDS AFFECTES A LA CONSTRUCTION SCOLAIRE



Une expérience de l'OCDE

En adoptant de nouvelles conceptions de la construction scolaire, certains pays peuvent diminuer de 20 % le coût des nouvelles écoles nécessaires à l'expansion de l'enseignement. Tel est l'un des faits saillants qui ont été mis en lumière par un projet relatif au développement et à l'économie de la construction scolaire, entrepris en coopération avec l'OCDE par l'Espagne, la Grèce, le Portugal, la Turquie et la Yougoslavie.

Ces pays ont également participé au Projet Régional Méditerranéen (PRM) de l'OCDE qui a permis de préciser les objectifs d'expansion de l'enseignement en fonction de la croissance économique. Dès l'origine un effort considérable en matière de construction scolaire est apparu nécessaire, effort impliquant la meilleure utilisation possible des moyens financiers disponibles.

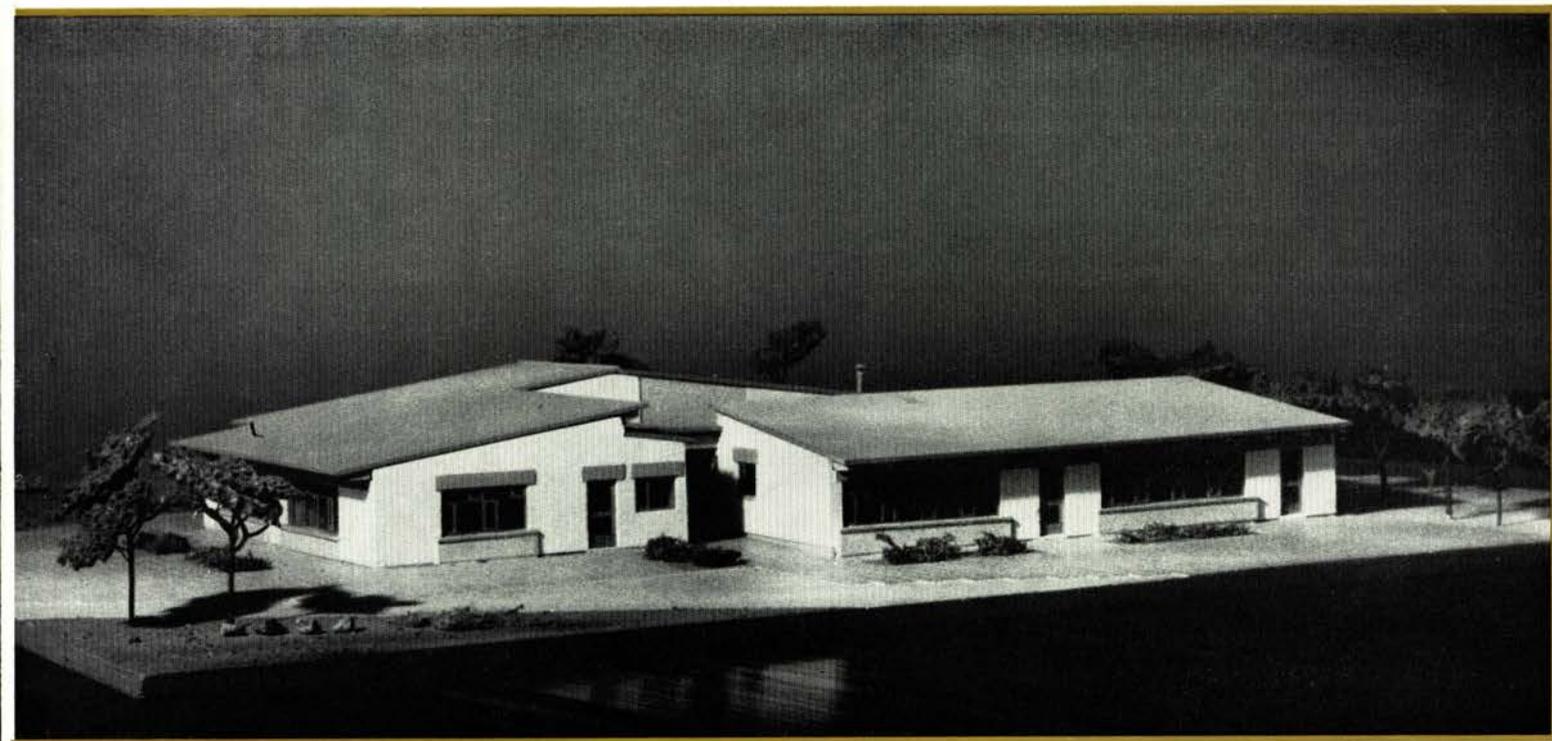
En 1962, l'OCDE avait procédé dans les pays du PRM à des enquêtes préliminaires; celles-ci avaient révélé que les méthodes de construction scolaire étaient susceptibles d'améliorations qui pourraient se traduire par des économies appréciables. Aussi avait-on décidé de former dans chaque pays, sous l'égide de l'Organisation, des équipes de spécialistes qui étudieraient ces problèmes et pourraient suggérer des améliorations aux méthodes de construction. En 1963-1964, des accords furent conclus avec les Gouvernements intéressés — le coût de l'opération étant partagé à peu près également entre chaque Gouvernement et l'Organisation.

Aux termes de ces accords, l'OCDE mettait notamment à la disposition du pays en cause, si celui-ci l'estimait utile, une assistance technique étrangère. D'autre part, l'OCDE s'était assuré les services d'un haut fonctionnaire de la Section du Développement du Ministère de l'Education et de la Science du Royaume-Uni, M. G.B. Oddie, dont le rôle était de donner aux équipes nationales, en qualité d'expert-conseil, des avis et des directives d'orientation générale. Il avait été décidé par ailleurs que ces équipes ne compren-

draient que des nationaux du pays en question, plus capables de saisir les nuances de la situation intérieure de leur pays que ne le serait un étranger.

La caractéristique essentielle des équipes nationales est qu'elles comptent des représentants de tous les secteurs intéressés à l'exécution d'un programme de construction scolaire, c'est-à-dire les constructeurs (architectes, ingénieurs, métreurs-vérificateurs), les enseignants et les administrateurs. Par « administrateurs », il faut entendre les personnes auxquelles est confiée l'exécution de la politique gouvernementale; ce sont celles qui ont mission de mettre en place les rouages administratifs et d'en surveiller le fonctionnement, et qui sont en mesure d'apprécier comment les innovations envisagées peuvent avoir une répercussion sur la politique gouvernementale ou être influencées par elle, et quels remaniements de l'organisation administrative elles peuvent nécessiter. Le rôle de l'administrateur est celui d'un spécialiste des structures institutionnelles; s'il fait partie des équipes nationales, c'est parce que l'expérience a montré que l'efficacité dans l'emploi des ressources disponibles pour la construction scolaire dépend au moins autant d'une bonne gestion et d'une bonne administration que de l'ingéniosité des techniciens.

Il aurait peut-être été plus conforme aux usages établis de confier aux divers spécialistes le soin d'étudier chaque problème l'un après l'autre: les enseignants et les planificateurs auraient défini les types, les capacités et le nombre des écoles nécessaires et leur implantation; les architectes et les ingénieurs auraient établi les plans de ces écoles et stipulé les méthodes de construction; enfin les administrateurs se seraient occupés des programmes d'investissement, du contrôle financier ou des méthodes d'adjudication. Mais, en pratique, lorsque les décisions sont prises par des services totalement séparés, il n'est plus possible de distinguer comment elles réagissent les unes sur les autres.



Une maquette de l'école témoin portugaise pour une école primaire comportant quatre salles de classe.

Il est à remarquer qu'au Royaume-Uni, où depuis une quinzaine d'années les programmes de construction scolaire ont été marqués par de très beaux succès, les rapports institutionnels entre les agents de décision politique et les agents d'exécution sont considérés comme d'une importance primordiale; dans cet ordre d'idées, la suppression des cloisons étanches entre administrateurs, enseignants et constructeurs a été un élément déterminant du succès. Chaque groupe d'intérêts a ainsi été en mesure d'exercer une action sur les autres et cette stimulation réciproque a mis au jour des possibilités et des idées qui ne seraient jamais venues à l'esprit d'aucun groupe de spécialistes travaillant isolément.

En abordant leur tâche, les équipes ne devaient pas seulement tenir compte des limitations d'ordre financier; il leur fallait également satisfaire à d'autres exigences : davantage d'espace, davantage de matériel et meilleure qualité de la construction. Naguère encore, l'instruction primaire publique se bornait à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul; les études secondaires (mathématiques, sciences ou humanités classiques) préparaient les fils d'une élite dirigeante à entrer à l'Université, ou bien assuraient la formation professionnelle de la majorité moins favorisée. Cette conception est maintenant en voie de disparition, sinon périmée. Au lieu de ne voir dans le développement des aptitudes manuelles qu'une préparation à l'exercice d'un métier, on pense aujourd'hui que les aptitudes manuelles et intellectuelles sont complémentaires et qu'un enseignement équilibré doit leur accorder une égale attention.

En pratique, ces tendances se traduisent par l'aménagement de salles de classe plus vastes et adaptées à plusieurs fins, équipées aussi bien pour les travaux pratiques et le travail individuel que pour des utilisations plus traditionnelles. Il faut aussi que les écoles primaires disposent d'une salle à usages multiples, qui complète les salles de classe proprement dites. En même temps, on commence à comprendre que si le

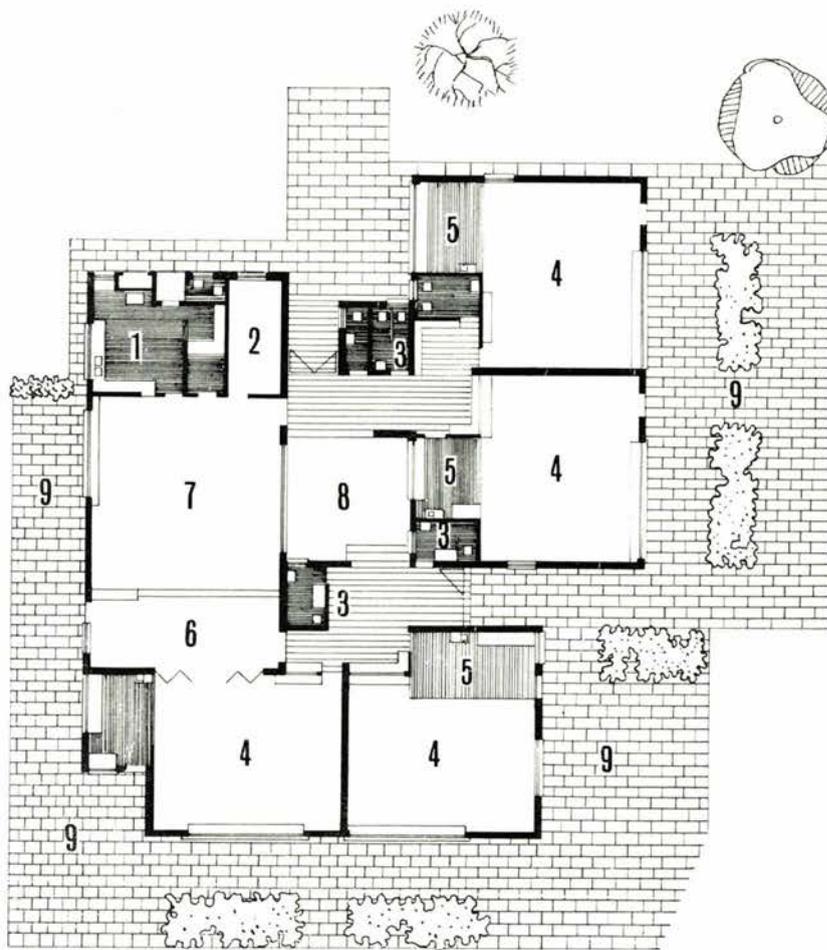
chauffage et l'éclairage ne sont pas d'une qualité suffisante l'efficacité du travail scolaire en souffre inévitablement; on se rend également mieux compte du fait que l'insonorisation et le choix de meilleurs revêtements de sol permet d'étendre la gamme des activités éducatives sans crainte de provoquer un bruit intolérable.

Ainsi, dans la plupart des cas, il ne s'agit pas seulement d'économiser de l'argent. Le problème est plus difficile : il faut à la fois réduire les coûts et améliorer les normes de construction.

En recherchant les économies possibles, les équipes ont donc dû s'efforcer d'identifier et d'éliminer les dépenses qui ne se traduisent pas effectivement par une amélioration des aménagements scolaires. Par exemple, la surface utile totale d'une école peut être divisée en deux parties distinctes. D'abord la partie consacrée aux salles de classe, aux laboratoires, aux bibliothèques, aux ateliers, aux gymnases, etc., c'est-à-dire la surface strictement réservée à l'enseignement, la *zone éducative*. En second lieu, il y a la *zone auxiliaire* nécessaire pour les couloirs, les escaliers et autres voies de circulation, les archives, les services administratifs, etc. La *zone éducative* est pour ainsi dire la raison d'être de l'école, alors que la *zone auxiliaire* constitue une surcharge que doit supporter la zone éducative. Les équipes d'experts ont démontré que des plans bien établis permettent de réduire cette surcharge de façon si appréciable que, même en adoptant des normes de construction améliorées, certaines économies nettes ne sont pas impossibles.

En outre, les économies de surface ne constituent pas le seul moyen de compenser le coût de l'amélioration des

LE PROJET PILOTE PORTUGAIS



1. CUISINE
2. SALLE DES PROFESSEURS
3. VESTIAIRES ET TOILETTES
4. SALLES DE CLASSE
5. SALLE DE TRAVAUX PRATIQUES AVEC EVIER
6. PETITE BIBLIOTHEQUE
7. SALLE POLYVALENTE
8. PATIO
9. SURFACES PAVEES POUR JEUX DE PLEIN AIR

normes de construction. Lorsqu'on examine et que l'on révisé attentivement les techniques traditionnelles de construction à la lumière du progrès technique, on constate qu'il est souvent possible de réaliser des économies sur un élément du bâtiment et d'utiliser ces économies pour construire un autre élément. Par exemple, une connaissance meilleure de la mécanique des sols et des fonctions des divers bâtiments permet de réaliser des économies considérables dans la construction des fondations, sans aucun danger pour la stabilité de l'édifice. De même que pour les surfaces utiles, il s'agit ici de réduire les surcharges que constitue tout ce qui est « improductif » du point de vue éducatif.

Bien entendu, c'est à l'échelon politique qu'il convient de déterminer si les économies serviront à améliorer les normes de construction ou simplement à augmenter le nombre total de places d'élèves que l'on peut obtenir avec un investissement donné. C'est la raison essentielle pour laquelle les enseignants, les constructeurs et les administrateurs doivent travailler en association et dans un esprit de compréhension mutuelle. Seule une telle collaboration leur permet de présenter à ceux qui prennent les décisions de principe un tableau suffisamment équilibré des divers éléments devant intervenir dans le choix entre quantité et qualité. Dans les cas où les contraintes financières exigent un sacrifice sur la qualité, les équipes ont l'intention d'étudier la possibilité d'un programme préétabli d'améliorations ultérieures, susceptible d'être mis en œuvre dès que les circonstances le permettent.

Au cours de leurs travaux, plusieurs équipes se sont aper-

çues que l'on pouvait réaliser d'autres économies en évitant ce que l'on pourrait appeler le gaspillage administratif. Il arrive parfois que l'on commence la construction d'une école avant de connaître le montant des crédits disponibles. La situation financière change d'aspect en cours de travaux et il faut apporter aux plans des changements radicaux qui obligent à transformer des ouvrages déjà achevés. L'immobilisation du matériel et du personnel pendant l'interruption des travaux se traduit aussi par une perte. Dans certains cas, les crédits sont complètement épuisés avant l'achèvement des travaux et la construction est interrompue pendant de longues périodes ; ou bien le bâtiment est terminé avant que les équipements nécessaires pour son utilisation ne soient prêts. Le capital déjà investi est alors immobilisé sans pouvoir être exploité.

Pour remédier à un tel état de choses il faut habituellement refondre l'organisation administrative de la construction scolaire et c'est là un autre problème que les équipes ont étudié dans le contexte national.

Telles sont les principales directions dans lesquelles ont été recherchées les possibilités d'économies. Mais il a été également constaté qu'un autre facteur méritait d'être pris en considération. Les nouveaux bâtiments doivent être construits dans des délais relativement si brefs que, même si l'on dispose des crédits nécessaires, il peut arriver que les ressources en main-d'œuvre et en matériaux constituent un goulet d'étranglement. Les équipes ont recherché par quels moyens il est possible en pareils cas d'atténuer les difficultés

dues au manque de moyens matériels. La pénurie de main-d'œuvre professionnelle, par exemple, a orienté certaines équipes vers les possibilités de normalisation de la construction.

Généralement, les spécialistes pensent que des plans types gênent l'expansion de l'enseignement et rendent difficile l'adaptation des bâtiments à leurs sites d'implantation. Aussi s'efforce-t-on surtout de normaliser certains éléments de construction tels que portes, fenêtres, cloisons, toitures, etc. Ces recherches conduisent à leur tour à de nouvelles économies par des achats groupés de matériaux; même si les bâtiments proprement dits ne sont pas normalisés, ils peuvent eux aussi être achetés pour ainsi dire « en gros » grâce à l'adjudication de marchés prévoyant la construction simultanée de plusieurs bâtiments.

Il a été reconnu dès l'origine que toute recommandation formulée par les équipes en matière de normalisation ou de coût aurait plus de poids s'il était possible de la réviser après l'avoir soumise à l'épreuve des faits. C'est pourquoi tous les accords conclus (à l'exception de l'accord avec la Turquie, dont le calendrier est différent) prévoient que les équipes établiront les plans d'une *école témoin* qui fera finalement partie d'un programme normal de construction et pour laquelle des soumissions seront obtenues dans les conditions ordinaires du marché. En pratique, l'école témoin s'est révélée constituer un centre de recherche tellement utile que certaines équipes ont obtenu l'autorisation d'en construire non pas une, mais plusieurs. Les Gouvernements intéressés recevront et examineront les rapports des équipes longtemps avant que la construction des écoles témoins ne soit achevée. On espère toutefois qu'ils publieront en temps voulu des rapports supplémentaires contenant une description complète de chaque école et un exposé des conclusions pratiques qui peuvent être tirées.

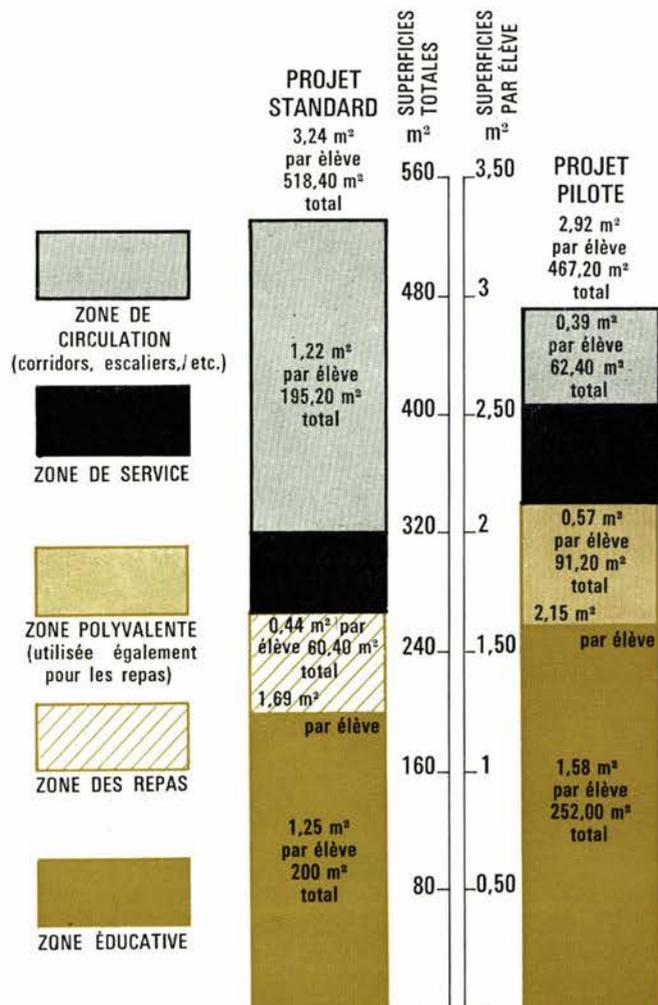
Les équipes de l'Espagne, du Portugal, de la Turquie et de la Yougoslavie présenteront des rapports à leurs Gouvernements à la fin de 1965; l'équipe de la Grèce, qui n'a été constituée qu'à la fin de 1964, fera rapport un an plus tard. On espère que ces rapports fourniront, en premier lieu, aux Gouvernements intéressés une base solide pour formuler une politique représentant un juste milieu entre la qualité et la quantité, compte tenu des ressources disponibles. En outre, les Gouvernements pourront ainsi mesurer les incidences futures de leur programme de construction scolaire sur les moyens matériels dont ils disposent et prévoir les mesures à prendre pour accroître ces moyens, soit par des innovations techniques, soit peut-être en recourant temporairement à l'importation des éléments préfabriqués. Enfin, les Gouvernements pourront examiner les modifications institutionnelles souhaitables avant d'exécuter leurs programmes de construction scolaire.

En attendant, on peut déjà signaler quelques résultats encourageants. L'équipe espagnole a fait des progrès notables dans l'adaptation aux conditions locales des techniques d'analyse des coûts et de contrôle des dépenses suivant des modalités qui seront peut-être applicables dans d'autres parties de la région méditerranéenne. L'équipe yougoslave a déjà présenté un rapport intérimaire qui est en cours d'examen par l'Assemblée Nationale; ce rapport appelle l'attention des autorités sur d'importantes considérations de politique générale relatives aux rapports entre les autorités locales chargées des constructions scolaires et les services de planification de

l'Etat fédéral et des Républiques. L'équipe a montré comment des améliorations dans la planification et l'utilisation des écoles permettraient d'augmenter de 25 % la capacité d'accueil obtenue pour un investissement donné.

Enfin des plans détaillés ont été établis et des estimations de coûts précises ont été élaborées pour la première des écoles témoins portugaises. Par comparaison avec les écoles antérieures de type analogue, cette école offre un confort très supérieur et comporte des aménagements et un équipement qui permettent de développer l'enseignement des sciences appliquées et des métiers manuels. *La surface de la zone éducative est augmentée de 25 %.* Cependant, d'après les devis actuels, *son coût est inférieur de 8,5 % à celui des écoles antérieures.*

LE PROJET PILOTE PORTUGAIS COMPARAISON DES SUPERFICIES



Le graphique ci-dessus montre que le projet pilote portugais (à droite) ne nécessite que 82 % de la superficie exigée par l'école standard de quatre classes (à gauche). Cependant, l'ensemble de la zone éducative et de la zone polyvalente est effectivement augmenté de 27 %. Cette économie globale résulte de l'élimination de corridors et escaliers non indispensables, qui a permis de réduire la zone de circulation de près de 70 %.

ELECTRICITE : LIBERATIO

TER

EN EU

Pour pouvoir répondre constamment aux besoins de leur économie en énergie électrique malgré l'irrégularité de la demande et de la production, les pays européens Membres de l'OCDE procèdent de plus en plus largement à des échanges internationaux. Mais ces échanges d'énergie électrique sont encore dans certains cas soumis à des contrôles qui ne sont pas toujours conformes aux

Les échanges internationaux d'énergie électrique, facteur de sécurité et de continuité des fournitures électriques, apportent un appoint non négligeable à l'activité économique des pays concernés. Entre les pays européens Membres de l'OCDE, ces échanges ont porté en 1963 sur quelque 19 milliards de kWh, soit 4 % de la production totale. Cette proportion (particulièrement élevée cette année-là en raison d'une saison hydraulique exceptionnelle) s'élève régulièrement : au cours de la dernière décennie, tandis que le volume de la production doublait, celui des échanges intra-européens était multiplié par trois.

Les raisons des échanges

Au niveau de l'entreprise d'électricité, les raisons de procéder à des échanges internationaux d'énergie électrique sont d'ordre technique et économique et ne diffèrent pas de celles qui motivent les échanges d'énergie électrique à l'intérieur d'un même pays.

A chaque instant, la marche en parallèle des réseaux minimise les répercussions des accidents d'exploitation, permet d'effectuer sans délai des fournitures de secours, de réduire les réserves tournantes et les réserves de puissance installée, de rendre plus régulières les tensions et fréquences en atténuant les effets de l'irrégularité qui caractérise aussi bien la demande que la production d'énergie électrique.

Dans le cadre de la journée ou de la semaine, chaque catégorie d'usines peut produire au régime économique optimum qui lui est propre grâce à des échanges ; ceux-ci lui permettent de couvrir

des appels de courant qui ne varient pas tous dans le même sens ou dans la même proportion dans chaque pays.

Au cours de l'année, les variations saisonnières et accidentelles des débits des cours d'eau modifient fortement le volume de l'offre d'énergie hydroélectrique alors que, par ailleurs, l'appel de courant de la part des consommateurs évolue suivant un rythme propre. L'énergie hydroélectrique, dont les frais proportionnels à la production sont presque nuls, a le pas sur l'énergie thermique conventionnelle, qui fait l'appoint grâce à la mise en marche ou à l'arrêt de celles des usines dont les frais de combustibles sont les plus lourds. Pendant les périodes de forte production hydraulique et de faible consommation, il est possible de procéder à la révision des groupes thermiques.

Le développement par paliers des moyens de production et l'accroissement plus continu des besoins d'un réseau provoquent des déficits ou des excédents d'énergie qui, s'étendant sur plusieurs années, peuvent être compensés par des échanges.

Lorsque, par la construction d'une usine ou par l'installation dans une centrale électrique d'un équipement plus important qu'il n'est nécessaire pour les besoins immédiats d'un réseau, on obtient de l'énergie ou une puissance à un prix relativement bas, cette énergie ou cette puissance pourra être affermée pendant de longues années à une autre entreprise. Celle-ci contribuera dans certains cas au financement des travaux. L'avènement de l'ère des centrales nucléaires sera en particulier favorisé par la création de grandes unités, dont la production sera prise en charge par plusieurs entreprises.

Les échanges d'énergie élec-

trique peuvent être des fournitures occasionnelles — fournitures de secours ou livraisons d'excédents passagers d'énergie hydroélectrique — ou des fournitures répétées pendant quelques heures par jour ou quelques mois d'été ou quelques mois d'hiver, ou bien encore des fournitures sous une puissance plus ou moins constante pendant un long laps de temps.

La fourniture d'énergie peut être liée à la production d'une usine déterminée, mais elle peut tout aussi bien n'avoir lieu qu'en vertu d'un engagement pris par une entreprise qui se couvrira en temps voulu de la manière qui lui conviendra. Pour les entreprises électriques, les échanges permettent de tirer le meilleur parti de l'équipement existant et des sources d'énergie primaire disponibles ; ils permettent également de limiter les dépenses d'investissement ; les appels d'électricité des abonnés peuvent ainsi être satisfaits avec un maximum de sécurité et au plus bas prix.

Liberté et contrôle

A l'heure actuelle, certains échanges internationaux d'énergie électrique sont soumis à un contrôle. Il s'agit des échanges résultant de contrats à long terme, qui peuvent avoir pour objet n'importe quel type de fournitures (occasionnelles, saisonnières ou autres) mais qui lient les entreprises contractantes pendant une période de longue durée. Quant à elles, les fournitures effectuées en vertu de contrats d'une durée inférieure à six mois ont été, à la suite de deux Décisions du Conseil de l'OECE prises en 1953 et en 1956, libérées entre les huit

N DES ECHANGES A LONG ME ROPE

exigences actuelles de l'économie électrique. A la suite d'une étude que le Comité Spécial de l'Électricité a entreprise sur la question, le Conseil de l'OCDE a recommandé aux pays Membres d'assouplir leurs réglementations, le but étant de promouvoir une utilisation plus rationnelle et plus économique des équipements électriques de différents pays.

pays qui font partie de l'Union pour la Coordination de la Production et du Transport d'Électricité ou UCPTE (1).

Poursuivant cette action, le Comité Spécial de l'Électricité de l'Organisation a entrepris d'étudier les obstacles qui s'opposent à une libération totale des échanges d'énergie électrique, tant du point de vue juridique que de celui du transfert des devises. Si les Gouvernements interviennent dans les échanges entre entreprises d'électricité de pays différents, c'est essentiellement pour des raisons de politique énergétique; c'est dans les pays qui produisent une bonne part de leur énergie électrique à partir de chutes d'eau que les interventions sont les plus fréquentes.

Les interventions sous forme de mesures fiscales sont de peu d'importance. Aucun droit de douane n'est prélevé sur l'énergie électrique dans les pays européens de l'OCDE. Les taxes statistiques liées aux importations et exportations d'électricité sont minimes. Les taxes sur le chiffre d'affaires ou sur la valeur ajoutée prélevées sur les importations dans quelques pays peuvent difficilement être considérées comme des mesures fiscales touchant spécialement les échanges, car ces taxes frappent aussi l'électricité d'autre provenance.

En général, les législations des pays qui disposent d'importantes forces hydrauliques subordonnent l'exportation d'énergie électrique à l'approbation du Gouvernement afin que les disponibilités énergétiques, surtout lorsqu'elles représentent une part très importante des ressources nationales

d'énergie, servent en premier lieu à satisfaire les besoins du pays. En outre, il est naturel que les inconvénients qui accompagnent la construction de grandes centrales hydrauliques ne soient acceptés que dans la mesure où d'importants intérêts économiques nationaux sont en jeu.

Étant donné l'importance de l'énergie pour l'activité économique, les pouvoirs publics sont tenus de prendre des mesures pour favoriser un approvisionnement sûr et bon marché en énergie. C'est pourquoi tous les pays ont une politique énergétique plus ou moins active. Dans le domaine de l'électricité, bien de première nécessité qui ne peut être stocké, les pouvoirs publics interviennent pour que l'énergie électrique soit disponible en temps et en lieu utiles. Dans plusieurs pays l'électricité est nationalisée. Même dans les pays où l'économie privée est encouragée dans ce secteur, une partie de la production et de la distribution appartient souvent à des collectivités publiques. Sur le plan des mouvements internationaux d'énergie, lorsque le volume des échanges peut devenir important, les pouvoirs publics se sont généralement réservés l'approbation des exportations ou des importations.

La lenteur, principal obstacle

Les formes que prend le contrôle varient de pays à pays; mais le mode d'intervention qui est de loin le plus important dans les échanges entre entreprises d'électricité de pays différents est l'assujettissement des importations ou exportations à long terme à une autorisation ou à une approbation préalable du Gouver-

nement. Les motifs de refus ou d'autorisation sont essentiellement des raisons d'intérêt public, en particulier la non-conformité des échanges envisagés avec la politique énergétique des Gouvernements. Les inconvénients les plus graves, pour les échanges, de l'obligation de requérir une autorisation ne résultent pas des refus: ceux-ci, étant donné les mobiles des échanges internationaux, sont sans doute relativement peu nombreux. Mais c'est la longueur des procédures d'octroi des autorisations (l'accord de plusieurs Ministères est souvent nécessaire) qui cause les principales entraves aux échanges.

Une libération totale des échanges d'énergie électrique serait difficilement réalisable pour le moment car, dans les cas où la production hydroélectrique joue un rôle prépondérant, les pouvoirs publics tiennent, par un contrôle des échanges, à réserver avant tout l'aménagement des sites hydrauliques à l'approvisionnement du pays. Mais l'extension des mesures de libération dont bénéficient les contrats de moins de six mois à tous les contrats inférieurs à deux ans créera un climat favorable aux échanges internationaux.

Le Conseil de l'OCDE a donc recommandé à ses pays Membres européens de libérer de toutes formalités les échanges d'énergie électrique fondés sur des contrats ne dépassant pas deux ans.

Par ailleurs, il a également recommandé d'examiner si le contrôle des contrats à long terme d'échange d'énergie électrique est encore justifié et ne pourrait pas être supprimé et, si cette suppression ne peut pas intervenir, de faciliter les échanges internationaux d'énergie électrique en simplifiant et en accélérant les formalités d'autorisation.

(1) RF d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. L'Espagne et la Suède ont adhéré ultérieurement aux mesures de libération des fournitures saisonnières.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

MANUTENTION ET PRÉSERVATION DU POISSON

En septembre 1964, plus de deux cents techniciens de toutes nationalités, spécialisés dans les problèmes de la pêche et appartenant soit à des centres de recherche, soit à l'industrie du poisson, ont participé à un congrès organisé à Scheveningen (Pays-Bas) sous les auspices de l'OCDE. Ils ont étudié les derniers perfectionnements des méthodes de manutention et de préservation du poisson, à bord des navires et à terre, ainsi que le développement de l'emploi des procédés de congélation rapide.

352 pages : F 20 ; FS 20 ; DM 16,50 ; 30s. ; § US 5.

L'EMPLOI DES FEMMES

Horaires et responsabilités familiales

Ce rapport est une analyse des formules employées dans les divers pays Membres pour aménager les horaires de travail et les heures d'ouverture des services collectifs ; on observe actuellement de nombreuses innovations tendant à faciliter leur coordination. Le rapport décrit également les systèmes d'aide aux familles. Il montre que ces méthodes permettent d'obtenir un appoint de main-d'œuvre nécessaire à l'expansion économique et facilitent une participation active des femmes au développement économique national et à l'élévation du niveau de vie, tout en épargnant aux travailleurs le risque de ne pouvoir s'acquitter de leurs tâches domestiques qu'au prix d'un véritable surmenage.

112 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15s. ; § US 2,50.

LES SALAIRES ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

L'étude porte sur les liens entre l'évolution différentielle des salaires et les changements dans la répartition de l'emploi et est précédée d'un avant-propos sur les enseignements que l'on peut en tirer pour la politique des revenus.

Elle retrace l'évolution de l'éventail des rémunérations et tente de déterminer dans quelle mesure cette évolution s'est accompagnée, dans les pays étudiés, de changements dans la répartition de l'emploi entre les différentes industries, professions et régions. Les raisons pour lesquelles les travailleurs décident de changer d'emploi sont passées en revue, ainsi que les facteurs qui conduisent les travailleurs mobiles, les chômeurs et les nouveaux membres de la population active à choisir tel emploi plutôt que tel autre. L'analyse est fondée sur un ensemble exceptionnellement étendu de données statistiques et fait état, lorsqu'il y a lieu, des publications économiques déjà parues sur ces questions.

352 pages : F 35 ; FS 35 ; DM 29 ; 52s. 6d. ; § US 9.

Dans la série " Pour un nouvel enseignement des sciences " :

ENSEIGNEMENT ACTUEL DE LA PHYSIQUE Quelques aspects importants

Ce volume est le fruit de deux sessions d'étude internationales, au cours desquelles des professeurs d'Université et des maîtres des autres ordres d'enseignement, venus de vingt pays Membres, ont discuté le contenu d'exposés qu'un groupe d'auteurs avait rédigés selon un plan fixé à l'avance. Son but est d'amener une réorientation de l'enseignement de la physique en fonction des décou-

vertes récentes et d'encourager l'adoption de méthodes novatrices ; il constitue en fait un guide pour les professeurs de cette discipline scientifique.

288 pages : F 24 ; FS 24 ; DM 20 ; 35s. ; § US 6.

LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES FRUITS ET LÉGUMES

Série « Documentation dans l'Agriculture et l'Alimentation » No 64.
150 pages : F 15 ; FS 15 ; DM 12,50 ; 22s. 6d. ; § US 3,75.

STATISTIQUES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 1952-1963

148 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15s. ; § US 2,5.

STATISTIQUES PÉTROLIÈRES PROVISOIRES PAR TRIMESTRE

4^e trimestre 1964.

22 pages. Prix au numéro : F 4 ; FS 4 ; DM 3,3 ; 6s. ; § US 1. Abonnement (4 numéros) : F 12 ; FS 12 ; DM 10 ; 17s. 6d. ; § US 3.

Le Projet Régional Méditerranéen : SIX PAYS EN QUÊTE D'UN PLAN Récit d'une expérience

36 pages : F 3 ; FS 3 ; DM 2,5 ; 5s. ; § US 0,80.

PROJET RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN Rapports par pays.

Yougoslavie. (156 p.) : F 12 ; FS 12 ; DM 10 ; 17s. 6d. ; § US 3,00.

Turquie. (196 p.) : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15s. ; § US 2,50.

Italie. (236 p.) : F 12 ; FS 12 ; DM 10 ; 17s. 6d. ; § US 3,00.

Grèce. 224 (p.) : F 8,50 ; FS 8,50 ; DM 7 ; 12s. 6d. ; § US 2,00.

Espagne. (148 p.) : F 7 ; FS 7 ; DM 5,80 ; 10s. 6d. ; § US 1,75.

L'AUTOMATISATION DU TRAVAIL DE BUREAU

Problèmes administratifs et humains.

116 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15s. ; § US 2,50.

RÉPERTOIRE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE SUR LA POLLUTION DES EAUX

520 pages : F 28 ; FS 28 ; DM 23 ; 42s. ; § US 7.

MESURES FISCALES POUR ENCOURAGER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Rapport du Comité Fiscal de l'OCDE.

130 pages : F 16 ; FS 16 ; DM 13,40 ; 24s. ; § US 4.

STATISTIQUES PÉTROLIÈRES, 1964. Approvisionnement et consommation

144 pages : F 12 ; FS 12 ; DM 10,20 ; 18 s. ; § US 3.

ACCORD MONÉTAIRE EUROPÉEN

3^e Rapport annuel du Comité Directeur, 1964.

128 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15s. ; § US 2,50.

PATES ET PAPIERS

Statistiques 1964. Tendances 1965.

124 pages : F 9 ; FS 9 ; DM 7,50 ; 13s. 6d. ; § US 1,75.

LA MAIN-D'OEUVRE RURALE NATIONALE

Son adaptation à l'industrie.

132 pages : F 10 ; FS 10 ; DM 8,30 ; 15s. ; § US 2,50.

LES TRAVAILLEURS ET LES CHANGEMENTS TECHNIQUES

168 pages : F 26 ; FS 26 ; DM 21,60 ; 40s. ; § US 6,50.

LA VULGARISATION EN MATIÈRE DE COMMERCIALISATION AGRICOLE

Série « Documentation dans l'Agriculture et l'Alimentation » No 73.

132 pages : F 6 ; FS 6 ; DM 5 ; 9s. ; § US 1,50.

LES MÉTHODES DE TRAVAIL DANS LES LABORATOIRES CHAUDS DE HAUTE ACTIVITÉ

500 pages (2 vol.) : F 96 ; FS 96 ; DM 80 ; 16. 12s. 6d. ; § US 24.

EFFORTS ET POLITIQUES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT. Examen 1965

F 7 ; FS 7 ; DM 5,80 ; 10s. 6d. ; § US 1,75.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

RF d'ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, GmbH,
Postfach 9380, 53 BONN.

Sous-dépôtaires : BERLIN 62 : Elwert &
Meurer.

MUNICH : Hueber.

HAMBOURG : Reuter-Klöckner;

et dans les principales librairies d'Alle-
magne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade,
EAST MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.

Sous-dépôtaires :

Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

N.V. Standaard-Boekhandel,
Huidevettersstraat 57, ANVERS.
Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78, Coudenberg, BRUXELLES.

BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA

Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.

Les commandes sont payables d'avance.

DANEMARK

Munksgaard Boghandel, Ltd.,
Nørregade 6, COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bastinas de José Bosch, Pelayo 52,
BARCELONE 1.

ÉTATS-UNIS

McGraw-Hill, Inc.,
Distribution Unit (OECD Dept.),
351 West 41st Street,
NEW YORK, N.Y. 10036.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services,
Ltd., P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, PARIS 16^e.

Principaux sous-dépôtaires :

PARIS : Presses Universitaires de France,
49, bd Saint-Michel (5^e).

Librairie de Médecis,

3, rue de Médecis (6^e).

Sciences Politiques (Lib.),

30, rue Saint-Guillaume (7^e).

La Documentation Française,

16, rue Lord-Byron (8^e).

BORDEAUX : Mollat.

GRENOBLE : Arthaud.

LILLE : Le Furet du Nord.

LYON II^e : L. Demortière.

MARSEILLE : Maupetit.

STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann, 21, rue du Stade,
ATHÈNES.

INDE

International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY 1.

Oxford Book and Stationery Co.,

Scindia House, NEW DELHI.

17 Park Street, CALCUTTA.

IRAK

Hamid Abdul Karim, Shorja Bldg, Shorja,
P.O.B. 419, BAGHDAD.

IRLANDE

Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Blumstein's Bookstores Ltd.,
35 Allenby Road, and 48 Nahlat Ben-
jamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,
Via La Marmora 45, FLORENCE.

Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.

Sous-dépôtaires :

GÈNES : Libreria Di Stefano.

MILAN : Libreria Hoepli.

NAPLES : Libreria L. Cappelli.

PADOUE : Libreria Zannoni.

PALERME : Libreria C. Cicala Inguag-
giato.

ROME : Libreria Rizzoli; Libreria Tom-
bolini.

TURIN : Libreria Lattes.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

KENYA

New Era Publications, Ghale House,
Government Road, P.B. 6854, NAIROBI.

LIBAN

Redico, Immeuble Edison,
Rue Bliss, B.P. 5641,
BEYROUTH.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck, 33, Grand'Rue,
LUXEMBOURG.

MAROC

Éditions La Porte "Aux Belles Images",
281, avenue Mohammed V, RABAT.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

NOUVELLE ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,
20, Molesworth Street (Private Bag), and
Government Bookshops at

AUCKLAND (P.O.B. 5344).

CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721).

DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,
65, The Mall, LAHORE 3.

PAYS-BAS

Gros :

Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs,
Beulingstraat, 2, AMSTERDAM C.

Détail :

W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
LONDRES, S.E.1.

Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,
6, Rue Grenus, 1211, GENÈVE 11
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL, et 12 Ziya Gökalp
Caddesi, ANKARA.

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Maraala Tita, 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées
au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, Paris 16^e

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

